



ROYAUME DE BELGIQUE
Service public fédéral
Affaires étrangères,
Commerce extérieur et
Coopération au Développement

Direction générale de la Coopération au
Développement – DGD

Service D5.1 – Aide Humanitaire

FORMULAIRE UNIQUE POUR LE FINANCEMENT D'UNE ACTION HUMANITAIRE

(Base légale: Loi du 9/01/2014 modifiant la Loi du 19/03/2013 relative à la Coopération au Développement - Arrêté Royal du 19/04/2014, Budget général des dépenses, allocation de base 14 54 52 35.60.83).

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Nom de l'Organisation humanitaire/(date de l'agrément par le Ministre de la Coopération au développement – si requis):

Nom de l'Organisation humanitaire: Plan International Belgique.

Date de l'agrément par le Ministre de la Coopération au développement: 14/05/07, renouvelé le 20/05/16 pour la période du 01/01/17 au 31/12/26

1.2 Titre de l'action: Transfert monétaire, protection de l'enfance et analyse de données numériques: une approche intégrée innovante répondant aux besoins des filles et garçons séparés de leur famille en République Centrafricaine.

1.3 Zone d'intervention (pays, région, localités): République Centrafricaine, préfecture de Membre Kadei, sous-préfectures de Berberati, Gamboula et Amada-Gaza.

1.4 Date de démarrage de l'action: 01/07/2018.

1.5 Durée de l'action en mois (cf. Art. 17, §2): 12 mois.

1.6 Date de début d'éligibilité des dépenses: Date de signature de l'Arrêté Ministériel d'octroi.

1.7 Proposition et rapports (Concernant les délais spécifiques, cf. AR du 19/04/2014):

Proposition initiale	<input type="checkbox"/>	date: 30-04-18
Proposition révisée n°.	<input type="checkbox"/>	date: jj-mm-aa
Date de l'Arrêté Ministériel d'octroi		date: jj-mm-aa
Date Acte Unilatéral		date: jj-mm-aa
Date lettre d'acceptation		date: jj-mm-aa
Rapport intermédiaire	<input type="checkbox"/>	date: jj-mm-aa
Rapport final	<input type="checkbox"/>	date: jj-mm-aa

[1] Les spécifications utilisées dans ce formulaire ont été en grande partie reprises sur base du "Formulaire Unique" en usage, pour le même type d'actions, à la Commission Européenne (ECHO).

Pour une bonne compréhension de celles-ci, se référer aux lignes directrices édictées par ECHO:

http://ec.europa.eu/echo/about/actors/fpa_fr.htm

Les points précis se rapportant à la législation belge (Arrêté Royal du 19/04/2014) sont indiqués et soulignés dans le texte, à la suite du point spécifique concerné.

Au stade de la proposition, complétez les paragraphes numérotés, sauf ceux qui commencent avec [INT] (à remplir au stade du rapport intermédiaire) ou [FIN] (à remplir au stade du rapport final). Au stade des rapports intermédiaire et final, ne modifiez (biffez) que les données principales dans les paragraphes numérotés.

1.8 [INT] Énumérez les échanges de lettres intervenus après la signature de l'acte unilatéral jusqu'au stade du rapport intermédiaire

1.9 [FIN] Énumérez les échanges de lettres intervenus après la soumission du rapport intermédiaire jusqu'au stade du rapport final

2. ÉVALUATION DES BESOINS

2.1 Date(s) d'évaluation; méthodologie et sources d'information utilisées; organisation/personne(s) responsable(s) de l'évaluation

Du 26 au 30 mars 2018, une évaluation des besoins a été menée par Plan International dans la préfecture de Membere Kadei, en République Centrafricaine (RCA), afin d'avoir une idée précise de la situation des filles et garçons de moins de 18 ans séparés ou à risque d'être séparés de leur famille, des acteurs présents et des services proposés, des mécanismes institutionnels et communautaires de protection de l'enfance existants, des moyens de subsistance des familles, de l'état des marchés, et des risques sécuritaires.

Les étapes de la méthodologie ont été les suivantes:

- Une revue documentaire a été effectuée comprenant des rapports sur la situation humanitaire en RCA comme l'Aperçu des Besoins Humanitaires 2018 de l'Office des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires (UNOCHA)² et le Plan de Réponse Humanitaire de la RCA Janvier-Décembre 2018³, des rapports internes de Plan International, des publications d'autres organisations non gouvernementales (ONGs) telles que Save the Children, Oxfam, CaLP, Women's Refugee Commission, ainsi que les rapports suivants:
 - *State of evidence on humanitarian cash transfers, Background Note for the High Level Panel on Humanitarian Cash Transfers, Sarah Bailey and Paul Harvey, March 2015.*
 - *Cash and Child Protection, How Cash Transfer Programming Can Protect Children from Abuse, Neglect, Exploitation and Violence, Save the Children, CaLP, Women's Refugee Commission, Child Protection in Crisis, 2012.*
 - *Child Safeguarding in Cash Transfer Programming, A Practical Tool, Save the Children, CaLP, Women's Refugee Commission, Child Protection in Crisis, 2012.*
 - *Research brief, Child Outcomes of cash transfer programming, A synthesis of the evidence around child survival, education, and protection in humanitarian and non-humanitarian contexts, Save the Children, 2018.*
- Des échanges avec les équipes de Plan International en RCA et au niveau global, ainsi qu'avec des experts dans les domaines de la protection de l'enfance, le transfert monétaire et l'analyse de données numériques⁴.
- Le développement de questionnaires sur la base des documents de référence suivants: *Global Inter-Agency Minimum Standards for Child Protection in Humanitarian Action*⁵, *Global Child Protection Rapid Assessment*⁶, *Global Inter-Agency Alternative Care in Emergencies Toolkit*⁷, *Assessment Tool for the Implementation of the UN Guidelines for the Alternative*

² Aperçu des Besoins Humanitaires 2018, République Centrafricaine, UNOCHA, novembre 2017.

³ Plan de Réponse Humanitaire, République Centrafricaine, Janvier-Décembre 2018, décembre 2017.

⁴ Les experts consultés sont les suivants: Mme. Katharine Williamson, Conseillère Technique Senior Protection de l'Enfance de Save the Children et Co-Représentante du Groupe de Travail Global Protection de l'Enfance Évaluation, Mesure et Preuve; Mme. Laura Gauer Bermudez, Consultante, Doctorante à Columbia University, Associée au CPC Learning Network et Co-Représentante du Groupe de Travail Global Protection de l'Enfance & Transfert Monétaire; Mme. Angela Marshall, Conseillère Technique Protection de l'Enfance d'International Rescue Committee et Co-Représentante du Groupe de Travail Global Protection de l'Enfance & Transfert Monétaire; M. Omar Robles, Conseiller Technique Senior Genre de Women's Refugee Commission; Mme. Tenzin Manell, Conseillère Technique Moyens de Subsistance et Transfert Monétaire de Women's Refugee Commission; M. Francesco Frezzetti, Conseiller Technique Gestion de l'Information de Terre des hommes Lausanne; M. Martin Noblecourt, Chargé de Projet Gestion de l'Information de CartONG; Joel D. Selanikio, CEO, Magpi; et Nicolas De Borman, CEO, Bluesquare.

⁵ <http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=5211dc424>

⁶ http://www.globalprotectioncluster.org/_assets/files/tools_and_guidance/info_data_management/CPRA_English-EN.pdf

⁷ https://www.unicef.org/protection/files/ace_toolkit.pdf

*Care of Children (SOS' Children's Villages)*⁸, *Global Inter-Agency Operational Guidance for Multipurpose Cash Grants*⁹.

- Deux groupes de discussion avec chacun 8 femmes et 8 hommes, et deux groupes de discussion avec chacun 8 filles et 8 garçons appartenant aux communautés de la zone d'intervention.
- Des entretiens individuels avec 190 femmes et 189 hommes représentant un échantillon de la population déplacée interne dans la zone d'intervention¹⁰. Les entretiens individuels n'ont eu lieu qu'avec des adultes car des questions potentiellement sensibles liées à la présence d'abus, maltraitance, violence ou négligence d'enfants ont été posées. Les standards minimum de protection de l'enfance dans l'action humanitaire¹¹ et *Global Child Protection Rapid Assessment*¹² préconisent en effet de ne pas interviewer individuellement d'enfants si les données peuvent être récoltées autrement et ainsi respecter le principe de *Do No Harm*.
- Une évaluation de la situation sécuritaire de la préfecture de Membere Kadei demandée à INSO¹³, une organisation spécialisée dans la collecte et l'analyse d'informations relatives à la sécurité et opérant en RCA.

L'évaluation des besoins a eu lieu dans les sous-préfectures de Berberati, Gamboula et Amada-Gaza de la préfecture de Membere Kadei. Un total de 11 enquêteurs - 1 femme et 10 hommes - ont été recrutés pour collecter les données sous la supervision de 3 employés de Plan International en RCA: le Responsable Suivi, Évaluation & Recherche, le Coordinateur Planification et Suivi, et le Conseiller en Protection de l'Enfance. Les Spécialistes Techniques Globaux de Protection de l'Enfance et de Transfert Monétaire de Plan International ont soutenu et suivi cette évaluation des besoins.

2.2 Veuillez résumer les résultats de l'évaluation (le cas échéant, annexer un rapport complet) en établissant un lien avec l'action

La RCA est un des pays les plus pauvres avec l'Indice de Développement Humain le plus faible au monde¹⁴. Le pays est affecté par des violences généralisées et reste, d'après le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), un Etat fragile d'un point de vue politique, socio-économique, humanitaire et sécuritaire¹⁵. En 2013, la coalition Séléka, une alliance de milices, a repris les armes. Les membres de la Séléka sont essentiellement de confession musulmane, sachant que la RCA compte 15% de musulmans, 50% de chrétiens et 35% d'animistes¹⁶. Le conflit a cristallisé les sentiments d'appartenance religieuse, et des groupes d'autodéfense chrétiens, les Anti-Balaka, se sont organisés et s'en sont pris aux populations musulmanes assimilées aux milices. Dès lors, les clivages religieux sont devenus saillants et ont alimenté des cycles de représailles.

Dans ce contexte, la RCA a d'importants besoins humanitaires, et UNOCHA indique dans son Aperçu des Besoins Humanitaires 2018¹⁷, que ces besoins sont généralisés sur tout le territoire et dans tous les domaines. UNOCHA souligne également que le gouvernement ne parvient pas à fournir les services de base à sa population comme l'accès à l'alimentation, l'eau potable, la santé, etc. Sur une population totale de 4,67 millions de personnes, plus de la moitié (soit 2,52 millions) a besoin d'aide humanitaire¹⁸. Les personnes déplacées internes représentent 23% de la

⁸<https://bettercarenetwork.org/sites/default/files/attachments/Assessment%20Tool%20for%20the%20UN%20Guidelines%20on%20the%20Alternative%20Care%20of%20Children.pdf>

⁹ <http://www.cashlearning.org/downloads/operational-guidance-and-toolkit-for-multipurpose-cash-grants---web.pdf>

¹⁰ D'après UNOCHA, la population déplacée interne dans la préfecture de Membere Kadei était de 24 700 en novembre 2017, voir Aperçu des Besoins Humanitaires 2018, République Centrafricaine, UNOCHA, novembre 2017. Pour l'évaluation des besoins, un échantillon représentatif de 379 adultes a été calculé avec une marge d'erreur de 5% et un niveau de confiance de 95%.

¹¹ <http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/openssl.pdf?reldoc=y&docid=5211dc424>

¹² http://www.globalprotectioncluster.org/_assets/files/tools_and_guidance/info_data_management/CPRA_English-EN.pdf

¹³ Voir le site d'INSO: http://www.ngosafety.org/country/central_african_republic

¹⁴ <https://www.populationdata.net/palmares/idh/#République+centrafricaine>

¹⁵ <http://www.cf.undp.org/content/car/fr/home/about-us/>

¹⁶ <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ct.html>

¹⁷ Aperçu des Besoins Humanitaires 2018, République Centrafricaine, UNOCHA, novembre 2017.

¹⁸ *Ibid.*

population totale¹⁹. En termes de genre et d'âge, la population affectée par la crise est composée à 49% de femmes et 51% d'hommes, et les enfants représentent 50% du total de la population affectée²⁰. Les civils sont les premières victimes des violences, et les filles et garçons de moins de 18 ans sont victimes de meurtres, viols, enrôlement dans les groupes armés²¹, ou sont séparés de leur famille²².

D'après le dernier recensement effectué en 2003 par les autorités centrafricaines, la préfecture de Membere Kadei sélectionnée comme zone d'intervention du projet comptait 364 795 habitants²³. Sur cette population, UNOCHA estime à 24 700, le nombre de personnes déplacées internes dont environ la moitié d'enfants²⁴. Les personnes déplacées internes ainsi que la population locale affectée par la crise dans la préfecture de Membere Kadei sont classées par UNOCHA dans la catégorie des populations "ayant des besoins aigus liés à leur vulnérabilité"²⁵. Ces populations n'ont pas les moyens de récupérer leurs moyens de subsistance et des événements mineurs peuvent aggraver leur situation précaire²⁶.

L'évaluation du contexte sécuritaire:

La préfecture de Membere Kadéi est considérée comme étant relativement stable par rapport à d'autres régions du pays²⁷, malgré des incursions de groupes criminels et armés dans les sous-préfectures de Gamboula, Sosso Nakombo, Dédé-Mokouba, Berberati, Carnot, Gadzi, et Amada Gaza²⁸. Ces sous-préfectures sont frontalières avec le Cameroun et sont poreuses car elles ne seraient contrôlées qu'à 85% par les autorités locales²⁹. Mais surtout, cette zone regorge de ressources agropastorales et diamantaires qui attisent les convoitises. Les braquages d'artisans miniers et les conflits liés au vol de bétail, notamment pendant la transhumance, sont fréquents³⁰. Depuis le dernier trimestre de 2017, on assiste à une recrudescence d'incidents liés à des groupes armés attisant les tensions communautaires, et le dernier conflit, datant du 31 décembre 2017, a provoqué le déplacement interne de populations³¹. Un mouvement pendulaire de personnes circulant de leur village d'origine à la brousse a été observé par les équipes de Plan International, et des cas de personnes déplacées internes originaire d'Amada-Gaza ont été enregistrés par les acteurs humanitaires à Nao, Gamboula, Nassolé, et Berberati.

Il ressort de l'évaluation effectuée par INSO pour Plan International en RCA³² que: (i) la sous-préfecture d'Amada Gaza est un lieu à fort intérêt économique avec le passage de la transhumance et des mines de diamants. Les groupes armés et criminels y avaient le champ libre car les autorités locales étaient absentes et des affrontements ont eu lieu fin 2017. Or des forces onusiennes ont été redéployées dans la zone et la situation s'est depuis améliorée; (ii) la sous-préfecture de Gamboula est divisée en deux zones d'influence: celle des Anti-Balakas et celle des groupes peulhs armés, et un conflit a eu lieu en avril dernier. Toutefois, la Mission Multidimensionnelle Intégrée de Stabilisation des Nations Unies en Centrafrique (MINUSCA) et le renforcement des forces de sécurité locales ont permis de diminuer les tensions; (iii) la sous-préfecture de Berberati est la plus importante région diamantière de la RCA et a été affectée par les mêmes incidents sécuritaires que le reste du pays. La restauration de l'autorité de l'Etat et la présence de la MINUSCA ont permis de stabiliser la zone. Dans ce contexte, les ONGs travaillant dans la préfecture de Membere Kadei ont été peu affectées par les incidents sécuritaires

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ *Ibid.*

²¹ https://www.unicef.org/french/infobycountry/media_96646.html

²² Aperçu des Besoins Humanitaires 2018, République Centrafricaine, UNOCHA, novembre 2017.

²³ Voir: stat-centrafrique.com

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *Ibid.*

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Ibid.*

²⁸ Service à la demande/Plan International, Note sur la situation sécuritaire dans les sous-préfectures de Gamboula, Sosso Nakombo, Dédé-Mokouba, Berberati, Carnot, Gadzi, et Amada Gaza (préfecture de Membere Kadei), INSO, RCA, 12 avril 2018.

²⁹ *Ibid.*

³⁰ *Ibid.*

³¹ *Ibid.*

³² *Ibid.*

évoqués, et INSO a répertorié au total deux incidents ayant affecté les acteurs humanitaires depuis janvier 2018, dont un pillage à Nassolé et un cas de menace à Gbambia³³.

Les besoins en protection de l'enfance:

D'après les données collectées lors de l'évaluation des besoins menée par Plan International, les mécanismes institutionnels de protection de l'enfance sont défaillants malgré le réseau de centres sociaux du Ministère des Affaires Sociales dans les sous-préfectures de Berberati, Gamboula et Amada-Gaza. Leurs capacités ont besoin d'être développées pour pouvoir gérer les cas d'enfants vulnérables. Par ailleurs, des mécanismes communautaires de protection de l'enfance existent tels que des Réseaux Communautaires de Protection de l'Enfance (RECOPE), clubs de jeunes, Espaces Amis des Enfants (EAEs) et familles d'accueil, et ont été développés lors d'un précédent projet de Plan International dans la préfecture de Membere Kadei³⁴. Toutefois, ces mécanismes communautaires ont besoin d'être renforcés pour continuer de prendre en charge les enfants. Il est important de préciser que Plan International est la seule ONG de protection de l'enfance dans la zone d'intervention et a mis en place un système de référencement entre les services institutionnels et communautaires de protection de l'enfance, les services d'éducation, de santé et de justice. Plan International participe aussi activement aux réunions mensuelles de coordination menées par UNOCHA.

L'évaluation des besoins a montré que la crise a entraîné la séparation d'enfants de leur famille, sachant que cette catégorie d'enfants est considérée comme particulièrement vulnérable et prioritaire par le Plan de Réponse Humanitaire de la RCA³⁵. Les causes de séparation identifiées peuvent être classées en deux catégories:

- Les séparations ayant eu lieu directement à cause de la crise³⁶: les personnes ayant participé aux groupes de discussion ont fait état de violences, d'incursion de groupes armés dans les villages, de destructions de maisons et de biens, et de peur de représailles.
- Les séparations ayant eu du fait de l'impact de la crise sur les structures protectrices qui étaient en place et/ou du fait de la détérioration des conditions de vie des familles³⁷: d'une part, nous venons de voir que les mécanismes institutionnels et communautaires de protection de l'enfance ont besoin d'être renforcés, et d'autre part, les groupes de discussion ont mis en évidence la pauvreté et les conditions de vie des familles déplacées.

Il est aussi ressorti des groupes de discussion que les enfants en situation de handicap n'avaient pas réussi à fuir en même temps que leur famille, du fait de leur état. Il apparaît donc que la situation de ces enfants augmente le risque de séparation.

Sur les 379 adultes interviewés individuellement pendant l'évaluation des besoins, plus des ¾ ont rapporté avoir connaissance d'enfants séparés ou non accompagnés. Ainsi, 528 cas d'enfants séparés et non accompagnés, dont 266 filles, ont été rapportés. Toutefois, un recensement de la population totale d'enfants séparés et non accompagnés dans la préfecture de Membere Kadei n'a pas pu être effectué car cela aurait nécessité plus de temps et de moyens. Les principales conséquences des séparations sur les enfants citées par les personnes interviewées sont les suivantes: la violence physique, la violence sexuelle, la violence émotionnelle, le mariage précoce et le risque d'enrôlement par les groupes et forces armés. En outre, les groupes de discussion ont mentionné le fait que les enfants séparés et non accompagnés avaient perdu leur acte de naissance, carte d'identité, ou carte de vaccination et que cela compliquait leur

³³ *Ibid.*

³⁴ Ce précédent projet de Plan International en RCA s'intitulait: Projet de réintégration et de soutien des enfants séparés et non accompagnés victimes du conflit en République Centrafricaine et au Cameroun, a duré 18 mois (du 01/04/2016 au 30/09/2017) et a été financé par le Ministère allemand des Affaires Etrangères.

³⁵ Plan de Réponse Humanitaire, République Centrafricaine, Janvier-Décembre 2018, décembre 2017.

³⁶ Cela correspond aux causes de séparation dite primaire, et d'après *Alternative Care in Emergencies Toolkit, Global Protection Cluster*, 2013, une séparation primaire est une séparation d'un enfant de sa famille ayant lieu à directement à cause de la crise, du conflit ou de la catastrophe naturelle.

³⁷ Cela correspond aux causes de séparation dite secondaire, et d'après *Alternative Care in Emergencies Toolkit, Global Protection Cluster*, 2013, une séparation secondaire est une séparation d'un enfant de sa famille ayant lieu après une crise, un conflit ou une catastrophe naturelle et a en général lieu du fait de l'impact de la crise, du conflit ou de la catastrophe naturelle sur les structures protectrices qui étaient en place, et/ou du fait de la détérioration des conditions de vie des familles.

identification, surtout pour les plus jeunes ne pouvant pas donner beaucoup de détails sur leur identité, leur famille, leur lieu d'origine et leur déplacement.

Concernant la prise en charge des enfants séparés et non accompagnés, les autorités centrafricaines ont pris des mesures en 2015 pour promouvoir le recours aux familles d'accueil et le développement de standards minimum au niveau national³⁸. Cela s'est notamment traduit par la rédaction et la mise en place de lignes directrices pour le placement d'enfants en famille d'accueil par le Ministère des Affaires Sociales, avec le soutien d'UNICEF. Cependant, le recours aux institutions et aux orphelinats a toujours lieu, faute de moyens humains et financiers des autorités, et Plan International qui a mis en place et formé 20 familles d'accueil lors de son précédent projet dans la préfecture de Membere Kadei³⁹.

De plus, l'évaluation des besoins a indiqué la présence des problématiques de protection de l'enfance suivantes susceptibles d'affecter les enfants séparés et non accompagnés:

- Les enfants déscolarisés: cela confirme les statistiques d'UNICEF en RCA d'après lesquels seulement 51% des enfants sont inscrits dans l'enseignement primaire, et que dans les régions affectées par le conflit, plus de 75% des enfants ne sont pas scolarisés⁴⁰. Cette déscolarisation est due à plusieurs facteurs tels que le faible ratio élève-enseignant, la destruction des écoles, et la forte proportion des "maîtres-parents" dans les écoles publiques (c'est-à-dire des parents désignés par les communautés pour enseigner lorsqu'il n'y a pas de professeurs et qui n'ont souvent pas les compétences requises)⁴¹.

- Les enfants en détresse psychosociale ou souffrant de problèmes de santé mentale: le Sous-Cluster de Protection de l'Enfance en RCA a également souligné que de nombreux enfants présentaient des signes de détresse psychosociale voire de santé mentale. Beaucoup ont été témoins ou victimes de violences émotionnelles, physiques et/ou sexuelles, et le(s) déplacement(s) les a/ont affecté.

- Les enfants victimes de violences basées sur le genre et de violences sexuelles: d'après une enquête menée par Plan International en RCA en novembre 2017, les violences psychologiques liées aux violences basées sur le genre étaient les plus rapportées, suivies par les agressions physiques, le déni de ressources et des viols. Des cas de mariages forcés ont aussi été rapportés, et d'après UNICEF, la RCA fait partie des 5 pays d'Afrique Centrale et Occidentale dont le taux de mariage précoce est le plus élevé, le pays étant classé au 2ème rang sur les 5⁴².

- Les enfants affectés par le travail ou les pires formes de travail: les groupes de discussion ont mis en avant le fait que les familles n'ayant pas les ressources suffisantes pouvaient recourir au travail des enfants comme stratégie d'adaptation. Ce résultat correspond à l'analyse faite par le Département américain du Travail qui souligne que les enfants en RCA sont affectés par le travail et les pires formes de travail, comme des activités illicites ou l'enrôlement par des groupes et forces armées⁴³.

Toutes ces problématiques confirment les résultats de l'Aperçu des Besoins Humanitaires d'UNOCHA et correspondent aux domaines prioritaires de réponse du Cluster Protection et Sous-Cluster Protection de l'Enfance du Plan de Réponse Humanitaire de la RCA.

Les besoins en moyens de subsistance:

D'après l'évaluation des besoins, des ONGs et certaines agences des Nations Unies (NUs) proposent des services de moyens de subsistance aux personnes affectées par la crise dans la préfecture de Membere Kadei. Le Plan de Réponse Humanitaire de la RCA souligne que la réponse dans ce domaine est essentielle pour donner à ces populations la capacité d'assurer leur survie. Cela inclus le rétablissement de leurs moyens de subsistance et l'offre d'activités de

³⁸ Country Care Review, Central African Republic, last update 2017, Better Care Network.

³⁹ Il s'agit du projet évoqué précédemment financé par le Ministère allemand des Affaires Étrangères.

⁴⁰ https://www.unicef.org/french/infobycountry/car_2465.html

⁴¹ <https://afriquenewsinfo.wordpress.com/2017/07/04/centrafrique-lunicef-dresse-un-tableau-sombre-de-leducation-des-enfants-dans-le-pays/>

⁴² <http://rjdh.org/centrafrique-taux-eleve-de-mariage-precoce-pays/>

⁴³ <https://www.dol.gov/agencies/ilab/resources/reports/child-labor/central-african-republic>

résilience, permettant une transition avec des activités de relèvement économique⁴⁴. Les acteurs présents dans la zone d'intervention sont les suivants:

- Catholic Relief Service (CRS) et Première Urgence-Aide Médicale Internationale (PU-AMI): appuient les producteurs agricoles par la distribution de semences et d'équipements, et par des formations.
- La Fédération Luthérienne Mondiale (FLM): organise des foires de denrées alimentaires et non alimentaires et propose des activités génératrices de revenu.
- L'organisation des NU pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO): distribue des semences et des outils agricoles.
- World vision: propose du transfert monétaire en collaboration avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM).
- Plan International: gère un projet de distribution générale de vivres, cantines scolaires et production de semences dont les bénéficiaires sont les personnes déplacées internes nouvellement installées (voir détails sur ce projet au point 3.2).

L'évaluation des besoins a révélé que les marchés de la zone d'intervention ont été affectés par la crise mais qu'ils sont à nouveau fonctionnels, surtout dans les grandes localités telles que Berberati et Gamboula, et qu'ils proposent des denrées alimentaires et non alimentaires. Toutefois, les prix des denrées alimentaires de base comme le riz, le manioc, les haricots et l'huile ont augmenté d'environ 20% depuis 2013. Quant aux produits d'hygiène de base comme le savon, de la lessive, les pagnes, et les bidons, ils ont augmenté de 30 à 40 % depuis le début de la crise. Les réseaux de chaîne d'approvisionnement fonctionnent et fournissent régulièrement les marchés, et les conditions sécuritaires les rendent accessibles par la route aux populations.

Par ailleurs, les groupes de discussion ont mis en évidence le fait que les secteurs d'activité où l'offre de travail était disponible dans la préfecture de Membere Kadei étaient l'agriculture, l'élevage, la couture, la vannerie, la mécanique et la coiffure. Ces éléments seront pris en considération dans le projet, notamment pour le référencement des familles à des activités de relèvement économique à plus long terme et/ou de formation professionnelle. Il convient de préciser que l'activité économique principale dans la zone d'intervention est l'agriculture, et des acteurs comme la FAO fournissent des semences et outils pour relancer l'activité des populations affectées par la crise.

En ce qui concerne les biens des ménages, la plupart des personnes interviewées ont affirmé qu'elles les avaient laissés sur place dans leur localité d'origine ou les avaient perdus lors de leur déplacement. Les biens en leur possession proviennent souvent de dons d'ONGs ou agences des NU, ou ont été acquis par les ménages après leur déplacement, et comprennent: des nattes, des outils agricoles, des lits, des bicyclettes, des machines à coudre, des postes radiophoniques, et du petit bétail. En outre, les groupes de discussions ont indiqué que de nombreuses habitations de la zone d'intervention ont été détruites, surtout à Gamboula. L'Aperçu des Besoins Humanitaire 2018 montre en effet que les habitations sont en mauvais état et que cela pose un défi pour les préfectures comme Membere Kadei où les abris ont été détruits, pillés ou occupés, et où des populations retournées souhaitent se réinstaller⁴⁵.

Pour faire face au manque de revenu, l'évaluation des besoins a mis en avant le fait que les stratégies des personnes interviewées sont les suivantes: la réduction des dépenses non alimentaires, le travail des membres de la famille, la vente de biens, les emprunts, la mendicité, et la diminution des repas par jour à un repas, avec priorité donnée aux enfants. Ce dernier point confirme un constat dressé par l'Aperçu des Besoins Humanitaires 2018 concernant le risque d'insécurité alimentaire auquel est exposé les populations affectées par la crise ayant des besoins aigus liés à leur vulnérabilité⁴⁶. Enfin, les participants aux groupes de discussion ont

⁴⁴ Plan de Réponse Humanitaire, République Centrafricaine, Janvier-Décembre 2018, décembre 2017, Partie II, p. 31.

⁴⁵ Aperçu des Besoins Humanitaires 2018, République Centrafricaine, UNOCHA, novembre 2017, annexe 8, p. 38.

⁴⁶ Aperçu des Besoins Humanitaires 2018, République Centrafricaine, UNOCHA, novembre 2017, p.22 et 23.

précisé que pour nourrir un foyer de 6 personnes pendant une semaine, il fallait un revenu entre 5 000 à 10 000 XAF (8 et 15 Euros)⁴⁷.

Les besoins en collecte et analyse de données numériques et évaluation:

L'évaluation des besoins a montré qu'UNOCHA a mis à la disposition de la communauté humanitaire en RCA des cartes des préfectures affectées par la crise, des bureaux des agences des NUs et ONGs, des incidents sécuritaires, du nombre de personnes affectées par la crise et des besoins humanitaires couverts, et de l'état du financement du Plan de Réponse Humanitaire du pays⁴⁸. D'après les échanges avec les autres ONGs et agences des NUs dans la zone d'intervention, aucune autre initiative a été développée dans ce domaine. Ainsi, une cartographie numérique des services de protection de l'enfance, des écoles, centres de formation professionnelle, RECOPE, clubs de jeunes, EAEs et centres de santé n'existe pas dans la préfecture de Membere Kadei. D'après les discussions avec le Ministère des Affaires Sociales et les RECOPE, une telle cartographie numérique faciliterait grandement l'inventaire des services disponibles pour les enfants et les familles, les référencements et la coordination entre les acteurs.

Enfin, la revue documentaire, les échanges avec les équipes de Plan International en RCA et des experts en protection de l'enfance, transfert monétaire et analyse de données numériques (voir la liste des experts consultés à la note de bas de page n°2) ont souligné l'absence et la nécessité de disposer d'outils de collecte et d'analyse de données permettant de mesurer les effets du transfert monétaire sur les enfants séparés et non accompagnés et les familles, ainsi que d'évaluation rigoureuse de l'impact d'une intervention alliant services de transfert monétaire et de protection de l'enfance (voir les détails à ce sujet sous le point 2.3).

Les organisations opérationnelles dans la zone d'intervention:

L'évaluation des besoins a permis de répertorier les organisations opérationnelles suivantes dans la préfecture de Membere Kadei:

- Fin Church Aid (FCA): est active dans le domaine de l'éducation dans la sous-préfecture d'Amada Gada. Dans le cadre du projet, Plan International réfèrera les enfants séparés et non accompagnés vers les écoles soutenues par FCA pour assurer leur (ré)insertion scolaire.
- La FLM: est présente dans la sous-préfecture de Gamboula et propose des activités de moyens de subsistance et relèvement économique, comme des activités génératrices de revenu. Plan International orientera les parents et adultes des familles réunifiées et des familles d'accueil vers la FLM.
- L'Association du Barreau Américain (ABA): est active dans la sous-préfecture de Berberati dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les violences basées sur le genre et apporte une assistance juridique aux victimes. Plan International réfèrera les enfants, parents et adultes des familles réunifiées et des familles d'accueil victimes de telles violences à ABA.
- Mercy Corps: est active dans les sous-préfectures de Berberati et Gamboula dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les violences basées sur le genre et apporte un soutien psychosocial et médical. Plan International réfèrera les enfants, parents et adultes des familles réunifiées et des familles d'accueil victimes de telles violences à Mercy Corps.
- PU-AMI et AHA (Agence Humanitaire Africaine): sont toutes deux actives dans les sous-préfectures d'Amada Gaza et Gamboula dans le domaine de la sécurité alimentaire. Dans le cadre du projet, Plan International mettra en contact les enfants, parents et adultes des familles réunifiées et des familles d'accueil à PU-AMI et AHA si besoin.

⁴⁷ D'après Oanda, en avril 2018, 1 XAF = 0,00152 Euro.

⁴⁸ Voir le site d'UNOCHA en RCA: <http://www.unocha.org/car>
Formulaire unique – DGD Innovation – Plan International Belgique

2.3 Veuillez fournir une analyse contextuelle des technologies, outils ou processus innovateurs ciblés dans ce projet, en ce inclus :

- la principale lacune humanitaire que votre projet tente de pallier, le défi ou l'opportunité qu'il vise.

Ces dernières années, le transfert monétaire (ou *cash transfer* en anglais) est devenu un type d'intervention majeure permettant de répondre aux besoins de populations affectées par une crise humanitaire et pouvant se substituer ou compléter une assistance matérielle⁴⁹. Cette approche permet d'atteindre plus de personnes vulnérables et de les autonomiser, et contribue à renforcer le marché local, même en temps de crise⁵⁰. Le transfert monétaire a aussi contribué à assister les filles et garçons de moins de 18 ans en permettant aux familles de répondre à leurs besoins de base et de protection, en procurant aux adolescents des moyens de subsistance, etc.⁵¹ Plan International a notamment mis en oeuvre un programme en RCA, financé par le Ministère allemand des Affaires Étrangères, comportant un volet de protection de l'enfance et un volet de transfert monétaire et l'objectif était d'améliorer la cohésion sociale entre communautés chrétiennes et musulmanes dans la préfecture de Membere Kadei. Les volets de protection de l'enfance et de transfert monétaire n'étaient toutefois pas directement liés et les effets du transfert monétaire n'avaient pas pour but direct d'améliorer la prise en charge des enfants (plus de détails concernant ce projet sont donnés sous la partie 3). Par ailleurs, Plan International a mené d'autres interventions de protection de l'enfance avec une composante de transfert monétaire comme au Nigéria, où le transfert monétaire, combiné avec des activités génératrices de revenu pour les familles, a contribué à soutenir la réintégration des enfants affectés par la crise et leur rescolarisation⁵².

Cependant, d'après la revue documentaire effectuée lors de l'évaluation des besoins, il est clairement apparu que le transfert monétaire est une intervention nouvelle dans le domaine de la protection de l'enfance et qu'il manque, à la fois au niveau global et dans les pays comme la RCA, des lignes directrices, des standards et des outils de collecte et d'analyse des données permettant de mesurer les effets et l'impact des interventions. Le présent projet vise ainsi à pallier la lacune suivante dans ce domaine: le manque d'outils pour la collecte et l'analyse de données et le manque d'évaluation rigoureuse de l'impact du transfert monétaire sur la prise en charge et le bien-être des filles et garçons de moins de 18 ans séparés de leur famille, et la prévention de la séparation dans un contexte humanitaire. Jusqu'à présent, très peu de programmes incluant du transfert monétaire ont été développés avec l'objectif spécifique de protéger les enfants⁵³, et en particulier pour le soutien des familles réunifiées et des familles d'accueil⁵⁴.

Quelques études de cas ont été menées afin de mesurer les effets du transfert monétaire sur les services de protection offerts aux enfants séparés de leur famille ou privés de protection parentale, notamment en Indonésie suite au tsunami de 2004⁵⁵, en République Démocratique du Congo⁵⁶, au Kazakhstan⁵⁷, au Mexique⁵⁸, en Afrique du Sud⁵⁹, au Ghana⁶⁰, et au Rwanda⁶¹.

⁴⁹ Voir State of evidence on humanitarian cash transfers, Background Note for the High Level Panel on Humanitarian Cash Transfers, Sarah Bailey and Paul Harvey, March 2015.

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ Voir standard 19 relatif au relèvement économique et protection de l'enfance, standards minimum pour la protection de l'enfance dans l'intervention humanitaire.

⁵² Ce projet de Plan International avait pour objectif de protéger les enfants de la violence, abus, négligence et exploitation à travers la prévention et réponse en conformité avec les standards minimum de protection de l'enfance dans l'action humanitaire, a duré 12 mois (du 01/05/2017 au 30/04/2018) et a été financé par la Coopération Suédoise.

⁵³ Voir *Cash and Child Protection, How cash transfer programming can protect children from abuse, neglect, exploitation and violence*, Save the Children, CaLP, Women's Refugee Commission, Child Protection in Crisis, 2012.

⁵⁴ Voir Research brief, Child Outcomes of cash transfer programming, A synthesis of the evidence around child survival, education, and protection in humanitarian and non-humanitarian contexts, Save the Children, 2018.

⁵⁵ Voir *Cash and Child Protection, How cash transfer programming can protect children from abuse, neglect, exploitation and violence*, Save the Children, CaLP, Women's Refugee Commission, Child Protection in Crisis, 2012, p. 4-6.

⁵⁶ Voir *Cash and Child Protection, How cash transfer programming can protect children from abuse, neglect, exploitation and violence*, Save the Children, CaLP, Women's Refugee Commission, Child Protection in Crisis, 2012, p. 6-7.

⁵⁷ Voir annexe 1 p.27 de Research brief, Child Outcomes of cash transfer programming, A synthesis of the evidence around child survival, education, and protection in humanitarian and non-humanitarian contexts, Save the Children, 2018.

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ *Ibid.*

Or le plus souvent, il s'agissait de contextes de développement ou de post crise, les études étaient qualitatives, et il n'y avait aucun groupe de contrôle permettant d'établir une comparaison. En outre, les indicateurs utilisés ne prenaient pas en compte la qualité des mesures de protection proposées aux filles et aux garçons, le fait que le transfert monétaire puisse soutenir la réunification des enfants avec leur famille, le fait que le transfert monétaire puisse contribuer à améliorer le bien-être des filles comme des garçons, de leurs frères et sœurs ou des autres filles et garçons, mère et père ou autres femmes et hommes de la famille, et le fait que le transfert monétaire puisse prévenir la séparation. Le présent projet prendra en considération tous ces éléments qui faisaient défaut.

- le caractère innovant du projet. Expliquez en quoi votre projet soutient la création et le développement de nouvelles solutions pour répondre aux problèmes identifiés plus haut.

Le projet proposé est innovant à trois points de vue: (i) par l'approche intégrée adoptée combinant un ensemble unique de transfert monétaire et services de protection des enfants séparés ou à risque d'être séparés de leur famille; (ii) par la collecte et l'analyse de données du projet grâce une boîte à outils numérique de suivi et d'évaluation; et (iii) par l'évaluation rigoureuse de l'impact du transfert monétaire et des services de protection de l'enfance sur la réunification, la prise en charge, le bien-être des enfants séparés et non accompagnés, des familles d'accueil et des familles réunifiées, et la prévention de la séparation.

Tout d'abord, le projet est innovant du fait de l'approche intégrée adoptée combinant un ensemble unique de transfert monétaire, soutien social, psychosocial et parental des enfants séparés et non accompagnés et des familles. D'après la revue documentaire effectuée lors de l'évaluation des besoins et des discussions avec la Présidente du Groupe de Travail Global Protection de l'Enfance Évaluation, Mesure et Preuve⁶² et des Co-Représentantes du Groupe de Travail Global Protection de l'Enfance & Transfert Monétaire⁶³, la plupart des projets mis en oeuvre pour les enfants séparés et non accompagnés incluant du transfert monétaire ne prévoyait pas l'ensemble de services mentionnés pour les enfants et les familles. Seuls certains services - de gestion de cas incluant un suivi social - étaient proposés dans la majorité des cas. De plus, des interventions offraient alternativement transfert monétaire et dons en nature, ces derniers ne correspondant pas toujours aux besoins des bénéficiaires et permettant moins de flexibilité. La combinaison du transfert monétaire et de l'ensemble des services sociaux, psychosociaux et parentaux permettra non seulement de répondre aux besoins de base et de protection des enfants et de leur famille de manière complète et efficace, et permettra aussi d'assurer la réunification, le bien-être et la qualité de la prise en charge des enfants séparés et non accompagnés, et de prévenir les séparations.

Ensuite, le projet est innovant du fait de la collecte et de l'analyse de données relatives à l'ensemble des services délivrés aux enfants et aux familles. L'évaluation des besoins a souligné le manque d'outils de suivi et d'évaluation, ainsi que l'absence de plateforme numérique pour faciliter la collecte et l'analyse des données en RCA, comme au niveau global. Le présent projet prévoit, d'une part, un partenariat avec Bluesquare⁶⁴, un acteur du secteur privé belge dont l'activité principale est de mettre en place des systèmes de données et outils numériques permettant d'autonomiser les populations de pays affectés par une crise ou en voie de développement. Bluesquare est devenu un acteur majeur dans ce domaine et a été contracté par la Banque Mondiale et le Fonds Mondial, et a collaboré avec différentes ONGs et des gouvernements tels que la RCA, le Cameroun, la République Démocratique du Congo, la République du Congo, le Bénin, le Sénégal, etc. Une présentation de Bluesquare et de ses activités à travers le monde apparaît en annexe 3. À travers ce partenariat avec Plan

⁶¹ *Ibid.*

⁶² Mme. Katharine Williamson, Conseillère Technique Senior Protection de l'Enfance de Save the Children, est la Présidente du Groupe de Travail Global « Child Protection - Assessment Measurement and Evidence » dépendant de l'Alliance Globale Protection de l'Enfance dans l'Action Humanitaire, pour le site de l'Alliance voir: <https://alliancecpha.org>

⁶³ Mme. Laura Gauer Bermudez, Consultante, Chercheuse Associée au CPC Network et Doctorante à la l'Ecole du Travail Social de Columbia University, et Mme. Angela Marshall, Conseillère Technique Protection de l'Enfance d'International Rescue Committee, sont les Co-Représentantes du Groupe de Travail Global « Child Protection & Cash » dépendant de l'Alliance Globale Protection de l'Enfance dans l'Action Humanitaire, pour le site de l'Alliance voir: <https://alliancecpha.org>

⁶⁴ Voir le site internet de Bluesquare: <https://bluesquarehub.com>

International, Bluesquare va développer pour le projet des logiciels spécifiques qui comprendront une cartographie numérique des services disponibles dans la zone d'intervention et des outils numériques de collecte et d'analyse de données pour suivre étroitement les activités, les progrès et les résultats de l'action. Ces outils permettront de répondre de façon la plus adaptée et la plus efficace aux besoins des bénéficiaires. Plan International et Bluesquare s'assureront que les données enregistrées seront protégées et que les données personnelles des enfants et des familles ne seront accessibles que par les partenaires du projet qui en ont besoin. D'autre part, le projet permettra d'utiliser des indicateurs SMART pour suivre et évaluer les effets de l'ensemble de transfert monétaire et services de protection de l'enfance (voir les indicateurs du cadre logique). L'idée est de contribuer à pallier cette lacune en RCA et au niveau global, et d'utiliser l'intervention proposée comme une référence dans le domaine. Le contenu technique de la boîte à outils sera élaboré par un(e) consultant(e) spécialisé(e) dans le domaine de la protection de l'enfance qui sera recruté par un appel d'offre, conformément aux procédures de la Coopération au Développement du Royaume de Belgique. En outre, l'une des des Co-Représentantes du Groupe de Travail Global Protection de l'Enfance & Transfert Monétaire, Mme. Gauer Bermudez⁶⁵, apportera un soutien en tant que conseillère technique-consultante et supervisera la/le consultant(e) spécialisé(e) dans le domaine de la protection de l'enfance. Mme. Gauer Bermudez a été pré-identifiée car sa fonction au sein du Groupe de Travail Global Protection de l'Enfance & Transfert Monétaire, son profil et son expérience apporte une forte plus-value au projet. Mme. Gauer Bermudez est doctorante en sciences sociales à Columbia University de la ville de New York⁶⁶, et fait partie du CPC Learning Network dont l'objectif est de promouvoir la recherche innovante, permettre l'apprentissage des communautés, former une nouvelle génération de chercheurs, et plaider en faveur des enfants et des familles⁶⁷. Mme. Laura Gauer Bermudez appuiera en début et en fin de projet le développement de la boîte à outils afin que cette dernière couvre les lacunes en termes de preuve et d'apprentissage en matière de transfert monétaire et protection des enfants séparés et non accompagnés. Mme. Laura Gauer Bermudez fera le lien avec le Groupe de Travail Global Protection de l'Enfance & Transfert Monétaire dont les membres pourront partager leurs recommandations avec Plan International. Le CV de Mme. Laura Gauer Bermudez apparaît en annexe 4.

Enfin, le projet est innovant du fait de l'évaluation rigoureuse de l'impact de l'intervention, avec essais contrôlés randomisés. Cette évaluation d'impact permettra de mesurer les effets du tranfert monétaire sur la réunification, la prise en charge et le bien-être des enfants séparés et non accompagnés, et la prévention de la séparation. La méthodologie sera définie par Mme. Laura Gauer Bermudez et appliquée par la/le consultant(e) spécialisé(e) dans le domaine de la protection de l'enfance. Cet investissement contribuera, au-delà du projet, à renforcer l'efficacité et l'effectivité de futures actions de protection de l'enfance et de transfert monétaire en RCA et au niveau global. À la fin du projet, la méthodologie, les résultats, les leçons apprises de l'évaluation d'impact, ainsi que la boîte à outils numérique de suivi et d'évaluation seront partagés en RCA avec le Sous-Cluster Protection de l'Enfance dont Plan International est le co-représentant pour servir de référence à d'autres projets du même type. Tous ces éléments seront également mis à disposition sur un site internet ouvert au public et présentés lors d'un webinar organisé au niveau global. Cela permettra leur potentielle duplication dans d'autres pays et de contribuer à améliorer la connaissance dans le secteur de la protection de l'enfance et du transfert monétaire. Le Groupe de Travail Global Protection de l'Enfance & Transfert Monétaire et l'Alliance Globale de Protection de l'Enfance dans l'Action Humanitaire⁶⁸ participeront à ces efforts de duplication et de modélisation.

- en quoi ce projet tient-il compte des initiatives déjà existantes dans le domaine.

Lors de l'évaluation des besoins, une revue documentaire a été effectuée comprenant des rapports et publications pertinentes dans les domaines de la protection de l'enfance, le transfert monétaire et la collecte de données numériques. De plus, les Groupes de Travail Globaux Protection de l'Enfance Évaluation, Mesure et Preuve, et Protection de l'Enfance & Transfert

⁶⁵ Voir le profil de Mme. Laura Gauer Bermudez: <http://www.cpcnetwork.org/people/secretariat/laura-bermudez/>

⁶⁶ Voir le site de Columbia University: <https://www.columbia.edu>

⁶⁷ Voir le site de CPC Learning Network: <http://www.cpcnetwork.org>

⁶⁸ Voir le site de l'Alliance Globale de Protection de l'Enfance dans l'Action Humanitaire : <https://alliancecpha.org>
Formulaire unique – DGD Innovation – Plan International Belgique

Monétaire ont été consultés afin d'avoir une idée précise des initiatives déjà existantes dans le domaine de la protection de l'enfance et du transfert monétaire. Il ressort de la revue documentaire et de ces consultations, que quelques études de cas ont été menées par d'autres organisations sur les effets du transfert monétaire sur les enfants séparés et non accompagnés ou privés de protection parentale. Les études de cas se rapprochant le plus de l'objectif du projet proposé ont eu lieu en Indonésie⁶⁹, en République Démocratique du Congo⁷⁰, au Ghana⁷¹ et au Rwanda⁷². Les principales leçons apprises pertinentes pour le projet proposé sont les suivantes:

- En Indonésie: (i.a) le transfert monétaire a permis de diminuer le recours aux institutions et orphelinats et a permis de limiter les risques de séparation; (i.b) le transfert monétaire a requis un suivi étroit des travailleurs sociaux, notamment pour savoir comment le transfert mensuel était utilisé et si les conditions du transfert étaient remplies; (i.c) le transfert monétaire a commencé un an après le tsunami et une étude a montré que, s'il avait eu lieu plus tôt, il aurait prévenu le trafic d'enfants; (i.d) il n'y avait pas de stratégie de sortie ou de transition et les enfants n'ont pas compris pourquoi le transfert monétaire avait cessé; (i.e) le manque de coordination entre acteurs humanitaires proposant du transfert monétaire a semé la confusion parmi les bénéficiaires.

- En République Démocratique du Congo: (ii.a) il n'y avait pas de groupe de contrôle; (ii.b) les familles d'accueil ont signé et ont été formées à un code de conduite, ce qui semble avoir été déterminant dans la prise en charge des enfants; (ii.c) le suivi étroit des enfants et des familles d'accueil par des travailleurs sociaux a été essentiel dans la prise en charge des enfants; (ii.d) le transfert monétaire semble avoir été plus approprié et plus flexible pour soutenir toute la famille que les dons matériels; (ii.e) toute intervention en faveur de mesures de protection de remplacement pour les enfants doit soutenir ou contribuer à développer les mécanismes existants et ne pas les remplacer; (ii.f) il est nécessaire d'assurer la pérennité des mesures de protection de remplacement et ne pas créer de dépendance car le transfert monétaire doit répondre à un besoin pressant des familles résultant d'une crise ou d'un conflit; (ii.g) les interventions doivent inclure les familles d'accueil qui ont spontanément pris en charge des enfants ou s'étant portées volontaires; (ii.h) le transfert monétaire ne doit pas représenter un facteur attractif et favoriser les effets pervers et des critères transparents de vulnérabilité doivent être utilisés pour déterminer le soutien à apporter aux familles.

- Au Ghana: (iii.a) le transfert monétaire a contribué à la réintégration des enfants avec leur famille; (iii.b) le transfert monétaire a amélioré les conditions de vie des membres du foyer.

- Au Rwanda: (iv.a) les parents se sentent plus à l'aise pour parler avec leurs enfants et ressentent moins de stress; (iv.b) le transfert monétaire en échange de travail (*cash for work* en anglais) limite la capacité des parents à s'occuper de leurs enfants et une étude a montré que de jeunes enfants étaient amenés sur le lieu de travail de leurs parents, laissés avec d'autres enfants plus âgés ou été enfermés à la maison; (iv.c) le transfert monétaire conditionnel - la condition étant d'accueillir des enfants orphelins ou non accompagnés - peut engendrer des effets pervers tels que la prise en charge d'enfants pour des raisons uniquement financières; (iv.d) le transfert monétaire peut ne pas bénéficier à tous les enfants de façon égale et les enfants placés dans des familles d'accueil peuvent être négligés, maltraités et exploités.

Le présent projet prend en compte toutes ces initiatives et leurs leçons apprises, et allie qualité d'un ensemble de services de protection de l'enfance et transfert monétaire conditionnel, un suivi étroit des enfants et des familles notamment grâce à une boîte à outils numérique de suivi et d'évaluation, et une évaluation d'impact rigoureuse avec la sélection d'un groupe de contrôle. Par rapport aux initiatives précédentes, et d'après les représentantes des Groupes de Travail

⁶⁹ Voir *Cash and Child Protection, How cash transfer programming can protect children from abuse, neglect, exploitation and violence*, Save the Children, CaLP, Women's Refugee Commission, Child Protection in Crisis, 2012, p. 4-6.

⁷⁰ Voir *Cash and Child Protection, How cash transfer programming can protect children from abuse, neglect, exploitation and violence*, Save the Children, CaLP, Women's Refugee Commission, Child Protection in Crisis, 2012, p. 6-7.

⁷¹ Voir annexe 1 p.27 de Research brief, Child Outcomes of cash transfer programming, A synthesis of the evidence around child survival, education, and protection in humanitarian and non-humanitarian contexts, Save the Children, 2018.

⁷² *Ibid.*

Globaux Protection de l'Enfance Évaluation, Mesure et Preuve, et Protection de l'Enfance & Transfert Monétaire, cette intervention est unique et réellement innovante dans ce domaine.

2.4 [INT] Si des changements sont intervenus dans l'évaluation des besoins au stade du rapport intermédiaire, veuillez préciser

2.5 [FIN] Si des changements sont intervenus dans l'évaluation des besoins après le rapport intermédiaire, veuillez préciser

3. ORGANISATION HUMANITAIRE DANS LA ZONE D'INTERVENTION

3.1 Présence de l'Organisation humanitaire dans la zone d'intervention: bref aperçu de la stratégie et des activités actuelles ou récentes dans le pays

Depuis sa création en 1937, Plan International est devenue une ONG renommée, active dans 70 pays. Avec le soutien de Plan International, plus de 87 000 communautés mettent en place des solutions en faveur de 81,5 millions d'enfants dans le monde. En RCA, Plan International a commencé ses interventions en 2014. Le bureau principal est situé à Bangui et il supervise 4 sous-bureaux à Berberati, Bossangoa, Boda and Kaga-Bandoro. L'organisation est actuellement présente dans les préfectures d'Ombela M'Poko/Bangui, Membere Kadei, Ouham, Lobaye and Nana-grebizi et est un acteur majeur dans les domaines de la protection de l'enfance, de l'éducation, de la nutrition et de la sécurité alimentaire, et de l'autonomisation économique des jeunes. La stratégie dans le pays jusqu'à 2021 est de consolider les actions dans ces domaines, en prenant en compte la stratégie globale, d'après laquelle les filles comme les garçons de moins de 18 ans doivent pouvoir apprendre, mener, décider, et réussir⁷³. Il est important de noter que Plan International est la seule organisation en RCA proposant des activités de protection de l'enfance et d'éducation en situation d'urgence. L'ONG est co-représentante du Sous-Cluster Protection de l'Enfance avec UNICEF, et à ce titre, coordonne et apporte un appui technique aux acteurs et organisations dans ce domaine à la fois au niveau national et local. En outre, Plan International a développé un partenariat avec le Ministère des Affaires Sociales pour la prise en charge des enfants vulnérables.

Dans la préfecture de Membere Kadei, Plan International opère dans les sous-préfectures de Berberati, Gamboula et Amada Gaza à travers des activités de protection de l'enfance, d'éducation et de distribution de vivres. Dans le domaine de la protection de l'enfance, Plan International a mis en place depuis 2015 des mécanismes communautaires de protection de l'enfance tels que des RECOPE, des clubs de jeunes, des EAEs et des familles d'accueil pour protéger et prendre en charge des enfants victimes ou susceptibles d'être victimes de violence, abus, et négligence du fait du conflit armé. Les bénéficiaires du projet étaient notamment des enfants enrôlés ou associés à des groupes et forces armés, des enfants séparés et non accompagnés, des enfants affectés par une détresse psychosociale, des enfants victimes de violences basées sur le genre et des enfants exploités dans des carrés miniers.

En ce qui concerne les enfants séparés et non accompagnés, Plan International a mis en œuvre un projet spécifique dans la préfecture de Membere Kadei, du 1^{er} avril 2016 au 30 septembre 2017, financé par le Ministère allemand des Affaires Étrangères. Ce projet s'intitulait: "projet de réintégration et de soutien des enfants séparés et non-accompagnés victimes du conflit en République Centrafricaine et au Cameroun", et l'objectif était de renforcer de manière durable et multi-sectorielle le système de protection des enfants dans la zone d'intervention, en particulier pour les enfants non accompagnés et séparés et d'autres enfants vulnérables. Plusieurs services étaient proposés tels que la recherche et réunification familiale, des placements dans des familles d'accueil, du soutien psychosocial et des séances sur les compétences de vie, du dépistage de la malnutrition, et des activités de sensibilisation à l'eau, l'hygiène et l'assainissement. Ce projet spécifique pour les enfants séparés et non accompagnés faisait partie d'un programme plus vaste, également financé par le Ministère allemand des Affaires Étrangères, dont l'objectif était d'améliorer la cohésion sociale entre les communautés affectées par le conflit à travers du

⁷³ Voir la stratégie globale de Plan International: <https://plan-international.org/organisation/strategy>
Formulaire unique – DGD Innovation – Plan International Belgique

transfert monétaire multi-usage et des services de protection. Des transferts monétaires étaient ainsi proposés aux communautés musulmanes souhaitant retourner dans leur lieu d'origine ainsi qu'aux communautés chrétiennes qui s'étaient installées entre temps. Ces transferts monétaires avaient plusieurs buts: tout d'abord, répondre aux besoins de base des populations en termes d'habitat, de nourriture, de santé et d'éducation; ensuite assurer la protection des communautés vulnérables et la cohésion sociale; et enfin, permettre de stabiliser et d'augmenter le revenu des bénéficiaires. Les volets de protection de l'enfance et de transfert monétaire n'étaient cependant pas directement liés et les effets du transfert monétaire n'avaient pas pour but direct d'améliorer la prise en charge des enfants séparés et non accompagnés. Le transfert monétaire a donc indirectement contribué au développement et bien-être de ces enfants.

3.2 *Actions en cours et demandes de financement introduites auprès d'autres donateurs), dans la même zone d'intervention – veuillez indiquer comment les chevauchements et le double financement seraient évités*

Voici les actions en cours et les demandes de financement introduites par Plan International auprès d'autres donateurs dans la préfecture de Membere Kadei:

- "Protection and education of children affected by armed conflict in Membere Kadei province, Central African Republic": ce projet financé par la Coopération Suédoise combine des volets de protection de l'enfance et d'éducation en situation d'urgence dans la sous-préfecture d'Amada Gaza en faveur des enfants affectés par le conflit dans cette zone. Le volet protection de l'enfance inclut l'identification et le référencement d'enfants enrôlés ou associés à des groupes et forces armés, d'enfants séparés et non accompagnés, d'enfants affectés par une détresse psychosociale, d'enfants victimes de violences basées sur le genre et d'enfants exploités dans des carrés miniers. Ce projet va se terminer fin avril 2018 et l'action proposée va reprendre les activités d'identification et de référencement dans la sous-préfecture d'Amada Gaza. Il y aura donc une continuité et une consolidation de ce qui a été fait dans ce domaine.

- "Distribution générale de vivres, cantines scolaires et production de semences": ce projet financé par le PAM et la FAO a lieu dans les sous-préfectures de Berberati et Gamboula avec l'arrivée de nouvelles personnes déplacées internes et va se terminer fin juin 2018, sachant qu'une nouvelle phase de 12 mois commencera en juillet financé par les mêmes donateurs. Plan International référera les enfants, parents et adultes des familles du projet proposé à ces services si besoin.

3.3 *[FIN] Enumérez les autres opérations exécutées par l'Organisation humanitaire ou ses partenaires de mise en œuvre au cours de la même période dans cette zone d'intervention et décrivez comment les risques de double financement ont été évités*

4. CADRE OPÉRATIONNEL

4.1 *Localisation exacte de l'action (veuillez inclure une carte permettant de localiser le projet)*

Le projet sera mis en œuvre dans la préfecture de Membere Kadei, située au sud-ouest de la RCA, à la frontière avec le Cameroun. La préfecture de Membere Kadéi est divisée en 7 sous-préfectures et 12 communes, et le projet se déroulera dans les sous-préfectures de Berberati, Gamboula et Amada-Gaza.

Voici une carte permettant de localiser la zone d'intervention du projet:



4.2 Bénéficiaires

4.2.1 Nombre total de bénéficiaires directs:

Le nombre total de bénéficiaires directs sera de 33 525 comprenant 17 400 enfants de moins de 18 ans (dont environ 50% de filles) et 16 125 adultes (dont environ 50% de femmes).

4.2.2 Spécificités des bénéficiaires directs (veuillez préciser, si possible, en vous référant aux groupes selon le cas, p. ex.: mineurs non-accompagnés, handicapés, enfants, anciens combattants...)

Les bénéficiaires directs feront partie de la population déplacée interne⁷⁴ et de la population locale⁷⁵ de la préfecture de Mambere Kadei. Les bénéficiaires directs du projet seront spécifiquement des filles et des garçons de moins de 18 ans séparés ou à risque d'être séparés de leur famille, c'est-à-dire:

- Les enfants séparés: qui, d'après les lignes directrices des NUs relatives aux mesures de remplacement de protection pour les enfants, sont séparés de leurs deux parents ou des personnes qui en avaient la charge à titre principal auparavant en vertu de la loi ou de la coutume, mais pas nécessairement d'autres membres de leur famille.
- Les enfants non accompagnés: qui, d'après les lignes directrices des NUs relatives aux mesures de remplacement de protection pour les enfants, sont séparés de leur père et de leur mère et de leurs autres parents, et ne sont pas pris en charge par un adulte investi de cette responsabilité par la loi ou la coutume.
- Les enfants à risque d'être séparés ou non accompagnés: à cause de la crise en RCA, et cela correspond aux risques de séparation dite primaire⁷⁶, ou alors du fait de l'impact de la crise sur les structures protectrices qui étaient en place et/ou de la détérioration des conditions de vie des familles, et cela correspond aux risques de séparation dite secondaire⁷⁷. Cette catégorie d'enfants à risque d'être séparés ou non accompagnés regroupe donc différentes situations, et inclus, sans que la liste suivante ne soit exhaustive: les enfants en situation de handicap, les

⁷⁴ D'après l'Aperçu des besoins humanitaires 2018, République Centrafricaine, UNOCHA, novembre 2017, la population déplacée interne dans la préfecture de Mambere Kadei s'élevait en novembre 2017 à 24 700 personnes.

⁷⁵ En 2003, la préfecture de Mambere Kadei comptait 364 795 habitants dont environ 50% de femmes, source: stat-centrafrique.com

⁷⁶ D'après *Alternative Care in Emergencies Toolkit, Global Protection Cluster*, 2013, une séparation primaire est une séparation d'un enfant de sa famille ayant lieu à directement à cause de la crise, du conflit ou de la catastrophe naturelle.

⁷⁷ D'après *Alternative Care in Emergencies Toolkit, Global Protection Cluster*, 2013, une séparation secondaire est une séparation d'un enfant de sa famille ayant lieu après une crise, un conflit ou une catastrophe naturelle et a en général lieu du fait de l'impact de la crise, du conflit ou de la catastrophe naturelle sur les structures protectrices qui étaient en place, et/ou du fait de la détérioration des conditions de vie des familles.

enfants déscolarisés, les enfants affectés par de la détresse psychosociale ou de santé mentale, les enfants victimes de violences basées sur le genre et de violences sexuelles, les enfants exploités par le travail ou les pires formes de travail, comme les enfants enrôlés dans les groupes et forces armés. En effet, ces enfants sont dans des situations correspondant aux problématiques de protection de l'enfance identifiées dans la zone d'intervention lors de l'évaluation des besoins et sont à risque d'être séparés ou non accompagnés, du fait de caractéristiques inhérentes et/ou de leur activité présente ou passée. Tous ces facteurs sont exacerbés par l'impact de la crise sur leur famille, leur communauté, les institutions et services sensés les protéger.

En outre, la catégorie d'enfants à risque d'être séparés ou non accompagnés comprend:

- Les autres enfants vivant au sein des familles réunifiées: qui n'ont pas été séparés ou non accompagnés et vivant au sein des familles réunifiées, et ces enfants peuvent être les sœurs et frères, cousines ou cousins, etc. Ces autres enfants peuvent être à risque d'être séparés à leur tour pour les mêmes raisons, pour des raisons différentes, voire du fait de la réunification des enfants séparés et non accompagnés. Ainsi, Plan International veillera à ce que ces autres enfants vivant au sein des familles réunifiées reçoivent les mêmes services de qualité que les enfants séparés et non accompagnés, et ceci afin d'éviter les discriminations et d'assurer la réunification familiale dans son ensemble. Le bien-être de tous les enfants de la famille réunifiée et la prévention de la séparation pour tous seront des éléments clés de la réussite de l'intervention.
- Les autres enfants vivant au sein des familles d'accueil: qui n'ont pas été séparés ou non accompagnés et vivant au sein des familles d'accueil, et ces enfants peuvent être les enfants biologiques ou adoptifs des familles d'accueil ou tout enfant vivant au sein de ces familles. Ces autres enfants peuvent être aussi à risque d'être séparés pour différentes raisons, voire du fait du placement des enfants séparés et non accompagnés dans la famille d'accueil. La logique est la même que pour les familles réunifiées et le but est d'assurer la qualité de la prise en charge et l'intégration des enfants placés dans les familles d'accueil, et de garantir le bien-être de tous les enfants de la famille d'accueil et de prévenir la séparation.

D'autres bénéficiaires directs du projet seront les mères et pères, autres femmes et hommes vivant au sein des familles réunifiées, ainsi que les mères et pères, autres femmes et hommes vivant au sein des familles d'accueil. Plan International entend s'assurer du bien-être de la famille dans sa globalité en partant du principe que les parents et les autres adultes du foyer sont garants du bon développement et du bien-être de tous les enfants vivant avec eux et dont ils ont la charge. Les parents recevront les transferts monétaires, car ce sont eux qui ont la responsabilité principale et légale de leurs enfants, d'après le code de la famille centrafricain. Cependant, les autres adultes vivant au sein de la famille réunifiée ou de la famille d'accueil recevront les mêmes services sociaux et parentaux que les parents afin d'éviter les discriminations et de s'assurer que l'intervention soit complètement effective, étant donné qu'ils vivent au quotidien avec les enfants. Il s'agit d'une approche holistique, prenant en compte tous les membres du foyer.

Les bénéficiaires directs de l'intervention comprendront les enfants et adultes qui assisteront aux sessions de sensibilisation menées par les RECOPE et clubs de jeunes, avec le soutien de Plan International, dans les communautés de la zone d'intervention. Enfin, les acteurs et partenaires clés du projet qui seront formés et qui procéderont à l'identification et au référencement des enfants séparés et non accompagnés feront aussi partie des bénéficiaires directs de l'action.

4.2.3 Mécanismes et critères d'identification des bénéficiaires directs

Les critères d'identification des enfants et adultes bénéficiaires directs seront les suivants:

- Être une personne déplacée interne ou appartenant à la population locale affectée par la crise dans la préfecture de Membre Kadei en RCA;
- Être une fille ou un garçon de moins de 18 ans séparé(e) ou non accompagné(e);

- Être une fille ou un garçon de moins de 18 ans à risque d'être séparé(e) ou non accompagné(e);
- Être une mère ou un père, une femme ou un homme vivant au sein d'une famille réunifiée;
- Être une mère ou un père, une femme ou un homme vivant au sein d'une famille d'accueil.

Concernant les mécanismes d'identification de ces bénéficiaires directs, il convient de distinguer:

- L'identification des enfants séparés et non accompagnés ou à risque de l'être se fera sur la base des critères pré-cités dans la zone d'intervention par le Ministère des Affaires Sociales, les écoles, les centres de formation professionnelle, les centres de santé, les RECOPE les clubs de jeunes, les EAEs, Plan International et d'autres ONGs.
- L'identification des familles à réunifier avec les enfants séparés et non accompagnés se fera à travers la recherche familiale assurée par le Ministère des Affaires Sociales, Plan International et d'autres organisations. Quant à l'identification des familles d'accueil, elle sera faite par le Ministère des Affaires Sociales en collaboration avec Plan International.
- L'identification des enfants et adultes participant aux sessions de sensibilisation se fera sur la base du volontariat dans les communautés de la zone d'intervention.
- L'identification des acteurs et partenaires clefs sera faite sur la base de collaboration pré-existante (c'est-à-dire développée lors de précédents projets de Plan International dans la zone d'intervention) et/ou de motivation pour les activités proposées.

4.2.4 Décrivez l'ampleur et les modalités d'implication des bénéficiaires directs dans la conception de l'action

Les bénéficiaires directs ont participé à la conception de l'action à travers l'évaluation des besoins menée en mars 2018 dans la préfecture de Membere Kadei. 190 femmes et 189 hommes ont été individuellement interviewés. En outre, deux groupes de discussion ont été organisés avec chacun 8 filles et 8 garçons, et deux groupes de discussion avec chacun 8 femmes et 8 hommes des communautés ciblées. Avant de commencer les entretiens individuels et les groupes de discussion, les équipes de Plan International ont expliqué en détail la raison pour laquelle des informations étaient collectées et qu'un nouveau projet était en train d'être préparé pour les enfants séparés de leur famille ou à risque de l'être. Les enfants et adultes ont pu partager leur avis et suggestions sur l'action prévue.

Au début du projet, les équipes de Plan International en RCA vont organiser un atelier de présentation avec le Ministère des Affaires Sociales, les écoles, les centres de formation professionnelle, les RECOPE, les clubs de jeunes, les EAEs et les centres de santé. Lors de cet atelier tous les détails relatifs aux objectifs, résultats, activités, rôle de chacun, et plan de travail seront présentés. Puis, Plan International avec ces acteurs et partenaires organisera des sessions de présentation dans les communautés pour expliquer l'intervention aux chefs traditionnels et religieux, aux communautés, aux familles et aux enfants.

Pendant la mise en oeuvre du projet, la participation des bénéficiaires directs sera essentielle, notamment pour la recherche et la réunification familiale, la gestion de cas et notamment l'Évaluation de l'Intérêt Supérieur de l'enfant, les activités proposées aux enfants et aux familles, la prise en charge d'enfants séparés et non accompagnés par les familles d'accueil. En outre, grâce à la boîte à outils numérique de suivi et d'évaluation, des mécanismes de "feedback" et de "complaint", ainsi que des enquêtes de satisfaction seront utilisés du début à la fin de l'intervention pour s'assurer que les besoins des enfants et des familles sont couverts et qu'ils sont satisfaits de l'ensemble des transferts monétaires et des services sociaux, psychosociaux et parentaux (de plus amples détails les mécanismes de "feedback et "complaint" apparaissent sous l'activité 4.3). Grâce à ces mécanismes, les bénéficiaires permettront d'améliorer la gestion du projet et la qualité des services.

Enfin, l'évaluation d'impact comprendra des entretiens individuels et des groupes de discussion avec tous les bénéficiaires directs pour confirmer leur implication et la qualité de cette implication

à tous les stades du projet. Cela garantira la redevance de l'intervention vis-à-vis des enfants, des familles et des communautés.

4.2.5 Autres bénéficiaires potentiels (indirects, "catchment", etc.)

Environ 132 000 bénéficiaires potentiels seront les enfants, adolescents et adultes sensibilisés par des proches ayant participé aux sessions de prévention de la séparation et d'identification et de référencement d'enfants séparés et non accompagnés dans la préfecture de Membere Kadei⁷⁸.

4.2.6 Bénéficiaires directs par secteur (se référer aux "lignes directrices d'ECHO, Annexe I", pp26 à 29: http://ec.europa.eu/echo/about/actors/fpa_fr.htm)

Secteur	Nombre de bénéficiaires
Protection de l'enfance	33 525

	% de la population cible	% féminin	% masculin
Enfants de moins de 18 ans	52% ⁷⁹	Environ 50% ⁸⁰	Environ 50% ⁸¹
Adultes de 18 à 49 ans	45% ⁸²	Environ 50% ⁸³	Environ 50% ⁸⁴
Personnes âgées au-dessus de 50 ans	3% ⁸⁵	Environ 61% ⁸⁶	Environ 39% ⁸⁷

4.2.7 [INT] En cas de changement, veuillez expliquer

4.2.8 [FIN] En cas de changement, veuillez expliquer

4.2.9 [FIN] Estimation par type de bénéficiaires

Femmes: ... %, Hommes: ... %
(total femmes + hommes = 100 %)

Nourrissons (< 5 ans): ... %, Enfants (< 18 ans): ... %, Personnes âgées: ... %

⁷⁸ Si on compte que les 22 000 enfants et adultes sensibilisés sensibiliseront en moyenne à leur tour 6 proches chacun.

⁷⁹ Ce pourcentage a été fixé en fonction des résultats de l'évaluation des besoins et du précédent projet de Plan International en RCA pour les enfants séparés et non accompagnés dans la préfecture de Membere Kadei.

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ *Ibid.*

⁸² *Ibid.*

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ *Ibid.*

⁸⁵ Ce pourcentage a été fixé par rapport au ratio de personnes âgées de plus de 50 ans en RCA, voir: https://www.indexmundi.com/central_african_republic/demographics_profile.html

⁸⁶ *Ibid.*

⁸⁷ *Ibid.*

4.3 Objectifs, résultats et activités

4.3.1 Aperçu opérationnel de l'action: cadre logique⁸⁸ (maximum 3 pages)

Titre de l'action	Transfert monétaire, protection de l'enfance et analyse de données numériques: une approche intégrée innovante répondant aux besoins des filles et garçons séparés de leur famille en République Centrafricaine.			
Objectif principal	Contribuer à la protection et au renforcement de la résilience des enfants et des familles affectés par le conflit en République Centrafricaine à travers un ensemble de services innovants et de qualité.			
	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Objectif spécifique	Apporter une assistance holistique innovante et de qualité rigoureusement évaluée aux filles et garçons de moins de 18 ans séparés ou à risque d'être séparés de leur famille dans la préfecture de Membre Kadei.	<ul style="list-style-type: none"> - 1 250 familles (dont 550 familles réunifiées et 700 familles d'accueil) reçoivent du transfert monétaire pour stabiliser et relancer leurs ressources. Baseline: 0. - 5 700 filles/adolescents et garçons/adolescents participent aux activités psychosociales et séances sur les compétences de vie. Baseline: 1 613. - 80% de filles et garçons dont les familles ont été soutenues par du transfert monétaire et un ensemble de services sociaux, psychosociaux et parentaux ont recours à une stratégie de protection positive dans les trois derniers mois. Baseline: 0. - 80% de parents/adultes dont les familles ont été soutenues par du transfert monétaire et un ensemble de services sociaux, psychosociaux et parentaux ont recours à une stratégie de protection positive dans les trois derniers mois. Baseline: 0. - 80% de filles et de garçons dont les familles ont été soutenues par du transfert monétaire et un ensemble de services sociaux, psychosociaux et parentaux démontrent une amélioration de leurs compétences sociales et émotionnelles. Baseline: 0. 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de <i>post</i> distribution, baseline et évaluation d'impact. - Liste de présence, curricula des activités psychosociales et des séances sur les compétences de vie, tableaux de bord numériques. - Questionnaire <i>ad hoc</i> sur les stratégies de protection positives pour enfants. - Questionnaire <i>ad hoc</i> sur les stratégies de protection positives pour adultes. - <i>I DEAL</i>⁸⁹. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le contexte sécuritaire permet la mise en oeuvre du projet. - Les autorités et les communautés soutiennent le projet. - Les ONGs ne sont pas prises pour cible par les groupes armés.
Résultat 1	Les mécanismes institutionnels et communautaires de prévention, d'identification et de référencement des enfants séparés, non	<ul style="list-style-type: none"> - 100% de partenaires et acteurs formés ont acquis les connaissances nécessaires pour prévenir la séparation, identifier et référer les enfants séparés de leur famille. Baseline: 0. - 22 000 personnes (dont 11 000 enfants et 11 000 adultes) participent aux séances de sensibilisation sur la séparation, 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Pre</i> et <i>post</i> test de formation. - Liste de présence et matériel pédagogique pour les séances de 	<ul style="list-style-type: none"> - Les enfants, parents, communautés et partenaires participent aux activités.

⁸⁸ Ce tableau doit donner un aperçu général complet des différents éléments de l'action. Il contiendra seulement des informations concises sur les résultats et les activités. Tout changement apporté au cadre logique au stade du rapport intermédiaire ou du rapport final sera communiqué.

⁸⁹ Voir: https://www.warchildholland.org/sites/default/files/bijlagen/node_7209/16-2016/war_child_holland_deals_monitoring_evaluation_toolkit_2014.pdf

	accompagnés ou à risque de l'être sont renforcés.	l'identification et le référencement. Baseline: 0. - 90% de filles et garçons ont reçu les informations nécessaires pour prévenir la séparation, identifier et référer les enfants séparés de leur famille. Baseline: 0. - 90% de femmes et d'hommes ont reçu les informations nécessaires pour prévenir la séparation, identifier et référer les enfants séparés de leur famille. Baseline: 0. - 1 200 cas d'enfants séparés ou non accompagnés ou à risque de l'être sont identifiés et référés. Baseline: 611.	sensibilisation. - <i>Pre et post test</i> de sensibilisation. - Dossiers individuels des enfants et formulaires de référencement.	- Les autorités donnent leur autorisation pour organiser les activités. - Les acteurs humanitaires se coordonnent entre eux.
Résultat 2	Les familles sont recherchées et réunifiées, et les séparations prévenues grâce à un ensemble innovant de transfert monétaire et de services de protection de l'enfance.	- 550 enfants séparés et non accompagnés sont réunifiés avec leur famille. Baseline: 76. - 80% de filles et de garçons dont les familles réunifiées ont été soutenues par du transfert monétaire et un ensemble de services sociaux, psychosociaux et parentaux rapportent l'usage de pratiques parentales positives par leurs parents/adultes de la famille dans les trois derniers mois. Baseline: 0. - 80% de parents/adultes vivant au sein de familles réunifiées sont référés à des services de relèvement économique à plus long terme et/ou de formation professionnelle. Baseline: 0. - 70% de familles d'accueil soutenues par du transfert monétaire et un ensemble de services sociaux psychosociaux et parentaux dont les revenus ont augmenté par rapport à la baseline. Baseline: 0. - 80% de filles et garçons vivant dans des familles réunifiées soutenues par du transfert monétaire et un ensemble de services sociaux, psychosociaux et parentaux démontrent une amélioration de leurs scores " <i>Child Status Index</i> ". Baseline: 0.	- Dossiers individuels des enfants et tableaux de bord numériques. - Questionnaire <i>ad hoc</i> et rapports de visites de suivi. - Formulaires de référencement et tableaux de bord numériques. - Rapport de <i>post distribution</i> , baseline et évaluation d'impact. - <i>Child Status Index</i> .	- Les parents/adultes des familles réunifiées et familles d'accueil participent aux formations. - Les enfants et adolescents participent aux activités psychosociales/séances sur les compétences de vie. - Les prix des denrées alimentaires et non alimentaires n'augmentent pas de manière significative.
Résultat 3	Les enfants séparés et non accompagnés sont pris en charge par des familles d'accueil soutenues par à un ensemble innovant de transfert monétaire et services de protection de l'enfance.	- 700 enfants séparés et non accompagnés placés en famille d'accueil sur la base d'une Évaluation de leur Intérêt Supérieur (<i>Best Interests Assessment</i> en anglais). Baseline: 528. - 80% de filles et de garçons vivant dans des familles d'accueil soutenues par du transfert monétaire et un ensemble de services sociaux, psychosociaux et parentaux rapportent l'usage de pratiques parentales positives par les parents/adultes vivant au sein de la famille d'accueil les trois derniers mois. Baseline: 0. - 80% de parents/adultes vivant au sein de la famille d'accueil sont référés à des services de relèvement économique à plus long terme et/ou de formation professionnelle. Baseline: 0. - 70% de familles d'accueil soutenues par du transfert	- Dossiers individuels des enfants et Évaluation de l'Intérêt Supérieur des enfants. - Questionnaire <i>ad hoc</i> et rapports de visites de suivi. - Formulaires de référencement et tableaux de bord numériques. - Rapport de <i>post</i>	- Le réseau de l'opérateur mobile et de l'entreprise spécialisée dans le transfert monétaire fonctionne sans interruption dans la zone d'intervention.

		monétaire et un ensemble de services sociaux psychosociaux et parentaux dont les revenus ont augmenté par rapport à la baseline. Baseline: 0. - 80% de filles et garçons vivant dans des familles d'accueil soutenues par du transfert monétaire et un ensemble de services sociaux, psychosociaux et parentaux démontrent une amélioration de leurs scores "Child Status Index". Baseline: 0.	distribution, baseline et évaluation d'impact. - <i>Child Status Index</i> .	
Résultat 4	L'impact d'une intervention alliant transfert monétaire et protection de l'enfance est rigoureusement mesuré grâce à une boîte à outils numérique de suivi et d'évaluation.	- Une baseline est organisée. Baseline: 0. - Une évaluation d'impact rigoureuse est menée. Baseline: 0. - Une boîte à outils numérique de suivi et d'évaluation est développée. Baseline: 0.	- Rapport de baseline. - Rapport d'évaluation d'impact. - Boîte à outils numérique de suivi et d'évaluation.	
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Activité 1.1: Cartographie, collecte et analyse de données numériques et multi-sectorielles dans la préfecture de Membere Kadei. - Activité 1.2: Renforcement des capacités de 124 acteurs et 1 partenaire clefs pour prévenir la séparation, identifier et référer les enfants séparés, non accompagnés ou à risque de l'être. - Activité 1.3: Sensibilisation de 11 000 adultes (dont environ 50% de femmes) et 11 000 enfants (dont environ 50% de filles) des communautés à la prévention de la séparation, l'identification et le référencement d'enfants séparés ou à risque d'être séparés de leur famille. - Activité 2.1: Identification, documentation, recherche et réunification familiale pour 700 enfants séparés et non accompagnés (dont environ 50% de filles). - Activité 2.2: Formation et coaching de 2 200 parents et adultes (dont environ 50% de femmes) des familles réunifiées aux pratiques parentales positives et des modules relatifs aux conditions du transfert monétaire. - Activité 2.3: Transfert monétaire conditionnel à 550 familles réunifiées, suivi social étroit, et référencement à des services de relèvement économique à plus long terme et/ou de formation professionnelle. - Activité 3.1: Gestion de cas et placement de 700 enfants séparés et non accompagnés dans des familles d'accueil sur la base d'une Évaluation de leur Intérêt Supérieur. - Activité 3.2: Formation et coaching de 2 800 parents et adultes de familles d'accueil (dont environ 50% de femmes), transfert monétaire conditionnel, suivi social étroit, et référencement à des services de relèvement économique à plus long terme et/ou de formation professionnelle. - Activité 3.3: Soutien psychosocial et séances sur les compétences de vie pour 5 700 enfants/adolescents séparés ou non accompagnés et enfants/adolescents à risque de l'être (dont environ 50% de filles/adolescentes). - Activité 4.1: Organisation d'une baseline d'une intervention alliant transfert monétaire et protection de l'enfance. - Activité 4.2: Organisation d'une évaluation d'impact rigoureuse, incluant une capitalisation des leçons apprises. - Activité 4.3: Développement et diffusion d'une boîte à outils numérique de suivi et d'évaluation. 			Conditions préalables - Le contexte sécuritaire reste stable pour permettre la mise en oeuvre des activités. - Le flux de personnes déplacées reste constant dans la zone d'intervention.

4.3.2 Informations plus détaillées par résultat⁹⁰

4.3.2.1 Résultat 1: Les mécanismes institutionnels et communautaires de prévention, d'identification et de référencement des enfants séparés, non accompagnés ou à risque de l'être sont renforcés.

4.3.2.1.1 Au stade de la proposition

- **Secteur:** Protection de l'enfance
- **Sous-secteur associé:** Soutien aux enfants non accompagnés et séparés.
- **Bénéficiaires (statut + nombre):** 22 000 déplacés internes et population locale, 124 acteurs et 1 partenaire clefs.
- **Indicateurs pour ce résultat:**
 - 100% de partenaires et acteurs formés ont acquis les connaissances nécessaires pour prévenir la séparation, identifier et référer les enfants séparés de leur famille. Baseline: 0.
 - 22 000 personnes (dont 11 000 enfants et 11 000 adultes) participent aux séances de sensibilisation sur la séparation, l'identification et le référencement. Baseline: 0.
 - 90% de filles et garçons ont reçu les informations nécessaires pour prévenir la séparation, identifier et référer les enfants séparés de leur famille. Baseline: 0.
 - 90% de femmes et d'hommes ont reçu les informations nécessaires pour prévenir la séparation, identifier et référer les enfants séparés de leur famille. Baseline: 0.
 - 1 200 cas d'enfants séparés ou non accompagnés ou à risque de l'être sont identifiés et référés. Baseline: 611.
- **Activités associées au résultat**

Activité 1.1: Cartographie, collecte et analyse de données numériques et multi-sectorielles dans la préfecture de Membere Kadei.

Grâce au partenariat avec Bluesquare, une cartographie numérique détaillée des différents services sociaux et psychosociaux de protection de l'enfance, d'éducation et de santé disponibles dans la préfecture de Membere Kadei sera développée. L'évaluation des besoins a en effet montré qu'une telle cartographie n'existait pas dans la zone d'intervention. L'idée est donc de faire l'inventaire et de localiser les centres sociaux, les écoles, les centres de formation professionnelle, les EAEs et les centres de santé pour faciliter le référencement et la prise en charge des enfants et des familles.

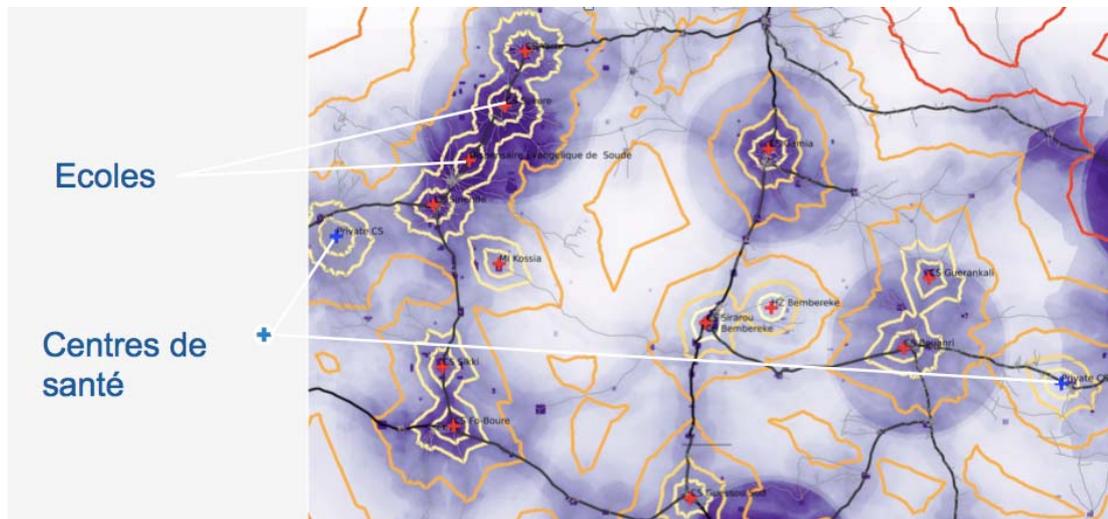
L'originalité de cette approche consistera à coupler l'information générée par le projet avec d'autres sources de données:

- Les données de densité de population à très haute résolution: le projet *WorldPop*, dont l'Université Libre de Bruxelles et l'Université de Namur sont des acteurs clefs, utilisent des données satellites à très haute résolution et des méthodes statistiques de *Big Data* pour mesurer la densité de population. De nouvelles cartes qui permettent d'estimer la population au niveau de l'hectare seront rendues disponibles dans le cadre de ce projet.
- Les données issues de la carte des services sociaux du Ministère des Affaires Sociales et psychosociaux de Plan International.
- Les données issues de la carte scolaire comprenant les écoles et les centres de formation professionnelle.

⁹⁰ Par résultat identifié dans le cadre logique, des informations plus détaillées nécessaires à la bonne compréhension de la proposition/du rapport seront assemblées ici. Une sous-section spécifique par résultat au stade de la proposition, du rapport intermédiaire et du rapport final a été prévue (veuillez ne pas mettre à jour l'information d'un stade précédent dans cette section, veuillez commenter le changement dans la sous-section appropriée du résultat).

- Les données issues des systèmes de données de la santé.
- Les données fournies par Plan International relatives aux services psychosociaux et réseaux communautaires de protection de l'enfance.

Voici un exemple de carte présentant une estimation du nombre d'enfants en âge de scolarité par hectare ou *Worldpop*, la géo-localisation des écoles et structures de santé, une modélisation de l'accès physique à ces structures:



Cet outil de cartographie sera transféré aux autorités pour qu'elles puissent l'utiliser pendant et après le projet. À cet égard, les agents locaux et nationaux des ministères seront formés pour l'utiliser et le mettre à jour. Ce volet permettra d'accélérer les efforts des autorités dans l'élaboration d'une carte digitale, déjà initiée par le Ministère de la Santé⁹¹, et de renforcer les systèmes de données existants. Plan International collaborera avec UNOCHA et le Fonds des NU pour l'enfance (UNICEF) pour soutenir la duplication de ce processus de cartographie dans les autres régions de la RCA.

Ensuite, l'innovation consistera à utiliser une plate-forme digitale pour la collecte et l'analyse des données de l'intervention, c'est-à-dire "cloud based"⁹² et de téléphones *Android* connectés permettront à Plan International de référer les bénéficiaires aux services inventoriés et localisés à travers la mise en place de tableaux de bord numériques combinant de multiples sources de données telles que les données sur la disponibilité des services, les données de distribution de population cible à haute résolution. Les tableaux de bord numériques permettront aussi de mesurer et de suivre les progrès du projet en fonction des indicateurs du cadre logique, les activités et les services offerts. Plan International et Bluesquare s'assureront que les données relatives à la situation personnelle des enfants et de leur famille seront protégées et ne seront accessibles que par les partenaires qui ont en besoin pour le projet. À cet effet, les outils développés par Bluesquare inclueront des mots de passe détenus par Plan International et le Ministère des Affaires Sociales.

Activité 1.2: Renforcement des capacités de 124 acteurs et 1 partenaire clefs pour prévenir la séparation, identifier et référer les enfants séparés, non accompagnés ou à risque de l'être.

L'évaluation des besoins a indiqué que les mécanismes institutionnels et communautaires de protection de l'enfance devaient être renforcés pour pouvoir prendre en charge les enfants séparés et non accompagnés. Ainsi, Plan International formera les agents du Ministère des Affaires Sociales, qui sera un partenaire majeur du projet dans la mesure où il a la responsabilité

⁹¹ Le projet de carte sanitaire digitale en RCA est appuyé par Bluesquare sous financement Banque Mondiale et GAVI.

⁹² Ce "cloud" est géré par Amazon Web Service pour héberger les plateformes de données de Bluesquare. Amazon Web Service est aujourd'hui le service de hosting le plus performant et le plus sûr. Géographiquement, les données sont stockées dans un cloud géré à partir d'un centre en Europe. Les mesures de sécurité prises par Amazon sont décrites sur le lien suivant: <https://aws.amazon.com/security/>

première des services de protection de l'enfance en RCA et dans la zone d'intervention. Plan International a collaboré avec le Ministère dans le pays et en particulier dans la préfecture de Membere Kadei et entretient d'excellentes relations avec cet acteur institutionnel au niveau local comme au niveau national. Durant l'intervention, les capacités des agents locaux et nationaux seront renforcées afin qu'ils puissent prévenir les séparations, identifier et référer les enfants séparés et non accompagnés en utilisant notamment la cartographie et tableaux de bord numériques mis en place par Bluesquare, et prendre en charge et suivre les bénéficiaires. Plan International apportera un soutien à chaque étape au Ministère. Une session sur la collecte du consentement libre et éclairé des bénéficiaires, la confidentialité et la protection des données sera inclus dans la formation. De plus, Plan International formera 124 acteurs locaux clés comprenant d'autres ONGs, le personnel d'écoles et de centres de formation professionnelle, les RECOPE et clubs de jeunes, le personnel des EAEs, et le personnel des centres de santé de la préfecture de Membere Kadei pour prévenir la séparation, identifier et référer les enfants séparés et non accompagnés ou à risque de l'être.

Les formations sur la prévention de la séparation inclueront des informations relatives aux causes de la séparation, aux conséquences de la séparation sur le développement et le bien-être de l'enfant, au fait de ne pas séparer les fratries dans la mesure du possible, à l'importance d'enregistrer les enfants dès leur naissance, d'obtenir un certificat de naissance puis des papiers d'identité, d'apprendre aux enfants dès le plus jeune âge des informations essentielles sur leur identité et leur famille, les lieux de regroupement d'urgence et les personnes à prévenir, etc. Quant aux formations sur l'identification et le référencement des enfants séparés et non accompagnés ou à risque de l'être, elles comporteront des explications sur la différence entre les enfants séparés et les enfants non accompagnés et les enfants à risque d'être séparés et non accompagnés, les services disponibles pour tous ces enfants, les points focaux au sein du Ministère des Affaires Sociales et de Plan International pour les référencements, la confidentialité, la protection des données, etc. 3 sessions de formation seront organisées dans les sous-préfectures d'Amada Gaza, Gamboula et Berberati.

Au début et à la fin de chaque formation, des tests permettront d'évaluer les connaissances des acteurs et partenaires, puis de leurs acquis. Sur la base de ces résultats, des sessions de rappel seront proposées pour s'assurer que les connaissances ont bien été assimilées. Ensuite, des visites de suivi seront effectuées pour vérifier que les connaissances sont correctement appliquées. Le nombre d'identifications et de référencements d'enfants séparés ou à risque d'être séparés de leur famille sera collecté par les outils numériques mis au point par Bluesquare et les tableaux de bord numériques permettront un suivi individuel de chaque acteur et partenaire clef. Ce volet de prévention du projet fait écho à la stratégie du Plan de Réponse Humanitaire de la RCA et spécifiquement du Cluster Protection et Sous-Cluster Protection de l'Enfance dont Plan International est le co-représentant avec UNICEF. D'après cette stratégie, la prévention inclus "le renforcement et la promotion des capacités de protection communautaire, y compris pour les enfants, ainsi que les systèmes d'alerte précoce"⁹³ et l'approche consiste à "renforcer le système de protection de l'enfance et la résilience au niveau communautaire et étatique"⁹⁴.

Activité 1.3: Sensibilisation de 11 000 adultes (dont environ 50% de femmes) et 11 000 enfants (dont environ 50% de filles) des communautés à la prévention de la séparation, l'identification et le référencement d'enfants séparés ou à risque d'être séparés de leur famille.

Le projet prévoit que les communautés seront sensibilisées à la prévention de la séparation, l'identification et le référencement d'enfants séparés ou à risque d'être séparés de leur famille par les RECOPE et les clubs de jeunes de la zone d'intervention. Après leur formation initiale lors du 1er mois du projet, les RECOPE et clubs de jeunes assureront les sessions, avec le soutien de 4 mobilisateurs communautaires de Plan International. Les RECOPE ont été mis en place par le Ministère des Affaires Sociales en collaboration avec Plan International et sont constitués chacun de dix membres recrutés par le biais d'un processus participatif et représentatif. Les RECOPE sont en charge de sensibiliser les adultes des communautés à la protection de

⁹³ Plan de Réponse Humanitaire 2018, Janvier-Décembre 2018, République Centrafricaine, novembre 2017, Partie II, p. 37.

⁹⁴ Plan de Réponse Humanitaire 2018, Janvier-Décembre 2018, République Centrafricaine, novembre 2017, Partie II, p. 38.
Formulaire unique – DGD Innovation – Plan International Belgique

l'enfance, identifier et référer les cas d'enfants négligés, abusés ou victimes de violence au Ministère des Affaires Sociales et aux organisations de protection de l'enfance. Quant aux clubs de jeunes, également développés par le Ministère des Affaires Sociales et Plan International et constitués chacun de dix membres sélectionnés de la même manière que les RECOPE, ils sont en charge de sensibiliser les enfants et adolescents des communautés à la protection de l'enfance, et identifier et référer les cas d'enfants négligés, abusés ou victimes de violence au Ministère des Affaires Sociales et ONGs de protection de l'enfance. Pour les RECOPE comme les clubs de jeunes, Plan International s'assurera que les filles et les femmes sont autant représentées que les garçons et les hommes.

Un total de 4 RECOPE (deux pour la sous-préfecture d'Amada Gaza, un pour la sous-préfecture de Gambola et un pour la sous-préfecture de Berberati) et 6 clubs de jeunes (deux par sous-préfecture) développés lors du précédent projet de Plan International pour les enfants séparés et non accompagnés dans la préfecture de Membere Kadei⁹⁵ seront réactivés et mèneront des séances dans les communautés. Les RECOPE sensibiliseront 11 000 adultes dont environ 50% de femmes, tandis que les clubs de jeunes sensibiliseront 11 000 enfants dont environ 50% de filles à la prévention de la séparation, et à identifier et référer les enfants séparés ou à risque d'être séparés de leur famille. Un module particulier sera prévu concernant les enfants en situation de handicap et l'augmentation du risque de séparation, car l'évaluation des besoins a montré que ces enfants vulnérables étaient souvent séparés de leur famille du fait de leur état.

Les sessions de sensibilisation auront lieu dans les EAEs, centres sociaux du Ministère des Affaires Sociales ou tout lieu mis à disposition par les communautés. Du matériel de sensibilisation tel que des boîtes à images sera développé à cet effet. Les membres des RECOPE et clubs de jeunes porteront des t-shirts avec le logo de la Coopération au Développement du Royaume de Belgique et de Plan International, et d'autre matériel de visibilité tel que des stylos, des cahiers, etc. seront distribués aux participants. Des photos et des vidéos des activités seront réalisées avec le consentement des bénéficiaires. Les outils d'analyse de données développés par Bluesquare permettront de savoir où, quand et combien d'adultes et d'enfants auront participé aux séances de sensibilisation, et des *pre* et *post* tests permettront de savoir s'ils ont bien reçu les informations requises.

4.3.2.1.2 Rapport intermédiaire

- **Mise à jour⁹⁶ des indicateurs**
- **Mise à jour⁴ des bénéficiaires (statut + nombre)**
- **Mise à jour⁴ des activités**

4.3.2.1.3 Rapport final

- **Indicateurs pour les résultats obtenus**
- **Bénéficiaires (statut + nombre)**
- **Activités réalisées**
- **Moyens et coûts associés finalement engagés**

4.3.2.2 Résultat 2: Les familles sont recherchées et réunifiées, et les séparations prévenues grâce à un ensemble innovant de transfert monétaire et de services de protection de l'enfance.

4.3.2.2.1 Au stade de la proposition

⁹⁵ Il s'agit du programme évoqué au point 2.3 mis en œuvre par Plan International en RCA avec un volet pour les enfants séparés et non accompagnés et un autre volet de transfert monétaire dont le but était d'améliorer la cohésion entre communautés chrétiennes et musulmanes dans la préfecture de Membere Kadei. Bien que faisant partie du même programme, ces deux volets n'étaient pas directement connectés.

⁹⁶ La mise à jour et les explications doivent porter tant sur les progrès que sur les changements faits par rapport à la proposition.
Formulaire unique – DGD Innovation – Plan International Belgique

- **Secteur:** Protection de l'enfance.
- **Sous-secteur associé:** Soutien aux enfants non accompagnés et séparés.
- **Bénéficiaires (statut + nombre):** 2 900 déplacés internes et population locale.
- **Indicateurs pour ce résultat:**
- 550 enfants séparés et non accompagnés sont réunifiés avec leur famille. Baseline: 76.
- 80% de filles et de garçons dont les familles réunifiées ont été soutenues par du transfert monétaire et un ensemble de services sociaux, psychosociaux et parentaux rapportent l'usage de pratiques parentales positives par leurs parents/adultes de la famille dans les trois derniers mois. Baseline: 0.
- 80% de parents/adultes vivant au sein de familles réunifiées sont référés à des services de relèvement économique à plus long terme et/ou de formation professionnelle. Baseline: 0.
- 70% de familles d'accueil soutenues par du transfert monétaire et un ensemble de services sociaux psychosociaux et parentaux dont les revenus ont augmenté par rapport à la baseline. Baseline: 0.
- 80% de filles et garçons vivant dans des familles réunifiées soutenues par du transfert monétaire et un ensemble de services sociaux, psychosociaux et parentaux démontrent une amélioration de leurs scores "*Child Status Index*". Baseline: 0.

- **Activités associées au résultat**

Activité 2.1: Identification, documentation, recherche et réunification familiale pour 700 enfants séparés et non accompagnés (dont environ 50% de filles).

Pour tout le processus d'identification, de documentation, de recherche et de réunification familiale des enfants séparés et non accompagnés, Plan International suivra les principes directeurs globaux inter-agences relatifs aux enfants séparés et non accompagnés et le standard 13 des standards minimum de protection de l'enfance dans l'action humanitaire⁹⁷. Plan International et ses partenaires s'assureront que le consentement libre et éclairé des bénéficiaires est recueilli pour bénéficier de ce service, ainsi que pour collecter, utiliser et conserver les données personnelles des enfants et des familles pour le projet. Les outils développés par Bluesquare seront expliqués car ils seront utilisés, notamment les tableaux de bord, pour suivre le processus d'identification, de documentation, de recherche et de réunification familiale des enfants séparés et non accompagnés. Seuls les partenaires du projet qui en ont besoin auront accès aux informations personnelles des enfants et des familles, et une coordination avec les membres du Sous-Cluster Protection de l'Enfance en RCA aura lieu pour permettre une prise en charge adéquate et efficace.

L'identification des enfants séparés et non accompagnés se fera sur la base des critères des critères énoncés au point 4.2.3, c'est-à-dire: être déplacé interne ou appartenant à la population locale affectée par la crise dans la préfecture de Membere Kadei en RCA, être une fille ou un garçon de moins de 18 ans séparé(e) ou non accompagné(e), ou être une fille ou un garçon de moins de 18 ans à risque d'être séparé(e) ou non-accompagné(e). Les partenaires et acteurs clés formés identifieront ces enfants comme suit:

- Le Ministère des Affaires Sociales à travers son réseau de centres et de travailleurs sociaux;
- Les écoles lors des activités scolaires et extra-scolaires;
- Les centres de formation professionnelle lors des sessions;
- Les centres de santé lors des consultations médicales;
- Les RECOPE et clubs de jeunes lors des séances de sensibilisation;

⁹⁷ <http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=5211dc424>
Formulaire unique – DGD Innovation – Plan International Belgique

- Les EAEs lors des activités psychosociales proposées aux enfants et séances sur les compétences de vie proposées aux adolescents.
- Plan International dans le cadre de ce projet et de son intervention de distribution de vivres.

L'identification consistera aussi à savoir où se trouvent les filles et les garçons séparés de leur famille. Une fois identifiés, les enfants seront enregistrés et des informations essentielles les concernant seront collectées, c'est-à-dire leur nom, date et lieu de naissance, nom des parents, localité d'origine et localité actuelle. Un entretien individuel sera organisé pour l'enregistrement et se déroulera dans un lieu où l'enfant se sentira en confiance avec du personnel spécialisé et formé. Une documentation ou constitution de dossier sera ensuite effectuée afin de compiler les informations complémentaires relatives aux besoins des enfants et de prendre leur photographie avec leur consentement. Puis, la recherche des familles sera effectuée principalement via des enquêtes de terrain ainsi que le réseau de partenaires suivant:

- Par le Ministère des Affaires Sociales et les travailleurs sociaux de Plan dans préfecture de Membre Kadei;
- Par le Ministère des Affaires Sociales et/ou d'autres organisations de protection de l'enfance dans les autres préfectures, notamment si les enfants vivaient ou ont été séparés de leur famille dans une autre préfecture;
- Par le Haut Commissariat des Nations Unis pour les Réfugiés (UNHRC) et le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) pour la recherche familiale transfrontalière, notamment si les enfants vivaient et/ou ont été séparés de leur famille dans un pays frontalier, comme le Cameroun.

Lors de la recherche familiale, des informations régulières seront transmises aux enfants pour qu'ils soient au courant de l'avancée des recherches. Ces informations seront analysées grâce aux outils numériques mis en place par Bluesquare, et par ailleurs partagées via une base de données inter-agences gérée par UNICEF et Plan International⁹⁸ afin de coordonner les efforts de recherche entre ONGs de protection de l'enfance.

Si la recherche familiale aboutit, une vérification sera alors effectuée. Cette vérification consistera à confirmer l'existence de liens familiaux ou la relation avec un proche ainsi que la volonté de l'enfant et de sa famille/proche à être réunifiés à travers une évaluation approfondie prenant en compte l'intérêt supérieur de l'enfant. Si la vérification s'avère positive, le Ministère des Affaires Sociales et Plan International faciliteront la réunification familiale. Une préparation de l'enfant et de la famille sera assurée et une médiation proposée si nécessaire.

Activité 2.2: Formation et coaching de 2 200 parents et adultes (dont environ 50% de femmes) des familles réunifiées aux pratiques parentales positives et des modules relatifs aux conditions du transfert monétaire.

La réunification familiale sera renforcée par la formation et le coaching des parents et des adultes des familles réunifiées aux pratiques parentales positives. Tel que précédemment indiqué (voir point 4.2.2), d'autres adultes vivant au sein des familles réunifiées seront formés au même titre que les parents car leur comportement peut avoir un impact sur les enfants avec qui ils vivent. Le projet prend en compte le foyer dans son ensemble et adopte ainsi une approche holistique. Cette activité contribuera à assurer la protection et le bien-être de tous les enfants des familles réunifiées et prévenir la séparation. La présence des parents et adultes de ces familles à toutes les sessions de formation sur les pratiques parentales positives est une des conditions du transfert monétaire (voir détails des conditions sous l'activité 2.3).

Le Ministère des Affaires Sociales et Plan International utiliseront un curriculum spécifique adapté d'un curriculum de War Child Holland et incluant des modules relatifs aux besoins de base des

⁹⁸ Il est important de noter que le Child Protection Information Management System (CPIMS), logiciel inter-agences permettant une coordination des acteurs de protection de l'enfance pour notamment gérer les cas d'enfants séparés et non accompagnés, n'a pas encore été installé en RCA mais que cela est prévu en 2018-2019, voir le site du CPIMS: <https://www.cpims.org>

enfants, à l'importance des interactions entre enfants et parents/adultes de la famille, la communication non violente, les règles de la maison, et la discipline dans la dignité. Un module spécifique sera dédié à la prise en charge des enfants en situation de handicap et leur éventuel référencement à des services de santé spécifiques si nécessaire. Les sessions comporteront de brèves présentations théoriques et seront systématiquement suivies de pratique à travers des jeux de rôles, des exercices individuels ou en groupe, et des discussions. Les formateurs-coach s'assureront qu'une ambiance saine et conviviale est établie pour favoriser les échanges et le partage d'expérience et de conseils entre parents/adultes pendant les formations. L'idée est de faire réfléchir les participants individuellement et en groupe à leur pratique parentale, leur comportement et les conséquences sur le développement et le bien-être des enfants. Les formateurs-coach seront préalablement formés pour savoir identifier les personnes ayant besoin d'un soutien individuel, présentant des signes de détresse psychosociale ou faisant allusion à des cas de négligence, abus, maltraitance et violence au sein des familles. À la fin des sessions, ils prendront contact avec elles pour leur proposer les services appropriés et les référer aux travailleurs sociaux du Ministère des Affaires Sociales et de Plan International.

Par ailleurs, les familles réunifiées seront formées à des modules liés aux conditions du transfert monétaire, c'est-à-dire l'égalité entre les filles et garçons notamment pour jouer et leurs loisirs; la violence basée sur le genre; l'importance de la scolarisation des filles comme des garçons jusqu'à 16 ans; l'interdiction du travail des enfants avant l'âge de 14 ans, sauf pour des travaux dit "légers" dans le domaine agricole et domestique qui sont possible à partir de l'âge de 12 ans; l'interdiction du mariage des filles comme les garçons avant l'âge de 18 ans; l'interdiction d'enrôler ou associer les filles comme les garçons aux groupes et forces armées avant l'âge de 18 ans; les signes de détresse psychosociale des enfants et les référencements; la santé sexuelle et reproductive; les informations essentielles à apprendre aux enfants dès leur plus jeune âge sur leur identité, celle de leur famille et sur les lieux de regroupement d'urgence en cas de séparation; et les services psychosociaux pour les enfants de 6 à 12 ans, et de séances sur les compétences pour les adolescents de 13 à 18 ans.

Un total de 6 sessions seront organisées pendant 3 mois, et 2 200 parents et adultes (dont environ 50% de femmes) seront invités à participer. Une session durera environ 2 heures dans les EAEs, centres du Ministère des Affaires Sociales ou tout lieu mis à disposition par les communautés. Des *pre* et *post* tests seront utilisés au début et à la fin des cycles de formation pour savoir si les parents et adultes ont acquis les connaissances adéquates. En outre, l'effet des formations sera mesuré par un questionnaire *ad hoc* utilisé lors d'entretiens individuels avec les filles et garçons des familles réunifiées et permettant de savoir si les pratiques parentales positives ont bien été appliquées lors des 3 derniers mois, ce qui correspond au cycle des transferts monétaires. Pour mesurer ces effets, les outils de collecte et d'analyse de données développés par Bluesquare seront utilisés.

Activité 2.3: Transfert monétaire conditionnel à 550 familles réunifiées, suivi social étroit, et référencement à des services de relèvement économique à plus long terme et/ou de formation professionnelle.

L'une des innovations principales du projet consiste à proposer un ensemble de transfert monétaire et services de protection de l'enfance aux familles réunifiées. L'idée est d'utiliser le transfert monétaire comme un outil pour prévenir et répondre aux abus, négligence et violences contre les enfants, et de contribuer à renforcer la résilience et le bien-être des familles réunifiées. Le transfert monétaire donnera en l'occurrence aux bénéficiaires les moyens de stabiliser leurs ressources lors de la réunification familiale. En RCA comme au niveau global, la plupart des organisations de protection de l'enfance ont jusqu'à présent apporté aux familles réunifiées une aide matérielle sous forme de kits composés de denrées alimentaires et/ou non alimentaires. Or la revue documentaire effectuée lors de l'évaluation des besoins a mis en évidence le fait que les dons matériels ne correspondaient pas toujours aux besoins des familles⁹⁹.

⁹⁹ Voir *Cash and Child Protection, How cash transfer programming can protect children from abuse, neglect, exploitation and violence*, Save the Children, CaLP, Women's Refugee Commission, Child Protection in Crisis, 2012.
Formulaire unique – DGD Innovation – Plan International Belgique

Le projet propose donc de fournir aux familles réunifiées une assistance via du transfert monétaire en 3 tranches pendant 3 mois, soit une tranche par mois, via un opérateur mobile comme Orange¹⁰⁰ et/ou une entreprise spécialisée dans le transfert monétaire comme Burval Corporate¹⁰¹. En effet, dans les zones non couvertes par un opérateur mobile, les transferts pourront se faire via une entreprise spécialisée¹⁰². Chaque tranche s'élèvera à 50 000 XAF (environ 76 Euros¹⁰³) et sera versée après qu'une série de conditions soient remplies par les parents et adultes des familles (ces conditions sont détaillées plus loin). Le montant total des transferts s'élèvera à 150 000 XAF (environ 228 Euros¹⁰⁴) et correspond à la valeur des kits auparavant distribués aux familles réunifiées en RCA. Il convient de noter que la valeur des kits qui étaient proposés aux familles avait été estimée par le Sous-Cluster Protection de l'Enfance de façon à couvrir les besoins des enfants et des familles réunifiées. Ce montant est aussi aligné avec le résultat de l'analyse des besoins selon lequel il faut entre 5 000 à 10 000 XAF (8 et 15 Euros)¹⁰⁵ pour nourrir un foyer de 6 personnes pendant une semaine. Le transfert monétaire va permettre une plus grande flexibilité aux familles, de renforcer leur résilience et de protéger les enfants. Une coordination entre organisations proposant du transfert monétaire sera assurée, sachant que Plan International participe aux réunions et initiatives du Cluster Moyens de Subsistance et Stabilisation Communautaire qui supervise ce type d'intervention dans le pays. D'ailleurs, le transfert monétaire correspond à la stratégie du Plan de Réponse Humanitaire de la RCA dans ce domaine qui préconise d'aider les populations affectées par la crise et les déplacements à stabiliser leurs ressources et accéder à des opportunités économiques¹⁰⁶.

Avant d'initier cette assistance financière, des explications détaillées seront données aux enfants comme aux parents et adultes des familles réunifiées pour leur expliquer pourquoi ces transferts auront lieu, par qui, comment, et combien de temps. Ces informations seront essentielles pour que les bénéficiaires comprennent bien le but de ce service dans son optique de réunification familiale et de son caractère temporaire. Ces mêmes informations seront également communiquées aux communautés via les RECOPE et clubs de jeunes pour qu'elles comprennent la raison d'être et le fonctionnement des transferts. Cela assurera une transparence indispensable pour éviter toute incompréhension et frustration. Pour que des effets pervers n'aient pas lieu, comme l'abandon d'enfant pour obtenir une assistance financière, le Ministère des Affaires Sociales et Plan International expliqueront aux communautés que l'évaluation de la situation des enfants permettra de connaître précisément les causes de séparation et que tout abus sera systématiquement reporté. À cet égard, des mécanismes de "feedback" et "complaint" seront disponibles pour savoir si les transferts monétaires sont bien effectués selon les modalités du projet (voir les détails des mécanismes de "feedback" et "complaint" sous l'activité 4.3).

Le transfert monétaire proposé par Plan International sera conditionnel, c'est-à-dire que les familles réunifiées recevront des transferts sous des conditions qui doivent être remplies, sans quoi les transferts prévus ne seront pas effectués. Si les conditions sont remplies, la manière de dépenser l'argent se fera librement par les familles, c'est-à-dire sans restrictions. Cela permettra un suivi des bénéficiaires tout en conservant une flexibilité pour effectuer les dépenses nécessaires pour le foyer¹⁰⁷. Il convient de rappeler que les parents seront ceux qui recevront les transferts car ils sont légalement responsables de leurs enfants au regard de la législation centrafricaine. Il est de toute façon fortement déconseillé de donner directement les transferts aux

¹⁰⁰ Lors du précédent projet de Plan International dans la préfecture de Membere Kadei incluant une composante de transfert monétaire, Orange était chargé de procéder aux paiements mobiles.

¹⁰¹ Burval Corporate a été créé il y a 20 ans au Burkina Fasso et opère dans différents pays d'Afrique, dont la RCA depuis 2017. Burval Corporate a collaboré en RCA avec Médecins Sans Frontières Belgique et avec la MINUSCA. Des discussions sont en cours avec Plan International pour un partenariat dans plusieurs préfectures du pays, dont Membere Kadei. Voir le site de Burval Corporate: <https://www.burvalcorporate.com>

¹⁰² Dans tous les cas, un appel d'offre sera fait pour l'opérateur mobile comme pour l'entreprise spécialisée, conformément aux procédures de la Coopération au Développement du Royaume de Belgique.

¹⁰³ D'après Oanda, en avril 2018, 1 XAF = 0,00152 Euro.

¹⁰⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵ D'après Oanda, en avril 2018, 1 XAF = 0,00152 Euro.

¹⁰⁶ Voir Plan de Réponse Humanitaire 2018, Janvier-Décembre 2018, République Centrafricaine, novembre 2017, Partie II : Moyens de Subsistance, p. 32.

¹⁰⁷ Voir *Research brief, Child Outcomes of cash transfer programming, A synthesis of the evidence around child survival, education, and protection in humanitarian and non-humanitarian contexts, Save the Children, 2018, p.8.*

enfants, sauf cas exceptionnels¹⁰⁸. Les conditions des transferts auront pour but d'assurer la réunification familiale, le développement et le bien-être des enfants réunifiés et des autres enfants de la famille, et de prévenir d'autre séparation. Ces conditions concerneront les filles et garçons réunifiés, leurs sœurs et frères et toutes les autres filles et garçons de la famille, et renvoient aux problématiques de protection de l'enfance identifiées lors de l'évaluation des besoins, c'est-à-dire la déscolarisation, l'exploitation par le travail et les pires formes de travail comme l'enrôlement dans les groupes et forces armées, la détresse psychosociale, la violence basée sur le genre, le mariage précoce et les violences sexuelles.

Les conditions du transfert monétaire aux familles réunifiées peuvent être classées en deux catégories:

- Conditions protectrices des enfants:

- Faciliter et participer activement aux visites de suivi social du Ministère des Affaires Sociales et de Plan International;
- Les filles comme les garçons doivent avoir leurs besoins de base couverts;
- Les filles comme les garçons ne doivent pas être négligés, abusés physiquement, sexuellement, psychologiquement et/ou être affectés par de la violence;
- Les filles comme les garçons doivent avoir être scolarisés jusqu'à 16 ans¹⁰⁹;
- Les filles comme les garçons ne doivent pas travailler avant l'âge de 14 ans, sauf pour des travaux dit "légers" dans le domaine agricole et domestique qui sont possible à partir de l'âge de 12 ans¹¹⁰;
- Les filles comme les garçons ne doivent pas être mariés avant l'âge de 18 ans¹¹¹;
- Les filles comme les garçons ne doivent pas être enrôlés ou associés aux groupes et forces armés avant l'âge de 18 ans¹¹²;
- Les filles comme les garçons doivent avoir un temps égal pour jouer et pour leurs loisirs.

- Conditions préventives et liées aux services:

- Les parents et autres adultes de la famille réunifiée participent à toutes les sessions sur les pratiques parentales positives, les signes de détresse psychosociale des enfants, la violence basée sur le genre, et la santé sexuelle et reproductive;
- Apprendre aux filles comme aux garçons des informations essentielles sur leur identité, celle de leur famille et sur les lieux de regroupement d'urgence en cas de séparation;
- Référer les filles et les garçons aux services psychosociaux si des signes de détresse psychosociale sont identifiés;
- Transmettre aux filles comme aux garçons des informations sur la violence basée sur le genre;
- Transmettre aux filles comme aux garçons des informations sur la santé sexuelle et reproductive;
- S'assurer que les filles comme les garçons de 6 à 12 ans participant aux activités psychosociales si elles/ils le souhaitent¹¹³;

¹⁰⁸ Voir *Child Safeguarding in cash transfer programming, a practical tool*, Save the Children, CaLP, Women's Refugee Commission, *Child Protection in Crisis*, 2012.

¹⁰⁹ 16 ans est l'âge jusqu'auquel un enfant doit être scolarisé en RCA, d'après la loi centrafricaine.

¹¹⁰ Ces âges minimum et détails sont extraits du code du travail de la RCA.

¹¹¹ L'âge minimum pour le mariage des enfants fait ici référence à la législation centrafricaine. La loi prévoit des exceptions notamment si un juge estime que la fille ou le garçon est capable de se marier avant 18 ans. Toutefois, le projet prévoit une condition plus protectrice car l'évaluation des besoins a montré que cette problématique était en recrudescence dans le pays.

¹¹² Cet âge correspond à l'âge minimum de conscription fixé par la loi centrafricaine.

¹¹³ Plan International proposera dans les EAE des activités psychosociales aux filles et garçons de 6 à 12 ans, voir détails sous l'activité 3.3.

- S'assurer que les adolescentes comme les adolescents de 13 à 18 ans participant aux séances sur les compétences de vie si elles/ils le souhaitent¹¹⁴.

Il est important de noter que les deux catégories de conditions se valent et qu'il n'y pas de hiérarchie entre elles. Si toutefois certaines étaient plus facilement réalisables que d'autres, des aménagements et alternatives pourront être identifiés avec les familles. Le but est de faciliter la réunification familiale et non pas de compliquer la vie des familles. À cet effet, la mise en oeuvre des conditions sera étroitement suivie et soutenue par le Ministère des Affaires Sociales et Plan International et ce suivi social étroit sera déterminant dans le succès de l'assistance des familles réunifiées. En pratique, des équipes de travailleurs sociaux du Ministère des Affaires Sociales et de Plan International rendront visite aux enfants et aux familles réunifiées tous les 15 jours pendant les 3 mois de l'assistance pour vérifier que les conditions du transfert monétaire sont effectivement appliquées. Ces équipes rempliront des formulaires de suivi et les paiements auront lieu sur la base des résultats de ces formulaires. Des analyses de *post* distribution auront lieu après chaque transfert pour mesurer les effets de cette assistance et les tableaux de bord numériques fourniront un panorama détaillé des résultats sur la base des indicateurs du projet. En cas de non respect des conditions, des rappels auront lieu et des entretiens individuels avec les parents seront organisés afin de comprendre les raisons et trouver des solutions avec eux.

En termes de sécurité relative aux transferts monétaires et aux bénéficiaires, Plan International a évalué le contexte dans la zone d'intervention lors de l'évaluation des besoins. Il ressort de cette analyse que la préfecture de Membere Kadei réunit les conditions adéquates de sécurité pour la mise en œuvre d'une telle activité. La situation y est suffisamment stable et un opérateur mobile (par exemple comme Orange) et une entreprise spécialisée (par exemple comme Burval Corporate) sont capables d'y effectuer les paiements dans les délais impartis et selon les modalités fixées par le projet. Le paiement mobile est considéré comme l'un des moyens de paiement les plus sécurisés, quant au paiement via une entreprise spécialisée comme Burval Corporate, celui-ci est sûr dans la mesure où des moyens logistiques fiables comme des aéronefs et des véhicules blindés avec escorte de la MINUSCA sont utilisés. Chaque transfert sera enregistré dans la base de données du projet et les tableaux de bord numériques permettront de les suivre en temps réel.

En plus de l'assistance des familles réunifiées par du transfert monétaire et du suivi social étroit, Plan International proposera aux parents et adultes un référencement à des services de relèvement économique à plus long terme et/ou de formation professionnelle. L'idée est de permettre une transition ou stratégie de sortie du transfert monétaire, dont les effets sont uniquement effectifs à court terme pour stabiliser les ressources des familles après la réunification. Les référencement aux services de relèvement économique seront assurés par la coordination de Plan International avec d'autres ONGs et des agences des NUs comme CRS, PU-AMI, la FLM et la FAO, et il pourra s'agir d'activités génératrices de revenu ou d'Associations de Villages Epargnes et Prêts (*Villages Savings and Loans Associations* en anglais). À l'instar des explications fournies par Plan International sur le but, l'étendue et la durée de l'assistance du transfert monétaire, les bénéficiaires recevront des informations sur les raisons et les modalités des services de relèvement économique à plus long terme vers lesquels ils seront orientés. En outre, les parents et adultes des familles réunifiées auront la possibilité d'être dirigés vers des formations professionnelles notamment proposées par les centres partenaires de Plan International et les ONGs et agences pré-citées. Ces formations sont cumulables avec les services de relance économique et tous les parents et adultes pourront y participer s'ils le souhaitent. Les formations en question pourront être dans les domaines suivants qui correspondent, d'après l'évaluation des besoins, à l'offre sur le marché du travail dans la préfecture de Membere Kadei: l'agriculture, l'élevage, la couture, la vannerie, la mécanique et la coiffure. Tous ces référencement contribueront à la pérennité de la réunification familiale, le bon développement et bien-être de la famille, et diminueront les risques de nouvelle séparation et/ou de négligence, abus, maltraitance ou violence contre les enfants.

¹¹⁴ Plan International proposera dans les EAE des séances sur les compétences de vie aux filles et garçons de 13 à 18 ans, voir détails sous l'activité 3.3.

4.3.2.2 *Rapport intermédiaire*

- Mise à jour⁴ des indicateurs
- Mise à jour⁴ des bénéficiaires (statut + nombre)
- Mise à jour⁴ des activités

4.3.2.2.3 *Rapport final*

- Indicateurs pour les résultats obtenus
- Bénéficiaires (statut + nombre)
- Activités réalisées

4.3.2.3 Résultat 3: Les enfants séparés et non accompagnés sont pris en charge par des familles d'accueil soutenues par à un ensemble innovant de transfert monétaire et services de protection de l'enfance.

4.3.2.3.1 *Au stade de la proposition*

- **Secteur:** Protection de l'enfance.
- **Sous-secteur associé:** Soutien aux enfants non accompagnés et séparés.
- **Bénéficiaires (statut + nombre):** 8 500 déplacés internes et population locale.
- **Indicateurs pour ce résultat:**
 - 700 enfants séparés et non accompagnés placés en famille d'accueil sur la base d'une Évaluation de leur Intérêt Supérieur (*Best Interests Assessment* en anglais). Baseline: 528.
 - 80% de filles et de garçons vivant dans des familles d'accueil soutenues par du transfert monétaire et un ensemble de services sociaux, psychosociaux et parentaux rapportent l'usage de pratiques parentales positives par les parents/adultes vivant au sein de la famille d'accueil les trois derniers mois. Baseline: 0.
 - 80% de parents/adultes vivant au sein de la famille d'accueil sont référés à des services de relèvement économique à plus long terme et/ou de formation professionnelle. Baseline: 0.
 - 70% de familles d'accueil soutenues par du transfert monétaire et un ensemble de services sociaux psychosociaux et parentaux dont les revenus ont augmenté par rapport à la baseline. Baseline: 0.
 - 80% de filles et garçons vivant dans des familles d'accueil soutenues par du transfert monétaire et un ensemble de services sociaux, psychosociaux et parentaux démontrent une amélioration de leurs scores "*Child Status Index*". Baseline: 0.

- **Activités associées au résultat**

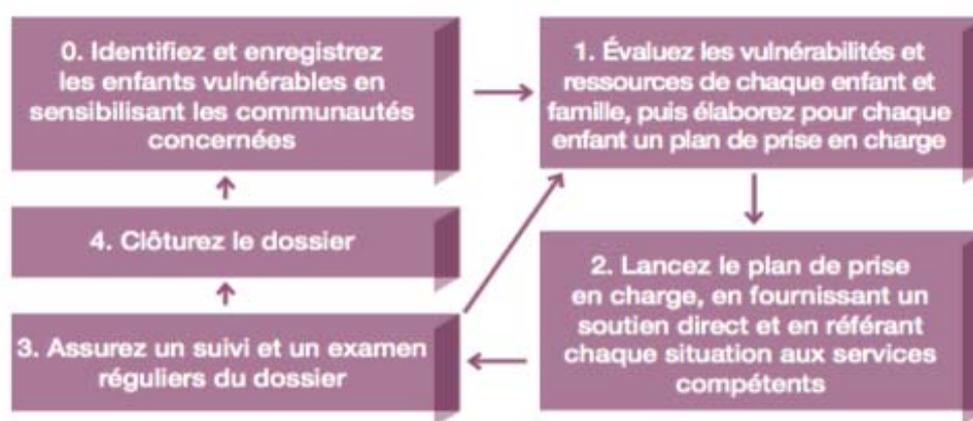
Activité 3.1: Gestion de cas et placement de 700 enfants séparés et non accompagnés dans des familles d'accueil sur la base d'une Évaluation de leur Intérêt Supérieur.

Un service de gestion de cas sera proposé aux enfants séparés et non accompagnés dont on recherche activement les familles. Plan International veillera à informer les enfants des tenants et aboutissants de ce type de service, ainsi que de recueillir leur consentement de manière libre et éclairée pour collecter, utiliser, et conserver leurs données personnelles pour le projet. L'organisation et ses partenaires s'engageront à ne pas transmettre ces données à d'autres acteurs sans recueillir à nouveau le consentement libre et éclairé des enfants et de n'utiliser ces données que pour l'intervention.

D'après les standards globaux inter-agences minimum de protection de l'enfance dans l'action humanitaire et en particulier le standard 15, la gestion de cas est un "processus de soutien offert

aux enfants et aux familles par le biais d'aide sociale et d'une bonne gestion des informations"¹¹⁵. Un travailleur social du Ministère des Affaires Sociales soutenu par un travailleur social de Plan International gèrera un maximum de 25 dossiers à la fois. Cette gestion de cas sera aussi fournie conformément aux lignes directrices et outils développés par le Sous-Cluster Protection de l'Enfance en RCA, co-dirigé par Plan International et UNICEF. Ces procédures contiennent des définitions relatives à la protection de l'enfance dans le pays telles qu'un enfant, un enfant séparé, un enfant non accompagné, des formulaires spécifiques à utiliser, des informations détaillées sur chaque étape et quels acteurs sont impliqués et comment, sur le processus de référencement des enfants aux services compétents, et le système de gestion de l'information entre les acteurs de protection de l'enfance. Ce dernier système comporte des détails sur le protocole à suivre pour garantir la confidentialité et la protection des données personnelles des bénéficiaires. Ce protocole sera strictement respecté lors de la collecte des informations personnelles des enfants et leur analyse via les tableaux de bord numériques mis en place par Bluesquare.

Voici un schéma résumant le processus de gestion de cas qui sera suivi en RCA¹¹⁶:



Les travailleurs sociaux du Ministère des Affaires Sociales soutenus par 14 travailleurs sociaux de Plan International évalueront les caractéristiques inhérentes, le développement, la vulnérabilité, les risques et les ressources de chaque enfant grâce à une Évaluation de son Intérêt Supérieur (*Best Interests Assessment* en anglais), c'est-à-dire un outil d'évaluation de sa situation personnelle et de son environnement. Cette évaluation se fera dans un lieu garantissant la confidentialité des informations, comme un centre social ou un EAE, et la participation de l'enfant sera facilitée. Sur la base de cette évaluation, un plan de prise en charge individuel sera développé avec l'enfant et il comportera les objectifs à atteindre et les services et/ou activités nécessaires, en l'espèce une prise en charge temporaire des enfants séparés et non accompagnés jusqu'à ce que leur famille soit retrouvée. Différentes options pourront être envisagées, toutefois la prise en charge au sein d'une structure de type familiale sera préférée, car il s'agit *a priori* de la mesure la plus protectrice¹¹⁷. La structure de type familiale en priorité considérée sera la famille élargie (*kinship* en anglais), puis une famille d'accueil. Dans des cas très particuliers d'adolescents de plus de 15 ans dont l'évaluation de l'intérêt supérieur a montré qu'ils étaient suffisamment mûres, qu'ils n'avaient pas de problèmes médicaux, psychosociaux ou autres, et s'ils en font expressément la demande, des logements indépendants pourront être mis à leur disposition¹¹⁸. Par ailleurs, le placement en institution ou dans des orphelinats ainsi que les adoptions seront évités le plus possible du fait du manque de qualité de ces mesures dans le pays, et de suivi et contrôle de la part des autorités compétentes¹¹⁹.

¹¹⁵ <http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=5211dc424>

¹¹⁶ Ce schéma est extrait du standard 15 relatif à la gestion de dossiers/cas des standards minimum de protection de l'enfance dans l'action humanitaire.

¹¹⁷ Voir *Alternative Care in Emergencies Toolkit*, Global Protection Cluster, 2013.

¹¹⁸ Voir *Field Handbook on unaccompanied and separated children*, Inter-Agency Working Group on Unaccompanied and Separated Children, Alliance for Child Protection in Humanitarian Action.

¹¹⁹ *Ibid.*

Dans le cas où la famille élargie ne peut être identifiée et que l'Évaluation de l'Intérêt Supérieur de l'enfant met en évidence que l'enfant séparé ou non accompagné a besoin d'une prise en charge, une famille d'accueil sera identifiée par par le Ministère des Affaires Sociales en collaboration avec Plan International. Les familles ayant spontanément accueilli un enfant séparé ou non accompagné ou se portant volontaires seront pré-sélectionnées. Les autres familles seront identifiées selon les lignes directrices des familles d'accueil en RCA développées par le Ministère des Affaires Sociales et UNICEF, à savoir par: un appel à candidature à travers les médias (radio, affichage, journaux, etc.) et grâce au réseau de centres et travailleurs sociaux du Ministère des Affaires Sociales dans la préfecture de Membere Kadei. Les critères d'identification seront les suivants: être âgé d'au moins 25 ans, être chef de ménage, avoir une activité génératrice de revenu, être disponible pour s'occuper d'enfants, avoir des enfants d'âge égal ou supérieur à celui de l'enfant place, et être favorable aux visites de supervision des agents du Ministère des Affaires Sociales. Pour toutes les familles ainsi identifiées, une enquête sociale approfondie sera effectuée, incluant une évaluation de leurs motivations, de leur réputation au sein de la communauté, de leur aptitude à s'occuper d'enfants, de leurs capacités matérielles et financières, et des conditions de vie du foyer.

D'après les lignes directrices des familles d'accueil en RCA, la durée de placement en famille d'accueil varie de la manière suivante:

- Placement à court terme: de 0 à 3 mois;
- Placement à moyen terme: de 3 à 6 mois;
- Placement à long terme: de plus de 6 mois.

Dans la plupart des cas, il ne sera pas possible de connaître à l'avance le type de placement (court, moyen ou long terme) dont bénéficiera l'enfant séparé ou non accompagné car cela dépendra de la recherche familiale. La durée du placement sera néanmoins utilisée comme référence pour réévaluer la situation de l'enfant en fonction de l'avancée ou non des recherches des familles. Cela permettra de savoir si les conditions sont toujours réunies pour que l'enfant vive au sein de la famille d'accueil ou si une autre prise en charge doit être identifiée. En tout état de cause, aucune prise en charge ou mesure permanente ne pourra être décidée tant que les recherches familiales auront lieu et la référence temporelle maximum sera alors de 6 mois. Après 6 mois, un placement à long terme pourra être décidé d'après les résultats de l'Évaluation de l'Intérêt Supérieur de l'enfant et le souhait de celle/celui-ci. Il sera important de veiller à ce que l'enfant reste au sein de sa communauté et que les fratries ne soient pas séparées dans la mesure du possible. Du début à la fin de la prise en charge par la famille d'accueil, l'enfant sera informé des étapes à venir et de leurs implications. Enfin, les travailleurs sociaux pourront référer les enfants à d'autres ONGs en fonction des résultats de l'Évaluation de leur Intérêt Supérieur et de leur plan d'action individuel développé: vers FCA pour la (ré)insertion scolaire, ABA et/ou Mercy Corps en cas de violences basées sur le genre, PU-AMI et AHA pour la sécurité alimentaire, ou le projet de Plan International pour la distribution de vivres.

Activité 3.2: Formation et coaching de 2 800 parents et adultes de familles d'accueil (dont environ 50% de femmes), transfert monétaire conditionnel, suivi social étroit, et référencement à des services de relèvement économique à plus long terme et/ou de formation professionnelle.

À l'instar des familles réunifiées, les parents et adultes des familles d'accueil seront formés et coachés aux pratiques parentales positives et une série de modules correspondant aux conditions du transfert monétaire. Ces modules seront les mêmes que ceux des familles réunifiées. Cette activité sera particulièrement importante pour assurer la qualité de la prise en charge des enfants séparés et non accompagnés placés dans ces familles. La présence des parents et adultes à toutes les sessions de la formation sera obligatoire car les parents et les autres adultes de la famille devront prendre soin des enfants placés comme de leurs propres enfants.

Une session particulière de la formation sera dédiée au code de conduite des familles d'accueil. Ce code de conduite aura comme référence la Politique Globale de Sauvegarde de l'Enfance de Plan International et inclurera les responsabilités des familles d'accueil vis-à-vis de l'enfant placé

et notamment le fait de devoir le nourrir, le vêtir, assurer son développement, son bien-être et ne pas le discriminer. L'application du code de conduite fera l'objet d'un suivi étroit par le Ministère des Affaires Sociales et Plan International pour éviter tout abus, négligence, maltraitance ou violence contre les enfants. Les responsabilités mentionnées dans le code de conduite des familles d'accueil feront écho aux conditions du transfert monétaire apporté aux familles d'accueil pour soutenir le placement des enfants séparés et non accompagnés. Les familles d'accueil recevront en effet des transferts monétaires en 3 tranches pendant 3 mois, ce qui correspond à un cycle court de prise en charge. Comme pour les familles réunifiées, chaque tranche s'élèvera à 50 000 XAF (environ 76 Euros¹²⁰), ce qui correspond à un total de 150 000 XAF (environ 228 Euros¹²¹). Le but est de soutenir les familles d'accueil et de leur donner les moyens de prendre en charge les enfants séparés et non accompagnés en plus de leurs propres enfants, sans que cela n'ait un impact sur quiconque. Des explications détaillées seront aussi données aux enfants comme aux parents et adultes des familles d'accueil pour leur expliquer pourquoi ces transferts auront lieu, par qui, comment, et combien de temps, etc. ainsi qu'aux communautés. Les informations concernant les évaluations qui seront effectuées pour connaître en détail la situation des enfants séparés et non accompagnés et les causes de séparation seront partagées afin d'éviter les dérives, telles que la prise en charge d'enfants pour des raisons financières. En outre, les mécanismes de "feedback" et "complaint" précédemment évoqués seront utilisés. Cela garantira la transparence et le succès de cette activité particulière.

Quant aux conditions du transfert monétaire aux familles d'accueil, elles concerneront à la fois les enfants séparés et non accompagnés et tous les autres enfants de la famille d'accueil. Comme pour les familles réunifiées, ces conditions prennent en compte les résultats de l'évaluation des besoins relatifs aux enfants séparés et non accompagnés ainsi que les problématiques de protection de l'enfance identifiées. Il y aura deux catégories de conditions dont la plupart sont similaires à celles des familles réunifiées:

- Conditions protectrices des enfants:

- Signer et respecter le code de conduite des familles d'accueil;
- Faciliter et participer activement aux visites de suivi social du Ministère des Affaires Sociales et de Plan International;
- Les filles comme les garçons séparés et non accompagnés placés dans les familles d'accueil ne doivent pas être discriminés et être traités de la même manière que les autres enfants de la famille;
- Les filles comme les garçons doivent avoir leurs besoins de base couverts;
- Les filles comme les garçons ne doivent pas être négligés, abusés physiquement, sexuellement, psychologiquement et/ou être affectés par de la violence;
- Les filles comme les garçons doivent avoir été scolarisés jusqu'à 16 ans¹²²;
- Les filles comme les garçons ne doivent pas travailler avant l'âge de 14 ans, sauf pour des travaux dit "légers" dans le domaine agricole et domestique qui sont possible à partir de l'âge de 12 ans¹²³;
- Les filles comme les garçons ne doivent pas être mariés avant l'âge de 18 ans¹²⁴;
- Les filles comme les garçons ne doivent pas être enrôlés ou associés aux groupes et forces armés avant l'âge de 18 ans¹²⁵;

¹²⁰ D'après Oanda, en avril 2018, 1 XAF = 0,00152 Euro.

¹²¹ *Ibid.*

¹²² 16 ans est l'âge jusqu'auquel un enfant doit être scolarisé en RCA, d'après la loi centrafricaine.

¹²³ Ces âges minimum et détails sont extraits du code du travail de la RCA.

¹²⁴ L'âge minimum pour le mariage des enfants fait ici référence à la législation centrafricaine. La loi prévoit des exceptions notamment si un juge estime que la fille ou le garçon est capable de se marier avant 18 ans. Toutefois, le projet prévoit une condition plus protectrice car l'évaluation des besoins a montré que cette problématique était en recrudescence dans le pays.

¹²⁵ Cet âge correspond à l'âge minimum de conscription fixé par la loi centrafricaine.

- Les filles comme les garçons doivent avoir un temps égal pour jouer et pour leurs loisirs.
- Conditions préventives et liées aux services:
- Les parents et autres adultes de la famille réunifiée participent à toutes les sessions sur les pratiques parentales positives, les signes de détresse psychosociale des enfants, la violence basée sur le genre, et la santé sexuelle et reproductive;
 - Apprendre aux filles comme aux garçons des informations essentielles sur leur identité, celle de leur famille et sur les lieux de regroupement d'urgence en cas de séparation;
 - Référer les filles et les garçons aux services psychosociaux si des signes de détresse psychosociale sont identifiés;
 - Transmettre aux filles comme aux garçons des informations sur la violence basée sur le genre;
 - Transmettre aux filles comme aux garçons des informations sur la santé sexuelle et reproductive;
 - S'assurer que les filles comme les garçons de 6 à 12 ans participant aux activités psychosociales si elles/ils le souhaitent¹²⁶;
 - S'assurer que les adolescentes comme les adolescents de 13 à 18 ans participant aux séances sur les compétences de vie si elles/ils le souhaitent¹²⁷.

Comme pour les familles réunifiées, les deux catégories de conditions se valent et il n'y a pas de hiérarchie entre elles. Plan International facilitera leur mise en oeuvre de la même manière et des solutions seront recherchées avec les familles d'accueil pour garantir la protection, le bon développement et le bien-être de tous les enfants, sans distinction, et de prévenir d'éventuelle séparation. Un suivi social étroit permettra d'assurer une prise en charge de qualité et l'application des conditions par les parents et les adultes des familles d'accueil, à raison d'une visite tous les 15 jours pendant 3 mois.

Par ailleurs, le projet offrira aux parents et adultes des familles d'accueil la possibilité d'être référés à des services de relèvement économique à plus long terme, comme des activités génératrices de revenu ou Associations de Villages Epargnes et Prêts, et/ou des formations professionnelles dans l'agriculture, l'élevage, la couture, la vannerie, la mécanique et la coiffure. L'idée est aussi de garantir une transition avec le transfert monétaire, ayant un effet sur le court terme, avec des actions à plus long terme permettant aux familles de renforcer leur résilience.

Activité 3.3: Soutien psychosocial et séances sur les compétences de vie pour 5 700 enfants/adolescents séparés ou non accompagnés et enfants/adolescents à risque de l'être (dont environ 50% de filles/adolescentes).

L'évaluation des besoins a montré que les bénéficiaires du projet pouvaient montrer des signes de détresse psychosociale. Afin d'assurer le bien-être des enfants et adolescents séparés ou non accompagnés réunifiés ou placés dans des familles d'accueil, ainsi que des autres enfants des familles réunifiées et des familles d'accueil et tous les enfants à risque d'être séparés ou non accompagnés¹²⁸, Plan International leur proposera des sessions dans 4 EAEs, dont les équipes pourront se déployer dans les zones moins accessibles pour mener les activités si besoin. Conformément au standard 17 des standards minimum de protection de l'enfance dans l'action humanitaire¹²⁹, ces espaces seront des lieux sûrs dans lesquels des activités seront proposées aux enfants pour les aider à retrouver un sentiment de normalité et de continuité. Ces lieux seront

¹²⁶ Plan International proposera dans les EAE des activités psychosociales aux filles et garçons de 6 à 12 ans, voir détails sous l'activité 3.3.

¹²⁷ Plan International proposera dans les EAE des séances sur les compétences de vie aux filles et garçons de 13 à 18 ans, voir détails sous l'activité 3.3.

¹²⁸ Cette catégorie d'enfants à risque inclut les enfants en situation de handicap, les enfants déscolarisés, les enfants en détresse psychosociale ou souffrant de problèmes de santé mentale, les enfants victimes de violences basées sur le genre et de violences sexuelles, les enfants exploités par le travail des enfants ou les pires formes de travail (voir détails sur ces enfants à risque sous le point 4.2.2).

¹²⁹ <http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=5211dc424>

identifiés par les communautés de la zone d'intervention et des écoles ou centres communautaires pourront être sélectionnés. Toutefois, ils devront répondre aux normes de sécurité et d'hygiène développées par UNICEF en RCA, et avoir un accès à de l'eau potable et des sanitaires séparés pour les filles et les garçons. Un aménagement spécifique sera aussi prévu pour garantir l'accès physique des EAEs aux enfants en situation de handicap, sachant que les animateurs seront formés pour garantir leur inclusion pendant les activités proposées. Il convient de remarquer que ce type de service fait référence au Plan de Réponse Humanitaire de la RCA et l'un des aspects de la réponse du Sous-Cluster Protection de l'Enfance qui indique qu'une réponse adéquate, y compris psychosociale, doit être offerte aux enfants séparés et non accompagnés, aux enfants affectés par la crise et ceux privés de leurs droits¹³⁰.

Les groupes suivants seront ensuite créés:

- Groupe 1: jeunes enfants de 3 à 6 ans,
- Groupe 2: enfants et pré-adolescents de 7 à 12 ans,
- Groupe 3: adolescents de 13 à 17 ans.

Un total de 24 volontaires communautaires seront recrutés pour animer les activités dans les 4 EAEs. Chaque groupe comptera un maximum de 20 enfants supervisés par 2 volontaires communautaires, conformément au standard 17 des standards minimum de protection de l'enfance dans l'action humanitaire.

D'une part, des sessions psychosociales sous forme d'activités récréatives et ludiques libres ou structurées seront proposées aux groupes 1 et 2. Ces activités permettront aux enfants de jouer, se détendre, sociabiliser et s'exprimer. Les enfants séparés et non accompagnés dont les familles sont recherchées activement seront spécifiquement suivis par les animateurs qui collecteront des informations complémentaires sur leurs origines si nécessaire. D'autre part, des séances sur les compétences de vie seront organisées pour le groupe 3. Ces séances porteront sur les sujets suivants: la gestion des émotions, les relations avec les pairs, les relations avec les parents, etc. Le but est de permettre aux adolescents de gérer leurs comportements, de nouer des relations avec d'autres adolescents et d'exprimer leurs émotions. Pour les trois groupes, les animateurs des EAEs seront au préalable formés pour identifier les enfants et adolescents à risque d'être séparés ou non accompagnés, les signes de détresse psychosociale et les cas de négligence, abus, maltraitance ou violence. Ils prendront contact avec ces enfants et adolescents à la fin des sessions pour leur proposer un référencement à des services adaptés tels qu'un soutien de niveau 3 ou 4, c'est-à-dire des soins primaires en santé mentale et/ou soutien pratique et émotionnel apporté par des travailleurs communautaires (niveau 3) ou des soins par des professionnels de santé mentale (niveau 4)¹³¹. Les animateurs informeront aussi les travailleurs sociaux des enfants et adolescents identifiés pour leur offrir un service de gestion de cas.

4.3.2.3.2 Rapport intermédiaire

- **Mise à jour⁴ des indicateurs**
- **Mise à jour⁴ des bénéficiaires (statut + nombre)**
- **Mise à jour⁴ des activités**

4.3.2.3.3 Rapport final

- **Indicateurs pour les résultats obtenus**
- **Bénéficiaires (statut + nombre)**
- **Activités réalisées**

¹³⁰ Voir Plan de Réponse Humanitaire 2018, Janvier-Décembre 2018, République Centrafricaine, novembre 2017, Partie II, p. 38.

¹³¹ Les niveaux 3 et 4 correspondent aux niveaux les plus hauts de la pyramide d'intervention de soutien psychosocial et santé mentale, voir standard 10 des standards minimum de protection de l'enfance dans l'action humanitaire.
Formulaire unique – DGD Innovation – Plan International Belgique

4.3.2.4 Résultat 4: L'impact d'une intervention alliant transfert monétaire et protection de l'enfance est rigoureusement mesuré grâce à une boîte à outils numérique de suivi et d'évaluation.

4.3.2.4.1 Au stade de la proposition

- **Secteur:** Protection de l'enfance.
- **Sous-secteur associé:** Soutien aux enfants non accompagnés et séparés.
- **Bénéficiaires (statut + nombre):** 0.
- **Indicateurs pour ce résultat:**
- Une baseline est organisée. Baseline: 0.
- Une évaluation d'impact rigoureuse est menée. Baseline: 0.
- Une boîte à outils numérique de suivi et d'évaluation est développée. Baseline: 0.
- **Activités associées au résultat**

Activité 4.1: Organisation d'une baseline d'une intervention alliant transfert monétaire et protection de l'enfance.

Une baseline sera organisée en début de projet afin de connaître précisément la situation des enfants séparés et non accompagnés ou à risque de l'être et des familles, ainsi que les ressources dont ils disposent. Mme. Laura Gauer Bermudez définira la méthodologie de cette baseline en début de projet, et un(e) consultant(e) spécialisé(e) dans le domaine de la protection de l'enfance, que Plan International va recruter via un appel d'offre, collectera les données en RCA. Néanmoins, la méthodologie comprendra des entretiens individuels et des groupes de discussion avec des filles, garçons, femmes et hommes répondant aux critères d'identification du projet (voir point 4.2.3), et des entretiens avec les partenaires et acteurs clefs dont le Ministère des Affaires Sociales, les écoles, les centres de formation professionnelle, les RECOPE, les clubs de jeunes, les EAEs, les centres de santé, UNICEF, UNOCHA, UNHCR, le CICR, et d'autres ONGs.

Les indicateurs et sources de vérification du cadre logique seront utilisés pour identifier les niveaux de départ de l'objectif spécifique et des 4 résultats attendus au début de l'action, ce qui permettra ensuite de suivre les progrès pendant la mise en oeuvre, puis mesurer rigoureusement les résultats atteints à la fin du projet. La baseline comprendra des détails sur la façon dont les indicateurs et sources de vérification doivent être utilisés, y compris la méthode de collecte et d'analyse des données. Les outils numériques développés par Bluesquare, en particulier les tableaux de bord, faciliteront le processus de d'analyse des données.

Il est important de noter que toutes les données collectées pour la baseline devront être ventilées par genre et par âge afin de savoir s'il existe des différences de situation du fait du genre et/ou de l'âge des enfants séparés et non accompagnés ou à risque de l'être, et quelles en sont les causes et les conséquences. Ces informations permettront alors de répondre de manière plus pertinente aux besoins des bénéficiaires et d'éviter d'éventuelles discriminations, violences ou effets pervers de l'intervention. Un rapport sera ensuite rédigé et partagé à la fin de l'intervention via la boîte à outils numérique de suivi et d'évaluation avec les acteurs du secteur en RCA et au niveau global.

Activité 4.2: Organisation d'une évaluation d'impact rigoureuse, incluant une capitalisation des leçons apprises.

L'une des innovations du projet est relative à l'évaluation d'impact rigoureuse qui sera menée pour savoir si l'objectif spécifique et les résultats attendus ont été atteints et mesurer les effets du transfert monétaire sur la réunification, la prise en charge et le bien-être des enfants séparés et non accompagnés, et la prévention de la séparation. La revue documentaire de l'évaluation des besoins a en effet montré que la grande majorité des interventions de transfert monétaire mis en oeuvre jusqu'à présent avaient pour objectif d'améliorer la sécurité alimentaire et les ressources

des bénéficiaires¹³². Très peu de projets incluant du transfert monétaire avaient pour but direct d'atteindre des résultats de protection de l'enfance, notamment en faveur d'enfants séparés et non accompagnés¹³³. Parmi ces quelques projets existants, aucun n'a été évalué de manière rigoureuse dans un contexte humanitaire, et la plupart des études de cas étaient qualitatives¹³⁴. Les indicateurs qui ont été utilisés ne prenaient pas en compte la qualité des mesures de protection proposées aux filles et aux garçons, le fait que le transfert monétaire puisse soutenir la réunification des enfants avec leur famille, le fait que le transfert monétaire puisse contribuer à améliorer le bien-être des filles comme des garçons, de leurs frères et sœurs ou des autres filles et garçons et femmes et hommes de la famille, et le fait que le transfert monétaire puisse prévenir la séparation. En outre, aucune comparaison n'a pu être effectuée dans ce domaine particulier entre les différents types de transfert monétaire tels que les transferts conditionnels et inconditionnels¹³⁵.

La méthodologie de l'évaluation d'impact sera définie par Mme. Gauer Bermudez en fin de projet, et l'évaluation sera menée en RCA par la/le consultant(e) spécialisé(e) dans le domaine de la protection de l'enfance, avec le soutien des équipes de Plan International. La méthodologie comprendra des entretiens individuels et des groupes de discussion avec les bénéficiaires, les partenaires et acteurs clefs du projet.

De plus, les éléments faisant défaut dans les études de cas publiées et précédemment évoquées (voir point 2.3) seront pris en compte pour cette évaluation d'impact, à savoir:

- L'évaluation sera à la fois quantitative et qualitative avec un échantillon représentatif de la population cible dans la zone d'intervention.
- Un groupe de contrôle sera sélectionné pour pouvoir établir une comparaison entre les familles recevant du transfert monétaire conditionnel et celles recevant du transfert monétaire inconditionnel, sachant que des mesures de précaution seront prises pour s'assurer que le groupe de contrôle reçoit les mêmes services de qualité et suivi social étroit que les autres familles, ceci afin d'éviter tout risque d'abus, violence ou négligence d'enfant. La/le consultant(e) spécialisé(e) dans le domaine de la protection de l'enfance développera à cet égard des outils spécifiques pour suivre les enfants et familles du groupe de contrôle. Plan International s'assurera aussi que le groupe de contrôle comprend à quoi il s'engage et les implications, et consent de manière libre et éclairée. De plus, afin de respecter le principe de *Do No Harm*, et s'il s'avère que le transfert inconditionnel peut entraîner des conséquences néfastes pour les bénéficiaires directs et/ou les bénéficiaires indirects, et ceci malgré les précautions prises, la méthodologie sera révisée avec l'accord de la Coopération au Développement du Royaume de Belgique.

L'évaluation d'impact devra rigoureusement mesurer les problématiques suivantes:

- L'impact du transfert monétaire sur la réunification des filles comme des garçons de moins de 18 ans séparés et non accompagnés avec leur famille;
- L'impact du transfert monétaire sur la qualité de la prise en charge des filles comme des garçons de moins de 18 ans séparés et non accompagnés par les familles d'accueil;
- L'impact du transfert monétaire sur le bien-être des filles, garçons, mères, pères, femmes et adultes des familles réunifiées et des familles d'accueil;
- L'impact du transfert monétaire sur la prévention des séparations.

¹³² Voir *Research brief, Child Outcomes of cash transfer programming, A synthesis of the evidence around child survival, education, and protection in humanitarian and non-humanitarian contexts, Save the Children, 2018.*

¹³³ Voir *Cash and Child Protection, How cash transfer programming can protect children from abuse, neglect, exploitation and violence, Save the Children, CaLP, Women's Refugee Commission, Child Protection in Crisis, 2012, p.19, et voir Research brief, Child Outcomes of cash transfer programming, A synthesis of the evidence around child survival, education, and protection in humanitarian and non-humanitarian contexts, Save the Children, 2018, p. 33 et annexe 1 p. 27.*

¹³⁴ *Ibid.*

¹³⁵ Voir *Research brief, Child Outcomes of cash transfer programming, A synthesis of the evidence around child survival, education, and protection in humanitarian and non-humanitarian contexts, Save the Children, 2018, p. 29.*

L'intérêt d'une telle évaluation est de pallier aux lacunes de mesure, preuve et apprentissage relatives au transfert monétaire et à l'assistance des enfants séparés et non accompagnés et des familles dans un contexte humanitaire. Le genre et l'âge seront particulièrement analysés afin de savoir s'il y a une différence de l'impact du transfert monétaire du fait de ces critères et en comprendre les causes et les conséquences.

L'évaluation d'impact comprendra une capitalisation des leçons apprises afin de savoir ce qui a fonctionné ou pas et pourquoi, les forces et les faiblesses, ce qu'il faut faire et ne pas faire, les recommandations pour des futures interventions, etc. Cette capitalisation aura lieu sous forme d'atelier avec les partenaires et acteurs clefs du projet, UNICEF et d'autres ONGs, et un rapport détaillé sera ensuite rédigé par la/le consultant(e) spécialisé(e) dans le domaine de la protection de l'enfance, sous la supervision de Mme. Laura Gauer Bermudez.

La méthodologie, les résultats et les leçons apprises de l'évaluation d'impact seront partagés en RCA avec les membres du Sous-Cluster Protection de l'Enfance dont Plan International est le Co-Représentant pour servir de référence à d'autres projets du même type. Le rapport d'évaluation d'impact et de capitalisation sera aussi transmis à la fin de l'intervention via la boîte à outils numérique de suivi et d'évaluation avec les acteurs du secteur au niveau global.

Activité 4.3: Développement et diffusion d'une boîte à outils numérique de suivi et d'évaluation.

Un autre aspect innovant du projet concerne le développement et la diffusion d'une boîte à outils numérique de suivi et d'évaluation multi-sectorielle. L'évaluation des besoins a montré qu'il y avait un manque d'outils de mesure et de plateforme numérique pour faciliter la collecte et l'analyse des données dans le domaine de la protection de l'enfance et du transfert monétaire, à la fois en RCA et au niveau global¹³⁶. Le suivi et l'évaluation dans ce domaine, et *a fortiori* celui du transfert monétaire et de la prise en charge des enfants séparés et non accompagnés, est faible et le projet propose de développer des outils numériques permettant d'assurer un suivi étroit et une évaluation précise de la situation des enfants et des familles et des services offerts. Par conséquent, la boîte à outils contiendra deux catégories d'éléments:

D'une part, des outils relatifs au montage, mesure et évaluation du projet:

- Les outils développés et documents de référence utilisés pour l'évaluation des besoins;
- La proposition de projet avec le cadre logique, le plan de travail et le budget;
- Un guide explicatif détaillant comment chaque indicateur du projet a été sélectionné, développé et utilisé, et comment la source de vérification permet de mesurer l'indicateur et les effets sur les enfants et les familles;
- Les tableaux de bord numériques permettant de suivre les progrès du projet, les indicateurs et mesurer les résultats et l'objectif spécifique;
- Le rapport de baseline avec la méthodologie adoptée et les résultats de la baseline;
- Le rapport d'évaluation d'impact avec la méthodologie utilisée, les résultats et les leçons apprises de l'évaluation d'impact.

D'autre part, des outils relatifs au suivi opérationnel et à la qualité des activités et services:

- La cartographie numérique des services de protection de l'enfance, des écoles et centres de formation professionnelle, des EAEs et centres de santé permettant l'identification et le référencement et l'assistance des enfants séparés et non accompagnés ou à risque de l'être, et des familles;
- Les tableaux de bord numériques permettant de suivre les recherches et réunifications familiales, les enfants placés dans les familles d'accueil, les familles bénéficiaires de transfert monétaire, l'amélioration des pratiques parentales des familles bénéficiaires de transfert monétaire, la mise en oeuvre des conditions du transfert monétaire par les parents et autres

¹³⁶ Voir *Cash and Child Protection, How cash transfer programming can protect children from abuse, neglect, exploitation and violence*, Save the Children, CaLP, Women's Refugee Commission, Child Protection in Crisis, 2012, p.1 à 3.
Formulaire unique – DGD Innovation – Plan International Belgique

adultes des familles, la mise en oeuvre des activités psychosociales et séances sur les compétences de vie, les référencement à des services de relèvement économique et/ou de formation professionnelle, etc;

- Des mécanismes de “feedback” et de “complaint” pour s’assurer que les besoins des enfants et des familles sont couverts et qu’ils sont satisfaits de l’ensemble des transferts monétaires et services sociaux, psychosociaux et parentaux. Ces mécanismes seront accessibles à tous les enfants et adultes bénéficiaires et membres des communautés, ainsi que par les partenaires et acteurs de la zone d’intervention. Ils prendront notamment la forme de comités qui collecteront les remarques, suggestions, recommandations, et plaintes. Des points focaux seront aussi identifiés et des boîtes anonymes de “feedback” et “complaint” seront disponibles dans les EAEs et les centres sociaux si les personnes ne souhaitent pas s’adresser aux comités. En outre, lors des entretiens individuels avec les enfants et les familles, Plan International collectera ces informations et des groupes de discussions seront régulièrement organisés lors des activités psychosociales, séances sur les compétences de vie, et formation sur les pratiques parentales positives. Enfin, des enquêtes de satisfaction auront lieu tous les 3 mois, ce qui correspond au cycle de transfert monétaire aux familles réunifiées et familles d’accueil, ainsi que pendant l’évaluation d’impact à la fin du projet.

- Un rapport détaillé sur la préparation, les conditions, la mise en oeuvre, et le suivi étroit du transfert monétaire aux familles;

- Un rapport sur les formulaires, pratiques, méthodologie et documents de référence pour assurer la qualité des activités et des services, par exemple: équipes de travailleurs sociaux, fréquence des visites, formulaires utilisés, etc.

À la fin de l’action, cette boîte à outils sera diffusée via un site internet *ad hoc*¹³⁷ et des podcasts dont les liens apparaîtront sur le site internet et les réseaux sociaux de Plan International. Un webinar sera aussi organisé afin de présenter la boîte à outils pour permettre à d’autres acteurs du secteur en RCA et au niveau global de dupliquer l’intervention ou de l’adapter, et le Sous-Cluster de Protection de l’Enfance en RCA, le Groupe de Travail Global Protection de l’Enfance & Transfert Monétaire et l’Alliance Globale Protection de l’Enfance dans l’Action Humanitaire participeront à sa modélisation et diffusion.

4.3.2.4.2 Rapport intermédiaire

- **Mise à jour⁴ des indicateurs**
- **Mise à jour⁴ des bénéficiaires (statut + nombre)**
- **Mise à jour⁴ des activités**

4.3.2.4.3 Rapport final

- **Indicateurs pour les résultats obtenus**
- **Bénéficiaires (statut + nombre)**
- **Activités réalisées**

¹³⁷ Ce site internet *ad hoc* pourra être développé par une entreprise comme Hugggy ou Digitag. La sélection de l’entreprise se fera par un appel d’offre ouvert conformément aux procédures de la Coopération au Développement du Royaume de Belgique.

4.4 Plan de travail (par exemple, annexe diagramme de Gantt)

Mois de mise en œuvre du projet proposé	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12
Titre de l'action: Transfert monétaire, protection de l'enfance et analyse de données numériques: une approche intégrée innovante répondant aux besoins des filles et garçons séparés de leur famille en République Centrafricaine.												
Objectif général: Contribuer à la protection et au renforcement de la résilience des enfants et des familles affectés par le conflit en République Centrafricaine à travers un ensemble de services innovants et de qualité.												
Objectif spécifique: Apporter une assistance holistique innovante et de qualité rigoureusement évaluée aux filles et garçons de moins de 18 ans séparés ou à risque d'être séparés de leur famille dans la préfecture de Membere Kadei.												
Résultat 1: Les mécanismes institutionnels et communautaires de prévention, d'identification et de référencement des enfants séparés, non accompagnés ou à risque de l'être sont renforcés.												
Activité 1.1: Cartographie, collecte et analyse de données numériques et multi-sectorielles dans la préfecture de Membere Kadei.												
Activité 1.2: Renforcement des capacités de 124 acteurs et 1 partenaire clefs pour prévenir la séparation, identifier et référer les enfants séparés, non accompagnés ou à risque de l'être.												
Activité 1.3: Sensibilisation de 11 000 adultes (dont environ 50% de femmes) et 11 000 enfants (dont environ 50% de filles) des communautés à la prévention de la séparation, l'identification et le référencement d'enfants séparés ou à risque d'être séparés de leur famille.												
Résultat 2: Les familles sont recherchées et réunifiées, et les séparations prévenues grâce à un ensemble innovant de transfert monétaire et de services de protection de l'enfance.												
Activité 2.1: Identification, documentation, recherche et réunification familiale pour 700 enfants séparés et non accompagnés (dont environ 50% de filles).												
Activité 2.2: Formation et coaching de 2 200 parents et adultes (dont environ 50% de femmes) des familles réunifiées aux pratiques parentales positives et des modules relatifs aux conditions du transfert monétaire.												
Activité 2.3: Transfert monétaire conditionnel à 550 familles réunifiées, suivi social étroit, et référencement à des services de relèvement économique à plus long terme et/ou de formation professionnelle.												

Résultat 3: Les enfants séparés et non accompagnés sont pris en charge par des familles d'accueil soutenues par à un ensemble innovant de transfert monétaire et services de protection de l'enfance.											
Activité 3.1: Gestion de cas et placement de 700 enfants séparés et non accompagnés dans des familles d'accueil sur la base d'une Évaluation de leur Intérêt Supérieur.											
Activité 3.2: Formation et coaching de 2 800 parents et adultes de familles d'accueil (dont environ 50% de femmes), transfert monétaire conditionnel, suivi social étroit, et référencement à des services de relèvement économique à plus long terme et/ou de formation professionnelle.											
Activité 3.3: Soutien psychosocial et séances sur les compétences de vie pour 5 700 enfants/adolescents séparés ou non accompagnés et enfants/adolescents à risque de l'être (dont environ 50% de filles/adolescentes).											
Résultat 4: L'impact d'une intervention alliant transfert monétaire et protection de l'enfance est rigoureusement mesuré grâce à une boîte à outils numérique de suivi et d'évaluation.											
Activité 4.1: Organisation d'une baseline d'une intervention alliant transfert monétaire et protection de l'enfance.											
Activité 4.2: Organisation d'une évaluation d'impact rigoureuse, incluant une capitalisation des leçons apprises.											
Activité 4.3: Développement et diffusion d'une boîte à outils numérique de suivi et d'évaluation.											

4.4.1 [INT] Plan de travail révisé en cas de changement après la proposition

4.5 Suivi, évaluation, audit et autres études

4.5.1 Suivi des activités (expliquer comment, par qui)

En début de projet, un plan de suivi et d'évaluation sera développé pour suivre la mise en œuvre de l'intervention et permettre d'atteindre les résultats attendus et l'objectif spécifique. Le suivi sera assuré par la/e Coordinatrice/teur de Projet, avec le soutien de l'équipe suivi et évaluation en RCA, la/le Chargé/e de Projet Disaster Risk Management, l'Officier de Suivi & Évaluation, la Conseillère Technique Protection de l'Enfance-Chargé/e de Développement des Programmes basés à Bruxelles. Mme. Laura Gauer Bermudez appuiera également ce processus en tant que conseillère technique-consultante du projet. La boîte à outils numériques de suivi et d'évaluation permettra de suivre, d'une part, les progrès, résultats et objectif du projet en fonction des indicateurs du cadre logique, et d'autre part, les activités prévues et la qualité des services. Les outils numériques de collecte et d'analyse des données mis au point par Bluesquare faciliteront ce suivi via les tableaux de bord fournissant un état des lieux en temps réel des indicateurs, de la situation des enfants et des familles, des services offerts, etc. Des réunions hebdomadaires seront organisées avec les équipes de Plan International dans la préfecture de Membere Kadei pour faire le point sur tous ces éléments et les actions nécessaires. Des réunions mensuelles auront lieu avec le Ministère des Affaires Sociales et les acteurs clés afin d'analyser les progrès, identifier les éventuelles difficultés et mobiliser les ressources et moyens.

Les transferts monétaires feront l'objet d'un suivi particulier afin de s'assurer qu'ils sont effectués à temps et dans des conditions requises. À cet effet, des analyses de suivi *post* distribution seront menées pour savoir si les transferts monétaires ont permis d'atteindre les effets escomptés sur les bénéficiaires et que les enfants et les familles sont satisfaits. En assurant un suivi étroit des familles recevant les transferts, les travailleurs sociaux confirmeront lors de leurs visites à domicile que les transferts ont bien eu lieu et qu'ils sont utilisés par les familles réunifiées et les familles d'accueil conformément aux conditions fixées. Le Conseiller Technique Global en Transfert Monétaire de Plan International soutiendra les équipes terrain à la fois à distance et lors de visite en RCA. La Conseillère Technique Globale en Protection de l'Enfance de Plan International apportera aussi un soutien, en particulier pour l'application des conditions du transfert et pour s'assurer qu'il n'y a pas d'effets pervers affectant les enfants et les familles. Plan International effectuera aussi le suivi des transferts monétaires en effectuant des analyses régulières des marchés pour savoir si ces transferts ont modifié leur état.

Pour les activités de protection de l'enfance, un ensemble de documents de référence seront utilisés pour assurer la qualité des services tels que les standards minimum de protection de l'enfance dans l'action humanitaire, les principes directeurs inter-agences relatifs aux enfants séparés et non accompagnés ou séparés de leur famille, les lignes directrices des NUs relatives à la protection de remplacement des enfants, la boîte à outils inter-agences concernant les mesures de protection de remplacement dans les situations d'urgence, le guide inter-agences sur les enfants séparés et non accompagnés, et les guides de Plan International sur la gestion de cas, le soutien psychosocial, les pratiques parentales positives, et le genre.

4.5.2 Cochez les cases correspondant aux études qui seront éventuellement entreprises:

- Évaluation externe pendant l'action
- Évaluation externe après l'action
- Audit externe pendant l'action
- Audit externe après l'action
- Evaluation interne ou audit interne relatif à l'action

4.5.3 Autres études: Veuillez préciser:

Une évaluation d'impact sera effectuée par un(e) consultant(e) spécialisé(e) en protection de l'enfance à la fin du projet afin de rigoureusement mesurer l'intervention, de savoir si l'objectif spécifique et les 4 résultats attendus ont été atteints, et si l'ensemble de transfert monétaire et services de protection de l'enfance a permis la réunification, la prise en charge et le bien-être des

enfants séparés et non accompagnés et des familles, et la prévention de la séparation (voir tous les détails relatifs à l'évaluation d'impact sous l'activité 4.2).

5. QUESTIONS TRANSVERSALES

5.1 *Veillez décrire le niveau escompté de durabilité et/ou de connexité*¹³⁸.

La durabilité de l'intervention sera assurée par le renforcement des capacités des mécanismes institutionnels et communautaires de protection de l'enfance:

- Le Ministère des Affaires Sociales sera un partenaire majeur dans la mise en œuvre, la réussite et la pérennité du projet et il sera associé à toutes les étapes de la prise en charge des enfants séparés et non accompagnés, de leur identification et leur référencement sur la base de la cartographie des services, la recherche familiale et le suivi étroit de la réunification des enfants avec leur famille soutenue par du transfert monétaire conditionnel, la gestion de cas et l'Évaluation de l'Intérêt Supérieur de l'enfant, le placement et le suivi étroit des enfants placés dans des familles d'accueil soutenues par du transfert monétaire conditionnel. Les agents du Ministère seront formés à toutes ces étapes et soutenus par les équipes de Plan International en RCA.

- Les RECOPE, clubs de jeunes, écoles, centres de formation professionnelle, EAEs, centres de santé, et autres ONGs seront formés pour sensibiliser les communautés à prévenir les séparations des enfants de leur famille, et identifier et référer les cas d'enfants séparés et non accompagnés au Ministère des Affaires Sociales et Plan International. Ces acteurs clés auront les compétences nécessaires pour organiser et gérer ces activités et Plan International les guidera à cet effet.

- Les familles d'accueil seront identifiées, formées, soutenues et suivies par le Ministère des Affaires Sociales et Plan International pour pouvoir prendre en charge les enfants séparés et non accompagnés. Le but est de créer un réseau de familles qui pourra continuer à être utilisé après le projet.

La connexité de l'action sera quant à elle assurée, d'une part, par le renforcement des mécanismes de protection de l'enfance pré-cités, d'autre part, par le renforcement de la résilience des familles réunifiées et d'accueil, notamment à travers la transition qui sera proposée entre le transfert monétaire avec des effets à court terme et le référencement à des activités de relèvement économique à plus long terme et/ou de formation professionnelle.

5.2 *Stratégie de continuité (liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement)*

La continuité de l'intervention et en particulier le lien entre aide d'urgence, réhabilitation et développement sera assurée par le renforcement de mécanismes gouvernementaux et communautaires de protection de l'enfance et leur coordination avec d'autres services étatiques tels que des écoles, centres de formation professionnelle et de centres de santé. En outre, Plan International soutiendra le Ministère des Affaires Sociales pour améliorer les mesures et politiques concernant les enfants séparés et non accompagnés afin de continuer leur prise en charge au delà du projet. Ces éléments constitueront une base solide pour la future reconstruction des systèmes de protection de l'enfance du pays après la crise, c'est-à-dire "les personnes, les processus, les lois, et les protection qui servent habituellement de protection aux enfants"¹³⁹. UNICEF collabore déjà étroitement avec les autorités nationales pour permettre cette future transition en soutenant notamment une équipe technique de suivi et d'évaluation au sein du Ministère des Affaires Sociales.

¹³⁸ La durabilité et la connexité sont des concepts similaires, qui sont utilisés pour garantir que les activités soient exécutées dans un contexte qui tient compte des problèmes à plus long terme et interconnectés.

¹³⁹ Voir principe 5 relatif au renforcement des systèmes de protection de l'enfance des standards minimum de protection de l'enfance dans l'action humanitaire: <http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=5211dc424>

5.3 Intégration (par exemple, réduction des risques de catastrophes, enfants, droits de l'homme, égalité des sexes, impact environnemental, autres à préciser)

Le projet intégrera les questions transversales suivantes qui font écho au mandat de Plan International:

- Les droits de l'enfant: l'enfant sera au cœur du projet proposé, et conformément aux standards minimum de protection de l'enfance dans l'action humanitaire, sa participation sera essentielle à chaque étape de la prévention de la séparation, de l'identification et du référencement, de la recherche et de la réunification familiale, de la gestion de cas et spécifiquement lors de l'Évaluation de son Intérêt Supérieur, de son placement en famille d'accueil, et de son orientation vers des services psychosociaux, séances sur les compétences de vie, ou d'autres services. Tous les acteurs et partenaires clefs du projet s'assureront que les droits des enfants seront respectés et signeront à cet égard la Politique de Sauvegarde de l'Enfance de Plan International afin d'éviter tout abus, matraquage, négligence ou violence. Le suivi étroit des familles réunifiées et des familles d'accueil, assuré par le Ministère des Affaires Sociales et Plan International, aura pour but de garantir les droits des enfants à ne pas être discriminés, être protégés, se développer, recevoir les soins nécessaires à leur bien-être, avoir accès à l'éducation, jouer et se divertir, etc.

- L'égalité des genres: l'intervention bénéficiera de l'expérience de Plan International au niveau global et en RCA afin qu'une attention particulière soit donnée aux filles et adolescentes et pour qu'elles aient accès aux mêmes opportunités que les garçons et adolescents et ne fassent pas l'objet de discrimination. Toutes les conditions du transfert monétaire prennent en compte cette dimension d'égalité entre les genres, et le personnel et partenaires de Plan International veilleront à ce qu'elle soit mise en pratique pour toutes les activités. Cela sera particulièrement important lors de la réunification familiale et du placement en famille d'accueil, sachant que toutes ces familles seront formées aux pratiques parentales positives et à l'égalité filles-garçons/adolescentes-adolescents. En outre, les filles/adolescentes et garçons/adolescents recevront des parents et adultes des familles réunifiées et d'accueil (préalablement formées par le Ministère des Affaires Sociales et Plan International et correspondant à des conditions du transfert monétaire) des informations sur le mariage précoce et la santé sexuelle et reproductive. Ces problématiques ont été identifiées lors de l'évaluation des besoins comme pouvant affecter les enfants dans la zone d'intervention. Le but est de contribuer à l'autonomisation des filles/adolescentes comme des garçons/adolescents.

- L'inclusion: l'évaluation des besoins a indiqué que les enfants en situation de handicap avaient plus de risque d'être séparés et non accompagnés du fait de leur état. Plan International sera particulièrement attentif à cette catégorie d'enfants vulnérables, notamment lors de la réunification avec leur famille et leur placement en famille d'accueil. Des formations *ad hoc* seront alors organisées pour que les parents et adultes de ces familles prennent en charge ces enfants de manière adaptée et des référencements vers des centres de santé spécialisés seront proposés aux enfants et aux familles. Les séances de sensibilisation comporteront un module relatif au handicap et à l'augmentation du risque de séparation, les EAEs seront physiquement aménagés et adaptés pour recevoir ces enfants, et le personnel sera formé pour assurer leur inclusion.

- La résilience: l'objectif principal du projet est de contribuer à la protection et au renforcement de la résilience des enfants et des familles affectés par le conflit en RCA à travers un ensemble de services innovants et de qualité. Cela renvoie aux objectifs stratégiques du Plan de Réponse Humanitaire de la RCA selon lesquels (i) les populations affectées par des chocs ont accès à une assistance d'urgence intégrée assurant leur survie et préservant leur sécurité et leur dignité; (ii) la protection des populations affectées et à risque de violations des droits humains est renforcée; (iii) les populations affectées et à risque ont accès à des services sociaux de base et leurs mécanismes de subsistance essentielle sont rétablis¹⁴⁰. Le projet adoptera donc une approche de résilience pour permettre aux enfants, parents et adultes bénéficiaires d'exercer leurs droits, d'améliorer leur bien-être, et de stabiliser et développer leurs ressources.

¹⁴⁰ Voir Plan de Réponse Humanitaire de la RCA, Janvier-Décembre 2018, Décembre 2017, p. 10.
Formulaire unique – DGD Innovation – Plan International Belgique

5.4 Décrivez les considérations éthiques et autres (notamment la protection des données) découlant du projet.

Les considérations éthiques découlant du projet sont de deux types:

- La confidentialité et la protection des données: les partenaires et acteurs clefs du projet, et en particulier le Ministère des Affaires Sociales, seront formés à la confidentialité et la protection des données personnelles des bénéficiaires de l'action. Tout le processus d'identification, documentation, recherche et réunification familiale et la gestion de cas comportera des procédures pour garantir la confidentialité et la protection des données. La manière de collecter les informations relatives à la situation des enfants et des familles prendra en compte ces éléments dans des lieux adaptés au sein des centres sociaux, EAEs ou des lieux mis à la disposition par les communautés. Concernant les outils numériques de suivi et d'évaluation, Bluesquare et Plan International prendront en compte la "General Data Protection Regulation", qui entrera en vigueur dans l'Union Européenne en mai prochain. Ainsi, Plan International s'assurera que les enfants et les familles consentent de manière libre et éclairée à fournir et conserver les données personnelles nécessaires à la recherche et la réunification familiale, et la prise en charge des enfants séparés et non accompagnés par des familles d'accueil. Au début de chaque formulaire et avant chaque entretien individuel ou discussion de groupe, des explications seront données aux bénéficiaires sur leurs droits en terme de collecte de données et d'obtention de leur consentement. La politique de Plan International sur le traitement des données privées devra aussi être rendue accessible aux bénéficiaires et l'organisation veillera à ne pas donner des instructions qui seraient contraires à la législation applicable ou aux droits des personnes concernées. Les données seront stockées dans un "cloud" géré dans un centre d'Amazon Web Service en Europe, le plus performant et le plus sûr¹⁴¹. En outre, il est important de préciser que Plan International et Bluesquare s'engageront auprès des bénéficiaires à ne pas utiliser leurs données à d'autres fins que celle du projet et de ne pas les transmettre à d'autres organisations sans leur consentement.

- La sélection d'un groupe de contrôle: l'évaluation d'impact rigoureuse qui sera menée dans le cadre du projet prévoiera la sélection d'un groupe de contrôle pour pouvoir comparer les effets du transfert monétaire conditionnel avec ceux du transfert monétaire inconditionnel. Toutefois et tel que souligné sous l'activité 4.2, des mesures de précaution seront prises par Plan International pour éviter tout abus, maltraitance, négligence ou violence contre les enfants ou tout effet pervers sur les enfants, familles ou les communautés. Avant tout, Plan International s'assurera que le groupe de contrôle donne son consentement libre et éclairé. Les mesures de précaution comprendront également un suivi social étroit des enfants et des familles qui recevront les transferts monétaires inconditionnels, et un suivi particulier des enfants avec l'utilisation de différentes méthodes pour s'assurer de leur bon développement et bien-être comme des entretiens individuels, des groupes de discussions, et des observations basées sur des questionnaires lors des activités. La/le consultant(e) spécialisé(e) dans le domaine de la protection de l'enfance développera une série d'outils de suivi dans ce but. Ensuite, au moindre doute, une enquête sociale approfondie sera menée et si les résultats de l'enquête confirment ce doute, la méthodologie sera revue en accord avec la Coopération au Développement du Royaume de Belgique.

5.5 Reprenez sous forme de tableau une analyse des risques relatifs aux enjeux éthiques et autres pré-identifiés au point 5.4, mentionnant :

- **Typologie des risques éthiques et autres pré-identifiés associés au projet**
- **Probabilité que le risque survienne (rare-possible-presque certain-certain)**
- **La gravité de l'impact sur le projet si le risque survient**
- **L'identification des actions à mener**

¹⁴¹ Les mesures de sécurité prises par Amazon Web Service pour le "cloud" sont décrites sur le lien suivant: <https://aws.amazon.com/security/>

- **Le type d'action (accepter le risque / de refuser / de neutraliser ou diminuer le risque /partager les risques avec une tierce partie**

Risques éthiques identifiés	Probabilité du risque éthique	Gravité de l'impact sur le projet	Identification et type d'action à mener
Confidentialité et protection des données	Rare	Cela pourrait mettre en danger les enfants et les familles, notamment si des groupes criminels ou armés récupèrent des informations sur eux.	<p>Formation du personnel de Plan International en RCA, des partenaires et acteurs clés à la confidentialité, protection des données et collecte de consentement libre et éclairé.</p> <p>Mise en œuvre et respect des procédures de confidentialité, protection des données, collecte de consentement libre et éclairé pendant les processus d'identification, documentation, recherche et réunification familiale et de gestion de cas.</p> <p>Développement de systèmes spécifiques pour assurer la confidentialité, protection et conservation des données par Bluesquare et Plan International.</p>
Sélection d'un groupe de contrôle	Rare	Cela pourrait avoir des conséquences néfastes sur les enfants et les familles telles que l'apparition de problématiques de protection de l'enfance.	<p>Plan International s'assurera que chaque membre du groupe de contrôle donne son consentement libre et éclairé.</p> <p>Le groupe de contrôle recevra les mêmes services de qualité que les autres familles.</p> <p>Un suivi social étroit sera assuré et des outils spécifiques de suivi des enfants seront développés pour par la/le consultant(e) spécialisé(e) dans le domaine de la protection de l'enfance.</p> <p>Au moindre doute, une enquête sociale approfondie sera menée.</p> <p>Si le doute est confirmé par l'enquête sociale approfondie, la méthodologie sera révisée en accord avec la Coopération au Développement du Royaume de Belgique.</p>

5.6 [INT] En cas de changements ou de problèmes à traiter, veuillez préciser

5.7 [FIN] En cas de changements ou de problèmes à traiter, veuillez préciser

6. MESURES DE SÉCURITÉ ET D'URGENCE

6.1 Mesures d'urgence (plan B/ mesures d'atténuation à prendre si les risques et hypothèses exposés dans le cadre logique se concrétisent)

Voici les mesures de mitigation prévues pour éviter que les risques et hypothèses du cadre logique ne se concrétisent:

Risques et hypothèses du cadre logique	Mesures de mitigation prévues
Le contexte sécuritaire permet la mise en oeuvre du projet.	Des restrictions de mouvements et une gestion à distance pourront être décidées si nécessaire. La Coopération au Développement du Royaume de Belgique sera tenue informée si de telles mesures

	sont prises.
Les autorités et les communautés soutiennent le projet.	Avec les autorités, des réunions régulières auront lieu au niveau national à Bangui et au niveau local dans la préfecture de Membre Kadei pour suivre ensemble les progrès et les résultats du projet. Les RECOPE et clubs de jeunes permettront de faire connaître et accepter le projet par les communautés. Plan International collaborera également avec les chefs traditionnels et religieux pour être accepté et bien faire comprendre son mandat et le projet.
Les ONGs ne sont pas prises pour cible par les groupes armés.	La MINUSCA a pour mission de protéger les populations et les acteurs humanitaires. Plan International suivra étroitement les incidents liés aux groupes et forces armés afin d'éviter les zones à risque. L'organisation présentera clairement aux communautés son mandat et le projet pour les enfants séparés et non accompagnés.
Les enfants, parents, communautés et partenaires participent aux activités.	À travers les RECOPE et clubs de jeunes, Plan International s'assurera que les enfants, parents, et communautés connaissent les services proposés et les critères de sélection des bénéficiaires. Avec les partenaires, Plan International organisera des réunions régulières pour discuter des activités et décider ensemble des étapes à suivre.
Les autorités donnent leur autorisation pour organiser les activités.	Plan International signera un <i>Memorandum of Understanding</i> avec le Ministère des Affaires Sociales. Des réunions régulières avec les autorités au niveau national et local seront organisées pour suivre ensemble les progrès et résultats.
Les acteurs humanitaires se coordonnent entre eux.	Plan International participera activement aux réunions de coordination menées par UNOCHA dans la zone d'intervention. En outre, Plan International organisera des réunions spécifiques pour la recherche et la réunification familiale, la gestion de cas et les référencements avec d'autres ONGs et acteurs humanitaires.
Les parents/adultes des familles réunifiées et familles d'accueil participent aux formations.	Plan International s'assurera que les familles réunifiées et les familles d'accueil comprennent l'importance des formations proposées pour le développement et bien-être des enfants. Ces formations feront partie des conditions du transfert monétaire.
Les enfants et adolescents participent aux activités psychosociales/séances sur les compétences de vie.	Plan International s'assurera que les familles réunifiées et les familles d'accueil comprennent l'importance des activités psychosociales et séances sur les compétences de vie pour le développement et bien-être des enfants et adolescents. Ces activités feront partie des conditions du transfert monétaire.
Les prix des denrées alimentaires et non alimentaires n'augmentent pas de manière significative.	Si besoin, Plan International pourra réajuster le budget prévu pour les activités. En cas de changement significatif, la Coopération au Développement du Royaume de Belgique sera tenue informée.
Le réseau de l'opérateur mobile et de l'entreprise spécialisée dans le transfert monétaire fonctionne sans interruption dans la zone d'intervention.	Plan International a prévu d'utiliser à la fois un opérateur mobile et une entreprise spécialisée dans le transfert monétaire pour éviter toute interruption de cette activité. Si toutefois cela devait se produire, Plan International procédera à une analyse des risques, et sur la base des résultats, l'organisation effectuera directement le paiement des bénéficiaires en prenant toutes les précautions de sécurité nécessaires.

6.2 Aspects relatifs à la sécurité

6.2.1 Situation sur le terrain. Veuillez donner une brève description

La préfecture de Membere Kadéi est considérée comme l'une des plus stables du pays, mais le contexte sécuritaire reste en général imprévisible. Les sous-préfectures d'Amada Gaza, Gamboula et Berberati sélectionnées pour le projet ont connu des tensions communautaires et des conflits entre groupes armés et criminels, notamment fin 2017. Cette zone est en effet stratégique d'un point de vue économique du fait de ses ressources agropastorales et minières. Toutefois, la présence ou le redéploiement de forces de sécurités locales et internationales ont permis de rétablir la situation. La menace principale pour la mise en œuvre de l'action proposée serait due aux affrontements potentiels entre groupes armés et criminels et des attaques d'éleveurs et de communautés pendant les périodes de transhumance (voir plus de détails sur l'analyse de la situation sécuritaire sous le point 2.2).

Plan International suivra régulièrement la situation sécuritaire dans les sous-préfecture d'Amada Gaza, Gamboula et Berberati, fera systématiquement des vérifications avant chaque mouvement, sera en contact permanent avec les communautés, les autorités locales, INSO, le Département de la Sécurité et de la Sûreté des NUs (UNDSS), et les autres ONGs, présentera clairement aux communautés son mandat et le projet proposé pour éviter tout malentendu, et partagera toute information relative à la sécurité avec INSO, UNDSS et les autres ONGs et partenaires.

6.2.2 Un protocole de sécurité spécifique a-t-il été établi pour cette action?

Oui Non Procédures standard

Si oui, précisez:

Les équipes de Plan International suivront les procédures standard de l'organisation en RCA et dans la préfecture de Membere Kadei. Ces procédures comprendront le suivi permanent de la situation dans la zone d'intervention et le contact régulier avec les autorités locales, d'autres ONGs, UNDSS et INSO. Plan International suivra également les médias locaux.

6.2.3 Le personnel sur le terrain et les expatriés ont-ils reçu des informations et une formation concernant ces procédures?

Oui Non

Tout le personnel de Plan International sur le terrain, les expatriés, les visiteurs et consultants suivront une session de "briefing" spécifique sur la situation sécuritaire, les risques et les procédures standard de sécurité en RCA et dans la préfecture de Membere Kadei. En outre, une formation accélérée est organisée pour l'ensemble du personnel de Plan International en RCA chaque année.

6.3 [INT] En cas de changements ou de problèmes à traiter, veuillez préciser

6.4 [FIN] En cas de changements ou de problèmes à traiter, veuillez préciser

7. COORDINATION SUR LE TERRAIN

7.1 Coordination sur le terrain (veuillez indiquer la participation de l'Organisation humanitaire aux mécanismes de coordination avec d'autres parties prenantes, tels que les "clusters", les ONG, les agences des Nations unies, autres (à spécifier), ainsi que les liens avec la procédure d'appel consolidée, si nécessaire)

Au niveau national, Plan International s'investit activement dans les efforts de coordination inter-agences puisque l'organisation est co-représentante du Sous-Cluster Protection de l'Enfance avec UNICEF, et membre du Groupe de Travail Enfants non Accompagnés et Séparés en RCA. Plan International s'assure que les acteurs dans ce domaine coordonnent leurs actions, partagent les informations, les bonnes pratiques et les leçons apprises, participent à des formations, et développent ensemble des procédures et outils pour mieux répondre aux besoins des enfants, des familles et des communautés.

Dans la préfecture de Membere Kadei, Plan International est la seule ONG de protection de l'enfance et collaborera étroitement avec le Ministère des Affaires Sociales et les mécanismes et acteurs communautaires dans ce domaine. En outre, Plan International continuera de participer régulièrement aux réunions inter-agences organisées par UNOCHA.

À Berberati, Plan International continuera de mener le Groupe de Travail Régional Protection qui réunit tous les acteurs de ce secteur, à savoir: la protection de l'enfance, le genre, le logement terre et biens, le "monitoring" protection, etc. Cela facilitera les référencements et la prise en charge efficace des bénéficiaires de l'action proposée.

7.2 Autorités nationales et locales (relations établies, autorisations, coordination)

Plan International travaillera en étroite collaboration avec le Ministère des Affaires Sociales au niveau national à Bangui et à travers ses entités décentralisées dans la préfecture de Membere Kadei. Un *Memorandum of Understanding* sera signé à cet effet détaillant les modalités du partenariat pour le projet. Les chefs de secteurs des affaires sociales seront les points focaux du système de référencement, du suivi des enfants et familles réunifiées et des enfants placés dans les familles d'accueil. Plan International apportera un appui technique et accompagnera les agents du Ministère à chaque étape, sachant que les autorités resteront responsables de la prise en charge des enfants séparés et non accompagnés, conformément à la législation de la RCA. En outre, les préfets, sous-préfets et maires des villes de la zone d'intervention seront systématiquement impliqués dans la mise en œuvre des activités menées dans leurs localités.

7.3 Eventuelle coordination avec la représentation diplomatique belge

Plan International organisera des réunions régulières pour informer la Représentation Diplomatique de Belgique en RCA des progrès et activités du projet, l'évolution du contexte dans la zone d'intervention, et l'application des mesures de mitigation pour que les risques et hypothèses du cadre logique ne se réalisent pas.

À Bruxelles, Plan International sera en contact régulier avec la Coopération au Développement du Royaume de Belgique pour la tenir informée de la mise en œuvre du projet et répondre à d'éventuelles questions. Plan International pourra également organiser des visites en RCA si la Coopération au Développement le souhaite et si les conditions sécuritaires sont réunies.

7.4 [INT] En cas de changements ou de problèmes de coordination, veuillez préciser

7.5 [FIN] En cas de changements ou de problèmes de coordination, veuillez préciser

8. PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE

8.1 Nom et adresse du ou des partenaires de mise en œuvre

En RCA: la Direction Régionale du Secteur Social du Ministère des Affaires Sociales, quartier ça va 2, Berberati, Membere Kadei, RCA.

Hors de RCA:

- Bluesquare: 30 Court Saint Michel, 1040 Etterbeek, Belgique.
- Mme. Laura Gauer Bermudez, 200 W 109th Street, Apt E6, New York, NY 10025, Etats-Unis d'Amérique.

8.2 Statut des partenaires de mise en œuvre (par exemple: ONG, autorités locales, etc.) et rôle joué par eux

- En RCA: la Direction Régionale des Affaires Sociales sera un partenaire majeur de Plan International dans la mise en œuvre du projet. Grâce à son réseau de centres et travailleurs sociaux dans la préfecture de Membere Kadei, elle identifiera les enfants séparés et non accompagnés, recherchera, réunifiera et suivra les familles, proposera un service de gestion de cas et des familles d'accueil aux enfants dont les familles sont recherchées, et formera et suivra les enfants placés dans les familles d'accueil.

- Hors de RCA: d'une part, Bluesquare, en tant qu'entreprise privée pré-identifiée et spécialisée dans la mise en place de systèmes de données et outils numériques permettant d'autonomiser les populations de pays affectées par une crise, sera un partenaire clef de Plan International pour le développement d'outils numériques de collecte et d'analyse de données de l'intervention. Il mettra en place toute l'infrastructure numérique pour suivre et évaluer l'objectif, les résultats et les activités et assurer le respect de la confidentialité, la protection et la conservation des données personnelles des bénéficiaires. D'autre part, Mme. Laura Gauer Bermudez, en tant que conseillère technique-consultante pré-identifiée, sera responsable de l'élaboration de la méthodologie de la baseline au début du projet, de l'évaluation d'impact et de la boîte à outils numériques de suivi et d'évaluation en fin de projet.

8.3 Type de relation avec le ou les partenaires de mise en œuvre et les rapports attendus de la part du partenaire de mise en œuvre

- En RCA: le Ministère des Affaires Sociales travaillera en étroite collaboration avec Plan International qui soutiendra le Ministère dans chacune des étapes de prise en charge et suivi des enfants et des familles, ceci pour renforcer ses capacités et offrir des services de qualité aux bénéficiaires. Cette collaboration fera l'objet d'un *Memorandum of Understanding* détaillant les rôles et responsabilités de chacun. Les travailleurs sociaux du Ministère seront invités à partager les dossiers des bénéficiaires avec Plan International afin de permettre et de suivre la prise en charge des enfants.

- Hors de RCA: Bluesquare comme Mme. Laura Gauer Bermudez travailleront sous la supervision de Plan International en lui rapportant directement et un accord de partenariat avec chacun sera signé. À la fin du projet, Bluesquare remettra un dossier avec tous les outils et guides explicatifs à Plan International, et Mme. Laura Gauer Bermudez supervisera la rédaction du rapport de baseline, d'évaluation d'impact et les outils de suivi et d'évaluation.

8.4 [INT] En cas de changements, veuillez préciser

8.5 [FIN] En cas de changements, veuillez préciser

9. ACTIVITÉS DE COMMUNICATION, DE VISIBILITÉ ET D'INFORMATION

9.1 Activités de communication programmées

Toutes les activités de visibilité, de communication et d'information réalisées au cours du projet informeront le grand public de l'implication de la Coopération au Développement du Royaume de Belgique en RCA.

Les bénéficiaires du projet seront informés au début, pendant et à la fin du projet des activités et des résultats de l'action. Dans les premières semaines du projet, Plan International invitera les représentants du gouvernement de la RCA et plusieurs autorités locales à un atelier de présentation de l'intervention. Le lancement officiel assurera la communication du projet au public, renforcé par un partenariat avec les médias locaux. Des photos et des vidéos de ces activités seront réalisées et partagées avec les partenaires et autorités.

Plan International informera la population européenne et globale à travers les médias sociaux, des podcasts et son site internet et des photos et vidéos des activités seront disponibles. Plan International dédiera une page spécifique sur son site internet (www.planinternational.be) sur ce projet et un lien sera disponible pour accéder au site internet qui sera spécifiquement développé pour présenter le projet.

9.2 Comment les connaissances et l'apprentissage générés par le projet seront-ils partagés avec l'ensemble du système humanitaire?

En RCA, un atelier de capitalisation sera organisé à la fin de l'évaluation d'impact afin de présenter et discuter des résultats et leçons apprises. Les autorités, partenaires, et autres ONGs seront invités. En outre, Plan International partagera les rapports de baseline (activité 4.1) et d'évaluation d'impact (activité 4.2) et la boîte à outils numérique de suivi et d'évaluation (activité

4.3) avec les membres du Sous-Cluster Protection de l'Enfance que l'organisation co-dirige avec UNICEF. Cela permettra d'améliorer la connaissance et l'apprentissage générés par le projet et de permettre sa duplication dans le pays.

Au niveau global, Plan International prévoit la création d'un site internet présentant le projet, la méthodologie utilisée, les résultats, les leçons apprises, et les outils numériques de suivi et d'évaluation. Un webinar sera organisé pour présenter tous ces points et le site internet, et échanger avec les acteurs du secteur et le Groupe de Travail Global Protection de l'Enfance & Transfert Monétaire ainsi que l'Alliance Globale de Protection de l'Enfance dans l'Action Humanitaire qui participeront à ces efforts de diffusion et modélisation (activité 4.3).

9.3 Visibilité sur les équipements durables, les fournitures principales, ainsi que sur le lieu du projet

Tous les biens durables et les fournitures de bureau utilisés dans le cadre de ce projet seront marqués du logo de la Coopération au Développement du Royaume de Belgique. En outre, le personnel du projet de Plan International et les acteurs et partenaires clefs en RCA seront équipés de t-shirts et casquettes, et le matériel public tel que les bannières pour les formations ou des cahiers et stylos utilisés lors des séances de sensibilisation (activité 1.3) porteront ce logo.

9.4 Activités de publication prévues

Le rapport de baseline, le rapport de l'évaluation d'impact et les guides de la boîte à outils numérique de suivi et d'évaluation seront publiés à la fin du projet pour permettre leur diffusion. Ils seront téléchargeables du site internet de Plan International ainsi que le site internet développé spécifiquement pour le projet (activités du résultat 4).

9.5 [INT] En cas de changements, veuillez préciser

9.6 [FIN] Rapport sur les activités pertinentes

10. RESSOURCES HUMAINES

10.1 Veuillez indiquer les chiffres globaux par fonction et par statut

Fonction	Statut¹⁴²	Nombre de personnes	Nombre d'homme/mois dans le projet	Remarques
Coordinatrice/teur de Projet	Expatrié	1	12 mois (100%)	Cette personne sera responsable du projet et sera basée au sous-bureau de Plan International à Berberati. Elle/il aura aussi la responsabilité de l'équipe qui mettra en œuvre le projet, et elle/il veillera à ce que l'objectif et les résultats soient atteints à la fin de l'intervention. Elle/il assurera la collaboration avec les partenaires et acteurs clefs du projet dans la préfecture de Membere Kadei.
Child Protection Officer	National	1	12 mois (100%)	Cette personne sera en charge du volet et de l'équipe protection de l'enfance du

¹⁴² Expatriés, personnel local, personnel du partenaire de mise en œuvre, ...
Formulaire unique – DGD Innovation – Plan International Belgique

				projet, sous la supervision directe de la/du Coordinatrice/teur de Projet. Elle/il s'assurera de la qualité des services offerts aux enfants et aux familles.
Child Protection Specialist	Expatrié	1	2,4 mois (20%)	Il s'agit du Child Protection Specialist de Plan International en RCA basé à Bangui qui apportera un soutien technique à la/au Coordinatrice/teur de Projet lors de visites régulières. Cette personne continuera à co-représenter le Sous-Cluster de Protection de l'Enfance dans le pays et partagera les progrès et résultats du projet avec les membres du Sous-Cluster.
Travailleurs Sociaux	National	14	168 mois (100%)	Ces personnes seront chargées de soutenir les travailleurs sociaux du Ministère des Affaires Sociales pour l'identification, la documentation, la recherche, la réunification familiale et le suivi étroit des enfants et des familles, de la gestion de cas, placement et suivi étroit des enfants en familles d'accueil.
Animateurs des EAEs	National	24	288 mois (100%)	Il s'agit de volontaires communautaires assurant l'animation des activités psychosociales et des séances sur les compétences de vie dans les 4 EAEs.
Mobilisateurs Communautaires	National	4	48 mois (100%)	Ces personnes organiseront avec les RECOPE et clubs de jeunes les sessions de sensibilisation des communautés à la prévention de la séparation et l'identification et référencement des enfants séparés et non accompagnés.
Cash Manager	National	1	12 mois (100%)	Cette personne sera en charge du volet transfert monétaire du projet, sous la supervision directe de la/du Coordinatrice/teur de Projet. Elle/il s'assurera que les transferts monétaires sont effectués selon les modalités

				fixées par le projet, que les conditions du transfert sont respectées, et elle/il assurera le suivi <i>post</i> distribution.
M&E Officer	National	1	12 mois (100%)	Cette personne sera responsable du suivi et de l'évaluation du projet. Elle/il travaillera en étroite collaboration avec la M&E Officer basée à Bruxelles, Bluesquare, Mme. Laura Gauer Bermudez et la/le consultant(e) spécialisé(e) dans la protection de l'enfance.
M&E Manager	National	1	1,2 mois (10%)	Il s'agit du M&E Manager de Plan International en RCA basé à Bangui qui apportera un soutien technique au M&E Officer du projet.
Comptable	National	1	12 mois (100%)	Cette personne sera en charge de la comptabilité du projet et de s'assurer que les procédures administratives et financières de la Coopération au Développement du Royaume de Belgique sont respectées.
Logisticien-Security Officer	National	1	12 mois (100%)	Cette personne sera en charge de la logistique du projet et de s'assurer que les procédures d'achats et de gestion logistique de la Coopération au Développement du Royaume de Belgique sont respectées. Cette personne suivra aussi étroitement le contexte sécuritaire et les déplacements du personnel.
Chauffeurs	National	2	24 mois (100%)	Ces personnes seront en charge de la conduite, de la maintenance et sécurité des véhicules et passagers pendant le projet.
Country Director	Expatrié	1	0,6 mois (5%)	Le Country Director est responsable de tous les projets et activités de Plan International en RCA, de la gestion et de la sécurité du personnel dans le pays, de la représentation et

				collaboration avec les autorités et les partenaires de l'organisation. Elle/il est basé(e) à Bangui et apportera un soutien au projet, notamment avec les autorités nationales et locales.
Grants Coordinator	National	1	1,2 mois (10%)	Il s'agit du Grants Coordinator de Plan International en RCA basé à Bangui qui apportera un soutien pour la gestion du projet selon les procédures de la Coopération au Développement du Royaume de Belgique.
Admin Manager	National	1	0,6 mois (5%)	Il s'agit de l'Admin Manager de Plan International en RCA basé à Bangui qui apportera un soutien administratif au projet.
Finance Cordinator	National	1	2,4 mois (20%)	Il s'agit du Finance Coordinator de Plan International en RCA basé à Bangui qui apportera un soutien financier et comptable au projet.
Logistics Coordinator	National	1	0,6 mois (5%)	Il s'agit du Logistics Coordinator de Plan International en RCA basé à Bangui qui apportera un soutien logistique et pour les achats au Logisticien-Security Officer du projet.
Security Adviser	Expatrié	1	1,2 mois (10%)	Il s'agit du Security Adviser de Plan International en RCA basé à Bangui qui apportera un soutien au Logisticien-Security Officer du projet pour le suivi et la gestion de la sécurité du personnel et des biens.
Coordinateur RH	Expatrié	1	0,6 mois (5%)	Il s'agit du Coordinateur RH de Plan International en RCA basé à Bangui qui apportera un soutien pour le recrutement, gestion et suivi des ressources humaines du projet.
DRM Project Manager	Expatrié	1	6 mois (50%)	Cette personne est basée à Bruxelles et sera responsable du suivi du projet en étroite collaboration avec la/le Coordinatrice/teur de Projet basé(e) en RCA. Elle/il

				s'assurera que le projet est mis en œuvre conformément à la proposition, cadre logique et plan de travail.
M&E Officer	Expatrié	1	2,4 mois (20%)	Cette personne est basée à Bruxelles et soutiendra l'utilisation des outils de suivi et d'évaluation du projet, en étroite collaboration avec la/le M&E Officer du projet, Bluesquare, Mme. Laura Gauer Bermudez et la/le consultant(e) spécialisé(e) dans le domaine de la protection de l'enfance.
Conseillère Technique Protection de l'Enfance - Chargé/e de Développement des Programmes	Expatrié	1	3,6 mois (30%)	Cette personne est basée à Bruxelles et sera responsable du soutien technique du projet, notamment de la qualité des activités et services de protection de l'enfance conformément aux standards minimum de protection de l'enfance dans l'action humanitaire.
Conseillère Technique Globale Protection de l'Enfance	Expatrié	1	15 jours	Cette personne est basée au siège de Plan International au Royaume Uni et apportera un soutien technique pour le volet protection de l'enfance du projet et fera le lien avec l'Alliance Globale de Protection de l'Enfance dans l'Action Humanitaire.
Conseiller Technique Global Transfert Monétaire	Expatrié	1	10 jours	Cette personne est basée au bureau de Plan International en Inde et apportera un soutien technique au projet pour le volet transfert monétaire et guidera le Cash Manager en particulier pour le suivi <i>post</i> distribution.

10.2 [INT] En cas de changements, veuillez préciser

10.3 [FIN] En cas de changements, veuillez préciser

11. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

11.1 *Nom et titre du représentant légal signant la convention*

Mme. Régine Debrabandere

Titre : Plan International Belgique, Directrice National

11.2 *Nom, numéro de téléphone, adresse e-mail et titre de la (des) personne(s) chargée(s) de la gestion administrative du dossier*

Mme. Caroline Celis

GSM: +32 (0)2 504 60 21

Email: Caroline.Celis@planinternational.be

Titre: Disaster Risk Manager

M. François Defourny

GSM: +32 497 38 26 38

Email: Francois.Defourny@planinternational.be

Titre: International Programs Director

11.3 *Nom, numéro de téléphone et de fax et adresse e-mail du représentant dans la zone d'intervention*

M. Tatangang N. Henri-Noel, Directeur Pays de Plan International en RCA

Téléphone: +236 75026950 et FAX +236 72609280

Email : Henri-Noel.Tatangang@plan-international.org

Compte bancaire

Nom de la banque: BNP Paribas Fortis

Adresse de l'agence: Generaal Meiserplein 9, 1030 Schaarbeek, Belgique

Désignation précise du titulaire du compte: PLAN INTERNATIONAL BELGIE VZW

Numéro de compte complet (y compris code(s) bancaire(s)): BE86 2900 2855 0050

Code IBAN: BE86 2900 2855 0050

Code SWIFT: GEBABEBB

=====

Annexe 1: Note de synthèse introductive du projet.

Annexe 2: Budget du projet.

Annexe 3: Présentation de Bluesquare.

Annexe 4: CV de Mme. Laura Gauer Bermudez.